

RAPPORT AUX ACTIONNAIRES

PREMIER TRIMESTRE 2016

La Banque Nationale divulgue ses résultats du premier trimestre de 2016

L'information financière contenue dans le présent document est basée sur les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour le trimestre terminé le 31 janvier 2016 préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB). Les symboles M\$ et G\$ désignent respectivement les millions et les milliards de dollars canadiens.

MONTREAL, le 23 février 2016 – La Banque Nationale déclare un résultat net de 261 M\$ au premier trimestre de 2016, en baisse par rapport à 415 M\$ pour la période correspondante de 2015 en raison de la radiation de sa participation dans l'entreprise associée Maple Financial Group Inc. Le résultat dilué par action de 0,67 \$ au premier trimestre de 2016 se compare à 1,16 \$ au trimestre correspondant de 2015.

En excluant les éléments particuliers décrits à la page 4, le résultat net de 427 M\$ au premier trimestre de 2016 est en croissance de 4 % par rapport à 410 M\$ au premier trimestre de 2015. Le résultat dilué par action excluant les éléments particuliers atteint 1,17 \$ pour le trimestre terminé le 31 janvier 2016, une augmentation de 3 % par rapport à 1,14 \$ au trimestre correspondant de 2015.

« La Banque affiche une bonne performance dans chacun de ses trois secteurs d'affaires au premier trimestre de 2016, souligne Louis Vachon, président et chef de la direction de la Banque Nationale. Les prêts et dépôts du secteur des Particuliers et Entreprises sont en hausse alors que le secteur de Gestion de Patrimoine bénéficie des initiatives de Gestion Privée 1859 et des solutions d'affaires aux intermédiaires. La performance économique stable du Québec et de l'Ontario continue d'avoir une incidence positive sur notre portefeuille de crédit », conclut-il.

Faits saillants

(en millions de dollars canadiens)

	2016	Trimestre terminé le 31 janvier	
		2015	Variation %
Résultat net	261	415	(37)
Résultat dilué par action (<i>en dollars</i>)	0,67 \$	1,16 \$	(42)
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires	9,5 %	17,8 %	
Ratio de versement des dividendes	51 %	44 %	
Excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾			
Résultat net	427	410	4
Résultat dilué par action (<i>en dollars</i>)	1,17 \$	1,14 \$	3
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires	16,4 %	17,5 %	
Ratio de versement des dividendes	44 %	42 %	
	Au 31 janvier 2016	Au 31 octobre 2015	
Ratio des fonds propres CET1 selon Bâle III	9,7 %	9,9 %	
Ratio de levier selon Bâle III	3,8 %	3,7 %	

(1) Consulter le « Mode de présentation de l'information » à la page 4.

Particuliers et Entreprises

- Résultat net de 184 M\$ au premier trimestre de 2016 par rapport à 171 M\$ au premier trimestre de 2015, une augmentation de 8 %.
- Les revenus atteignent 724 M\$ au premier trimestre de 2016, en hausse de 32 M\$ ou 5 % par rapport au trimestre correspondant de 2015.
- Croissance soutenue du crédit aux particuliers de 6 % depuis un an, les hausses les plus importantes provenant des prêts hypothécaires. Croissance du crédit aux entreprises de 8 % depuis un an.
- La marge nette d'intérêts atteint 2,22 % au premier trimestre de 2016, par rapport à 2,24 % au premier trimestre de 2015 et à 2,25 % au trimestre précédent.
- La contribution avant dotations aux pertes sur créances et charge d'impôts augmente de 26 M\$ ou 9 %.
- Le ratio d'efficacité de 56,6 % s'améliore comparativement à 58,4 % au trimestre correspondant de 2015.

Gestion de patrimoine

- Résultat net de 77 M\$ au premier trimestre de 2016 par rapport à 74 M\$ pour le trimestre correspondant de 2015, une croissance de 4 %.
- Résultat net excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾ de 84 M\$, en hausse de 3 M\$ ou 4 %.
- Revenu total excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾ de 358 M\$ pour le premier trimestre de 2016, contre 346 M\$ au trimestre correspondant de 2015, en hausse de 12 M\$ ou 3 %, principalement en raison de la croissance des revenus tirés des services tarifés, atténuée par une baisse des revenus de transactions.
- Les frais autres que d'intérêts excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾ s'établissent à 243 M\$ au premier trimestre de 2016, en hausse par rapport à 236 M\$ au trimestre correspondant de 2015.
- Excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾, le ratio d'efficacité de 67,9 % s'améliore comparativement à 68,2 % au premier trimestre de 2015.

Marchés financiers

- Résultat net de 41 M\$ au premier trimestre de 2016 contre 177 M\$ au trimestre correspondant de 2015, en baisse en raison de la radiation de la participation dans l'entreprise associée Maple Financial Group Inc.
- Résultat net excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾ de 186 M\$ par rapport à 177 M\$ au premier trimestre de 2015, en hausse de 5 %.
- Le revenu total excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾ de 451 M\$ augmente de 33 M\$ ou 8 % notamment en raison de la hausse des revenus provenant de la filiale Credigy Ltd.
- Les frais autres que d'intérêts augmentent de 14 M\$ pour atteindre 190 M\$ au premier trimestre de 2016.
- Le ratio d'efficacité de 42,1 % est stable par rapport au premier trimestre de 2015.

Autres

- Perte nette de 41 M\$ au premier trimestre de 2016 contre une perte nette de 7 M\$ au trimestre correspondant de 2015. La hausse de la perte nette s'explique par la quote-part de la Banque des charges découlant de sa participation dans Groupe TMX limitée, notamment des pertes de valeur du goodwill et d'immobilisations incorporelles, ainsi que par l'appréciation de la juste valeur des billets restructurés enregistrée au premier trimestre de 2015.

Gestion du capital

- Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) selon Bâle III de 9,7 % au 31 janvier 2016, par rapport à 9,9 % au 31 octobre 2015, en raison de la radiation de la participation dans l'entreprise associée Maple Financial Group Inc. et de l'augmentation de l'actif pondéré en fonction des risques.
- Ratio de levier selon Bâle III de 3,8 % au 31 janvier 2016 comparativement à 3,7 % au 31 octobre 2015.

(1) Consulter le « Mode de présentation de l'information » à la page 4.

RAPPORT DE GESTION

Daté du 22 février 2016

Le Rapport de gestion qui suit présente l'analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Banque Nationale du Canada (la Banque). Cette analyse a été préparée conformément aux exigences prévues au *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM). Elle est basée sur les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités (les états financiers consolidés) pour le trimestre terminé le 31 janvier 2016 préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB). Ce Rapport de gestion doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés et les notes y afférant pour le trimestre terminé le 31 janvier 2016, ainsi qu'avec le Rapport annuel 2015. Les symboles M\$ et G\$ désignent respectivement les millions et les milliards de dollars canadiens. On peut obtenir de l'information additionnelle sur la Banque, y compris la notice annuelle, dans le site Internet de la Banque, à l'adresse bnc.ca, ou celui de SEDAR, à l'adresse sedar.com.

Mode de présentation de l'information	4	Méthodes comptables et communication de l'information financière	14
Faits saillants	5	Méthodes comptables et principales estimations comptables	14
Analyse financière	6	Modifications futures de méthodes comptables	14
Résultats consolidés	6	Communication de l'information financière	15
Résultats sectoriels	8	Informations financières supplémentaires	16
Bilan consolidé	11	Divulgaration d'information sur les risques	17
Événement postérieur à la date du bilan consolidé	13	Gestion du capital	18
Transactions avec des parties liées	13	Gestion des risques	25
Titrisation et arrangements hors bilan	13	Données financières trimestrielles	38

Mise en garde à propos des déclarations prospectives

À l'occasion, la Banque fait des déclarations prospectives écrites et verbales, notamment celles contenues dans les sections « Perspectives pour la Banque Nationale » et « Principales tendances économiques » du Rapport annuel 2015, ainsi que dans d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens et d'autres communications, et ce, aux fins de décrire le contexte économique dans lequel la Banque évoluera au cours de l'exercice 2016 et les objectifs qu'elle souhaite atteindre au cours de cette période. Ces déclarations prospectives sont faites conformément aux lois sur les valeurs mobilières en vigueur au Canada et aux États-Unis. Elles comprennent, entre autres, des déclarations à l'égard de l'économie – notamment les économies canadienne et américaine –, de l'évolution des marchés, des observations concernant les objectifs de la Banque et ses stratégies pour les atteindre, du rendement financier prévu de la Banque et de certains risques auxquels la Banque est confrontée. Ces déclarations prospectives sont habituellement marquées par l'usage de verbes au futur et au conditionnel ou par l'emploi d'expressions comme « prévoir », « croire », « estimer », « projeter », « s'attendre à », « avoir l'intention de » et autres termes ou expressions similaires.

En raison de leur nature même, ces déclarations prospectives supposent l'élaboration d'hypothèses et elles comportent donc nécessairement des risques et des incertitudes d'ordre général et spécifique. Les hypothèses qui ont trait à la performance des économies du Canada et des États-Unis en 2016 et à leurs effets sur les activités de la Banque figurent parmi les principaux facteurs pris en considération au moment de déterminer les priorités et les objectifs stratégiques et de fixer les objectifs financiers, notamment en ce qui a trait à la provision pour pertes sur créances. Au moment d'établir les prévisions concernant la croissance économique en général et dans le secteur des services financiers en particulier, la Banque s'appuie surtout sur les données économiques historiques fournies par les gouvernements du Canada et des États-Unis et leurs organismes.

Il est fort possible que les projections expresses ou implicites contenues dans ces déclarations prospectives ne se réalisent pas ou se révèlent inexactes. La Banque recommande aux lecteurs de ne pas se fier indûment à ces déclarations, étant donné que divers facteurs, dont plusieurs sont indépendants de la volonté de la Banque, pourraient faire en sorte que les résultats, les conditions, les mesures ou les événements futurs varient sensiblement des objectifs, attentes, estimations ou intentions figurant dans ces déclarations prospectives. Ces facteurs incluent notamment le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité et de financement, le risque opérationnel, le risque de non-conformité à la réglementation, le risque de réputation, le risque stratégique et le risque environnemental, lesquels sont décrits plus amplement dans la section « Gestion des risques » débutant à la page 55 du Rapport annuel 2015, et plus précisément la conjoncture économique générale et les conditions du marché financier au Canada, aux États-Unis et dans certains autres pays où la Banque exerce ses activités, y compris la modification à la réglementation touchant les activités de la Banque et affectant les fonds propres et les liquidités, les modifications apportées aux conventions et méthodes comptables que la Banque utilise à des fins de présentation de sa situation financière, y compris les incertitudes liées aux hypothèses et aux principales estimations comptables, les lois fiscales en vigueur dans les pays où la Banque est présente, principalement le Canada et les États-Unis (y compris la loi intitulée *Foreign Account Tax Compliance Act* (FATCA) aux États-Unis), les modifications aux lignes directrices sur les fonds propres et la liquidité ainsi que les instructions relatives à leur présentation et leur interprétation, les changements aux cotes de crédit attribuées à la Banque, et les perturbations potentielles à l'égard des systèmes de technologie de l'information de la Banque, y compris l'évolution des risques liés aux cyberattaques.

La liste des facteurs de risques susmentionnés n'est pas exhaustive. Des renseignements supplémentaires sur ces facteurs sont fournis dans la section « Gestion des risques » du Rapport annuel 2015. Les investisseurs et autres personnes qui se fondent sur les déclarations prospectives de la Banque doivent considérer soigneusement les facteurs susmentionnés ainsi que les incertitudes et les risques qu'ils comportent. À moins que la loi ne l'exige, la Banque ne prévoit pas mettre à jour quelque déclaration prospective que ce soit, verbale ou écrite, qu'elle peut faire ou qui peut être faite en son nom de temps à autres.

L'information prospective contenue dans le présent document est destinée à l'interprétation des renseignements contenus dans ce document et pourrait ne pas convenir à d'autres fins.

MODE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Banque sont préparés selon les IFRS, telles que publiées par l'IASB. La Banque utilise également des mesures financières non conformes aux IFRS pour évaluer les résultats et mesurer la performance globale de la Banque. Le fait de recourir à un tel mode de présentation de l'information donne aux lecteurs une meilleure compréhension de la façon dont la direction analyse les résultats, en plus de leur permettre d'apprécier l'incidence d'éléments particuliers sur les résultats des périodes visées et de mieux évaluer les résultats en ne tenant pas compte de ces éléments s'ils considèrent que ceux-ci ne reflètent pas les résultats continus. Les organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières exigent que les entreprises préviennent les lecteurs que le résultat net et les autres mesures ajustées en fonction de critères autres que les IFRS n'ont pas une signification standard selon les IFRS et sont difficilement comparables avec des mesures similaires utilisées par d'autres entreprises.

Données financières

(en millions de dollars canadiens, sauf pour les données par action)

	Trimestre terminé le 31 janvier		
	2016	2015	Variation %
Résultat net excluant les éléments particuliers			
Particuliers et Entreprises	184	171	8
Gestion de patrimoine	84	81	4
Marchés financiers	186	177	5
Autres	(27)	(19)	
Résultat net excluant les éléments particuliers	427	410	4
Éléments liés à la détention des billets restructurés ⁽¹⁾	(1)	13	
Éléments relatifs aux acquisitions ⁽²⁾	(20)	(8)	
Radiation d'une participation dans une entreprise associée ⁽³⁾	(145)	–	
Résultat net	261	415	(37)
Résultat dilué par action excluant les éléments particuliers	1,17 \$	1,14 \$	3
Éléments liés à la détention des billets restructurés ⁽¹⁾	–	0,04	
Éléments relatifs aux acquisitions ⁽²⁾	(0,06)	(0,02)	
Radiation d'une participation dans une entreprise associée ⁽³⁾	(0,43)	–	
Prime versée sur les actions privilégiées rachetées à des fins d'annulation ⁽⁴⁾	(0,01)	–	
Résultat dilué par action	0,67 \$	1,16 \$	(42)
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires			
Incluant les éléments particuliers	9,5 %	17,8 %	
Excluant les éléments particuliers	16,4 %	17,5 %	

(1) Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2016, un coût de financement de 2 M\$ (1 M\$ déduction faite des impôts) a été enregistré relativement à la détention des billets restructurés (2015 : 5 M\$, 4 M\$ déduction faite des impôts). Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2015, des revenus de 23 M\$ (17 M\$ déduction faite des impôts) avaient été enregistrés en raison de l'appréciation de la juste valeur de ces billets.

(2) Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2016, des charges de 27 M\$ (20 M\$ déduction faite des impôts) ont été enregistrées relativement aux acquisitions (2015 : 10 M\$, 8 M\$ déduction faite des impôts). Ces charges se composent majoritairement de bonis de rétention et comprennent également la quote-part de la Banque des charges d'intégration engagées par Corporation Fiera Capital (Fiera Capital) ainsi que la quote-part de la Banque des charges découlant de sa participation dans Groupe TMX limitée (TMX), notamment des pertes de valeur du goodwill et d'immobilisations incorporelles pour un montant de 18 M\$ (13 M\$ déduction faite des impôts).

(3) Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2016, la Banque a radié sa participation dans l'entreprise associée Maple Financial Group Inc. (Maple) pour un montant de 164 M\$ (145 M\$ déduction faite des impôts) suite à l'événement survenu le 6 février 2016, tel que décrit à la section « Événement postérieur à la date du bilan consolidé » à la page 13.

(4) Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2016, une prime de 3 M\$ a été versée sur les actions privilégiées de premier rang, série 20, rachetées à des fins d'annulation.

FAITS SAILLANTS

(en millions de dollars canadiens, sauf pour les données par action)

	Trimestre terminé le 31 janvier		
	2016	2015	Variation %
Résultats d'exploitation			
Revenu total	1 289	1 410	(9)
Résultat net	261	415	(37)
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	239	397	(40)
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires	9,5 %	17,8 %	
Résultat par action			
de base	0,68 \$	1,17 \$	(42)
dilué	0,67	1,16	(42)
Excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾			
Résultats d'exploitation			
<i>(en équivalent imposable) ⁽²⁾</i>			
Revenu total	1 530	1 459	5
Résultat net	427	410	4
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	405	392	3
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires	16,4 %	17,5 %	
Ratio d'efficience	58,6 %	58,7 %	
Résultat par action			
de base	1,18 \$	1,15 \$	3
dilué	1,17	1,14	3
Informations sur les actions ordinaires			
Dividendes déclarés	0,54 \$	0,50 \$	
Valeur comptable	27,77	26,33	
Cours de l'action			
haut	44,11	55,06	
bas	35,83	44,21	
clôture	39,97	44,21	
Nombre d'actions ordinaires <i>(en milliers)</i>	337 535	329 860	
Capitalisation boursière	13 491	14 583	

(en millions de dollars canadiens)

	Au 31 janvier 2016	Au 31 octobre 2015	Variation %
Bilan et hors-bilan			
Actif total	219 301	216 090	1
Prêts et acceptations	118 510	115 238	3
Prêts douteux, déduction faite des provisions totales	(132)	(112)	
en % des prêts et acceptations moyens	(0,1) %	(0,1) %	
Dépôts	131 064	128 830	2
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	9 375	9 531	(2)
Actifs sous administration et sous gestion	352 729	358 139	(2)
Couverture par les résultats	9,89	10,49	
Couverture de l'actif	9,59	6,78	
Ratios réglementaires selon Bâle III			
Ratios des fonds propres ⁽³⁾			
de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)	9,7 %	9,9 %	
catégorie 1 ⁽⁴⁾	12,8 %	12,5 %	
total ^{(4) (5)}	14,2 %	14,0 %	
Ratio de levier ⁽³⁾	3,8 %	3,7 %	
Ratio de liquidité à court terme (LCR)	135 %	131 %	
Autres renseignements			
Nombre d'employés	19 696	19 764	—
Nombre de succursales au Canada	453	452	—
Nombre de guichets automatiques	932	930	—

(1) Consulter le « Mode de présentation de l'information » à la page 4.

(2) Consulter les « Résultats consolidés » à la page 6.

(3) Les ratios sont calculés selon la méthode « tout compris ».

(4) Les ratios au 31 octobre 2015 tiennent compte du rachat d'actions privilégiées série 20 effectué le 15 novembre 2015.

(5) Le ratio au 31 octobre 2015 tient compte du remboursement des billets d'une valeur de 500 M\$ effectué le 2 novembre 2015.

ANALYSE FINANCIÈRE

Résultats consolidés

Pour le trimestre terminé le 31 janvier 2016, la Banque a modifié le classement de certains montants de l'état consolidé des résultats afin de mieux refléter la nature des revenus présentés. Ainsi, pour le trimestre terminé le 31 janvier 2015, un montant de 9 M\$ présenté au poste *Revenus autres que d'intérêts – Revenus de crédit* a été reclassé dans le *Revenu net d'intérêts*. Ce reclassement n'a aucune incidence sur le résultat net.

(en millions de dollars canadiens)	Trimestre terminé le 31 janvier		
	2016	2015	Variation %
Résultats d'exploitation			
Revenu net d'intérêts	706	665	6
Revenus autres que d'intérêts	583	745	(22)
Revenu total	1 289	1 410	(9)
Frais autres que d'intérêts	903	863	5
Contribution	386	547	(29)
Dotations aux pertes sur créances	63	54	17
Résultat avant charge d'impôts	323	493	(34)
Charge d'impôts	62	78	(21)
Résultat net	261	415	(37)
Résultat dilué par action (<i>en dollars</i>)	0,67	1,16	(42)
Équivalent imposable⁽¹⁾			
Revenu net d'intérêts	55	63	
Charge d'impôts	55	63	
Résultat net	–	–	
Éléments particuliers⁽²⁾			
Éléments liés à la détention des billets restructurés	(2)	18	
Éléments relatifs aux acquisitions	(27)	(10)	
Radiation d'une participation dans une entreprise associée	(164)	–	
Éléments particuliers avant impôts	(193)	8	
Charge d'impôts liée aux éléments particuliers	(27)	3	
Éléments particuliers après impôts ⁽³⁾	(166)	5	
Résultats d'exploitation en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers^{(1) (2)}			
Revenu net d'intérêts	763	733	4
Revenus autres que d'intérêts	767	726	6
Revenu total	1 530	1 459	5
Frais autres que d'intérêts	896	857	5
Contribution	634	602	5
Dotations aux pertes sur créances	63	54	17
Résultat avant charge d'impôts	571	548	4
Charge d'impôts	144	138	4
Résultat net	427	410	4
Résultat dilué par action (<i>en dollars</i>) ⁽³⁾	1,17	1,14	3
Actif moyen	232 213	218 530	6
Prêts et acceptations moyens	117 325	104 820	12
Prêts douteux, déduction faite des provisions totales	(132)	(172)	
Dépôts moyens	140 379	123 527	14
Ratio d'efficacité excluant les éléments particuliers ⁽²⁾	58,6 %	58,7 %	

(1) La Banque utilise l'équivalent imposable comme méthode de calcul du revenu net d'intérêts et de la charge d'impôts. Cette méthode consiste à ajuster certains revenus exempts d'impôts (notamment les dividendes) en les majorant de l'impôt qui aurait autrement été exigible. Un montant équivalent est ajouté à la charge d'impôts. Cet ajustement est nécessaire pour comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal.

(2) Consulter le « Mode de présentation de l'information » à la page 4.

(3) Les éléments particuliers du trimestre terminé le 31 janvier 2016 incluent une prime sur rachat d'actions privilégiées, série 20, à des fins d'annulation, de 3 M\$ ou 0,01 \$ par action.

Résultats financiers

La Banque déclare un résultat net de 261 M\$ au premier trimestre de l'exercice 2016 par rapport à 415 M\$ au premier trimestre de 2015 en raison de la radiation de sa participation dans l'entreprise associée Maple Financial Group Inc. (Maple). Le résultat dilué par action atteint 0,67 \$ pour le trimestre terminé le 31 janvier 2016 par rapport à 1,16 \$ au trimestre correspondant de 2015.

En excluant les éléments particuliers, le résultat net de 427 M\$ au premier trimestre de 2016 est en hausse de 4 % par rapport à 410 M\$ au premier trimestre de 2015 et le résultat dilué par action de 1,17 \$ au premier trimestre de 2016 augmente de 3 % par rapport à 1,14 \$ au trimestre correspondant de 2015. Les éléments particuliers enregistrés au premier trimestre de 2016, déduction faite des impôts, comprennent un coût de financement de 1 M\$ (2015 : 4 M\$) lié à la détention des billets restructurés, des éléments relatifs aux acquisitions pour un montant de 20 M\$ (2015 : 8 M\$) dont un montant de 13 M\$ représentant la quote-part de la Banque de pertes de valeur du goodwill et d'immobilisations incorporelles découlant de sa participation dans TMX et la radiation de la participation de la Banque dans l'entreprise associée Maple pour un montant de 145 M\$. Les éléments particuliers, pour le premier trimestre de 2015, comprenaient également des revenus de 17 M\$ en raison de l'appréciation de la juste valeur des billets restructurés.

Le rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires, excluant les éléments particuliers, s'établit à 16,4 % pour le trimestre terminé le 31 janvier 2016, alors qu'il atteignait 17,5 % pour la période correspondante de 2015.

Revenu total

Le revenu total de la Banque s'établit à 1 289 M\$ au premier trimestre de 2016, en baisse de 121 M\$ comparativement au trimestre correspondant de 2015. Excluant les éléments particuliers liés à la détention des billets restructurés, aux acquisitions du secteur de Gestion de patrimoine, à la quote-part de la Banque de pertes de valeur du goodwill et d'immobilisations incorporelles découlant de sa participation dans TMX et à la radiation de sa participation dans Maple enregistrée au cours du premier trimestre de 2016, le revenu total en équivalent imposable s'établit à 1 530 M\$, en hausse de 5 % comparativement à 1 459 M\$ au premier trimestre de 2015. La croissance du revenu net d'intérêts est principalement attribuable à l'augmentation des prêts et des dépôts des particuliers et des entreprises, atténuée par une diminution des marges sur les dépôts, ainsi qu'à la hausse du revenu net d'intérêts du secteur de Gestion de patrimoine. Les revenus autres que d'intérêts augmentent de 41 M\$ en raison de la croissance des activités du secteur de Gestion de patrimoine, principalement attribuable à la hausse des actifs sous administration et sous gestion, ainsi que de la croissance des revenus de crédit, des gains sur valeurs mobilières disponibles à la vente et des revenus d'assurances. De plus, les revenus divers augmentent de 51 M\$, principalement en raison de la croissance des revenus de la filiale Credigy Ltd. Par ailleurs, les revenus de commissions de prise ferme et honoraires de services-conseils, les revenus de commissions de courtage, notamment en raison d'une migration vers les services tarifés, et les revenus sur cartes ont diminué par rapport au premier trimestre de 2015. Les revenus de négociation sont également en baisse au premier trimestre de 2016.

Dotations aux pertes sur créances

Pour le premier trimestre de 2016, la Banque a enregistré des dotations aux pertes sur créances de 63 M\$, en hausse de 9 M\$ par rapport au trimestre correspondant de 2015. Cette augmentation est principalement attribuable aux dotations aux pertes sur créances sur les cartes de crédit ainsi que sur les prêts des Services aux entreprises.

Au 31 janvier 2016, les prêts douteux bruts sont de 434 M\$, en baisse de 23 M\$ depuis le 31 octobre 2015 suite à des radiations effectuées au cours du trimestre. Les prêts douteux représentent 5,7 % du capital tangible ajusté des provisions au 31 janvier 2016, une baisse de 0,2 point de pourcentage par rapport à 5,9 % au 31 octobre 2015. Au 31 janvier 2016, les provisions pour pertes sur créances excèdent les prêts douteux bruts de 132 M\$, comparativement à 112 M\$ au 31 octobre 2015.

Frais autres que d'intérêts

Au premier trimestre de 2016, les frais autres que d'intérêts sont en hausse de 40 M\$ ou 5 % par rapport au trimestre correspondant de 2015, pour s'établir à 903 M\$. L'augmentation est attribuable aux frais liés aux investissements technologiques, aux honoraires professionnels, plus spécifiquement les frais de gestion résultant de la croissance des activités de la filiale Credigy Ltd., à la taxe compensatoire sur les salaires ainsi qu'aux autres frais, notamment en raison de récupérations de taxes de vente enregistrées au premier trimestre de 2015. Ces augmentations ont été compensées en partie par une diminution de la rémunération et des avantages du personnel.

Charge d'impôts

La charge d'impôts pour le premier trimestre de 2016 totalise 62 M\$ comparativement à 78 M\$ pour le trimestre correspondant de 2015. Le taux effectif d'imposition du premier trimestre de 2016 s'établit à 19 %, par rapport à 16 % au trimestre correspondant de 2015, en raison des revenus de dividendes exonérés d'impôts moins élevés par rapport au trimestre correspondant de 2015 et de la radiation de la participation dans l'entreprise associée Maple enregistrée au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2016.

Résultats sectoriels

La Banque exerce ses activités dans trois secteurs d'exploitation et les autres activités opérationnelles ainsi que la Trésorerie corporative sont regroupées à des fins de présentation dans la rubrique *Autres*. Chaque secteur se distingue par le service offert, le type de clientèle visé et la stratégie de commercialisation mise en place.

Particuliers et Entreprises

(en millions de dollars canadiens)		Trimestre terminé le 31 janvier	
	2016	2015	Variation %
Résultats d'exploitation			
Revenu net d'intérêts	475	450	6
Revenus autres que d'intérêts	249	242	3
Revenu total	724	692	5
Frais autres que d'intérêts	410	404	1
Contribution	314	288	9
Dotations aux pertes sur créances	62	54	15
Résultat avant charge d'impôts	252	234	8
Charge d'impôts	68	63	8
Résultat net	184	171	8
Marge nette d'intérêts ⁽¹⁾	2,22 %	2,24 %	
Actif moyen portant intérêt	85 146	79 552	7
Actif moyen	90 514	84 915	7
Prêts et acceptations moyens	90 139	84 533	7
Prêts douteux nets	227	191	19
Prêts douteux nets en % des prêts et acceptations moyens	0,3 %	0,2 %	
Dépôts moyens	46 421	43 825	6
Ratio d'efficacité	56,6 %	58,4 %	

(1) La marge nette d'intérêts est calculée en divisant le revenu net d'intérêts par l'actif moyen portant intérêt.

Le résultat net du secteur des Particuliers et Entreprises de 184 M\$ est en hausse de 8 % par rapport à 171 M\$ au premier trimestre de 2015. Le revenu total du secteur a progressé de 32 M\$, en raison de la croissance du revenu net d'intérêts de 25 M\$ et de la hausse des revenus autres que d'intérêts de 7 M\$ au premier trimestre de 2016. L'augmentation du revenu net d'intérêts provient principalement de la croissance des prêts et des dépôts des particuliers et des entreprises. Cette croissance a été atténuée par un recul de la marge nette d'intérêts qui atteint 2,22 % au premier trimestre de 2016, par rapport à 2,24 % au premier trimestre de 2015, une diminution principalement attribuable aux marges sur les dépôts.

Le revenu total des Services aux particuliers a progressé de 19 M\$ surtout en raison de l'augmentation des prêts, plus particulièrement les prêts et les marges de crédit hypothécaires. Le revenu total des Services aux entreprises est en hausse de 13 M\$, principalement en raison de la croissance des prêts et des dépôts, des revenus de crédit liés aux opérations de prêts et aux acceptations bancaires ainsi que des revenus provenant des services internationaux. Cette hausse a été partiellement contrebalancée par une diminution des marges sur les dépôts.

Les frais autres que d'intérêts du secteur des Particuliers et Entreprises, au premier trimestre de 2016, sont en hausse de 6 M\$ ou 1 % par rapport au trimestre correspondant de 2015, principalement en raison de la hausse des frais de soutien aux opérations, compensée par la baisse de la rémunération et des avantages du personnel. Ainsi, la contribution est en hausse de 9 % par rapport au premier trimestre de 2015. Le ratio d'efficacité à 56,6 % pour le premier trimestre de 2016 s'améliore de 1,8 point de pourcentage par rapport au trimestre correspondant de 2015.

Les dotations aux pertes sur créances du secteur de 62 M\$ sont en hausse de 8 M\$ par rapport au trimestre correspondant de 2015. Cette augmentation est attribuable à la hausse des dotations aux pertes sur créances sur les cartes de crédit ainsi que sur les prêts des Services aux entreprises.

Gestion de patrimoine

(en millions de dollars canadiens)

	Trimestre terminé le 31 janvier		
	2016	2015	Variation %
Résultats d'exploitation excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾			
Revenu net d'intérêts	89	83	7
Revenus tirés des services tarifés	196	179	9
Revenus tirés des transactions et autres revenus	73	84	(13)
Revenu total	358	346	3
Frais autres que d'intérêts	243	236	3
Contribution	115	110	5
Dotations aux pertes sur créances	1	–	
Résultat avant charge d'impôts	114	110	4
Charge d'impôts	30	29	3
Résultat net excluant les éléments particuliers	84	81	4
Éléments particuliers après impôts ⁽¹⁾	(7)	(7)	
Résultat net	77	74	4
Actif moyen	10 944	10 186	7
Prêts et acceptations moyens	9 266	8 600	8
Prêts douteux nets	7	3	
Dépôts moyens	26 214	24 525	7
Ratio d'efficacité excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾	67,9 %	68,2 %	

(1) Consulter le « Mode de présentation de l'information » à la page 4.

Le résultat net du secteur de Gestion de patrimoine s'élève à 77 M\$ au premier trimestre de 2016 comparativement à 74 M\$ au trimestre correspondant de 2015. Excluant les éléments particuliers qui comprennent les éléments liés aux acquisitions des dernières années, le résultat net du secteur de Gestion de patrimoine s'établit à 84 M\$ au premier trimestre de 2016 par rapport à 81 M\$ au trimestre correspondant de 2015, en hausse de 4 %. Le revenu total du secteur, excluant les éléments particuliers, a augmenté de 3 % pour atteindre 358 M\$, comparativement à 346 M\$ au premier trimestre de 2015. Cette augmentation est principalement expliquée par la hausse des revenus tirés des services tarifés en raison de la migration d'actifs de comptes transactionnels vers des comptes tarifés en fonction des actifs, ainsi que par la hausse du revenu net d'intérêts en partie attribuable au compte Surintérêt et à la croissance des activités bancaires et de courtage. Par ailleurs, les revenus tirés des transactions et autres revenus sont en baisse au premier trimestre de 2016 par rapport au trimestre correspondant de 2015 en raison de la migration d'actifs et d'une diminution du nombre de transactions de courtage.

Excluant les éléments particuliers liés aux acquisitions des dernières années, les frais autres que d'intérêts sont en hausse de 3 % par rapport au trimestre correspondant de 2015 et se chiffrent à 243 M\$ au premier trimestre de 2016. Cette augmentation est principalement expliquée par la hausse de la rémunération variable en raison de la croissance des activités du secteur ainsi que par la hausse des frais de soutien aux opérations. Le ratio d'efficacité à 67,9 % pour le premier trimestre de 2016 s'améliore de 0,3 point de pourcentage par rapport au trimestre correspondant de 2015.

Marchés financiers

(en équivalent imposable) ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

	Trimestre terminé le 31 janvier		
	2016	2015	Variation %
Résultats d'exploitation excluant les éléments particuliers ⁽²⁾			
Revenus liés aux activités de négociation			
Titres de participation	107	109	(2)
Titres à revenus fixes	65	66	(2)
Produits de base et devises	44	57	(23)
	216	232	(7)
Commissions des marchés financiers	50	58	(14)
Gains (pertes) sur valeurs mobilières disponibles à la vente, montant net	(1)	(7)	
Services bancaires	72	69	4
Autres	114	66	
Revenu total	451	418	8
Frais autres que d'intérêts	190	176	8
Contribution	261	242	8
Dotations aux pertes sur créances	—	—	
Résultat avant charge d'impôts	261	242	8
Charge d'impôts	75	65	15
Résultat net excluant les éléments particuliers	186	177	5
Éléments particuliers après impôts ⁽²⁾	(145)	—	
Résultat net	41	177	(77)
Participations ne donnant pas le contrôle	8	3	
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	33	174	(81)
Actif moyen	89 683	89 647	—
Prêts et acceptations moyens (Grandes entreprises seulement)	11 732	9 195	28
Dépôts moyens	14 268	12 157	17
Ratio d'efficacité excluant les éléments particuliers ⁽²⁾	42,1 %	42,1 %	

(1) Se reporter à la note 22 afférente aux présents états financiers consolidés.

(2) Consulter le « Mode de présentation de l'information » à la page 4.

Le secteur des Marchés financiers affiche un résultat net de 41 M\$ au premier trimestre de 2016, par rapport à 177 M\$ au trimestre correspondant de 2015. En excluant la radiation de la participation dans l'entreprise associée Maple, le résultat net se chiffre à 186 M\$, en hausse de 5 %. Le revenu total du secteur en équivalent imposable se chiffre à 451 M\$, contre 418 M\$ au premier trimestre de 2015. Cette augmentation provient majoritairement des revenus tirés des autres activités qui augmentent de 48 M\$ par rapport au trimestre correspondant de 2015, principalement en raison de la hausse des revenus de la filiale Credigy Ltd. De plus, les revenus des services bancaires affichent une croissance de 4 % et les pertes sur valeurs mobilières disponibles à la vente ont diminué au cours du premier trimestre de 2016 comparativement au trimestre correspondant de 2015. Par ailleurs, en raison de la volatilité des marchés, les revenus liés aux activités de négociation ainsi que les commissions des marchés financiers sont en baisse comparativement au premier trimestre de 2015. La diminution des revenus liés aux activités de négociation provient de tous les types de revenus, notamment les revenus tirés des contrats sur produits de base et devises qui ont diminué de 23 % par rapport au trimestre correspondant de 2015.

Les frais autres que d'intérêts du premier trimestre de 2016 de 190 M\$ augmentent de 14 M\$ par rapport au premier trimestre de 2015, notamment en raison de l'augmentation des frais reliés à la filiale Credigy Ltd., en lien avec la croissance de ses revenus. Au premier trimestre de 2016, le ratio d'efficacité en excluant les éléments particuliers, de 42,1 %, est inchangé par rapport au trimestre correspondant de 2015. Les dotations aux pertes sur créances sont nulles pour les premiers trimestres de 2016 et de 2015.

Autres

(en équivalent imposable) ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

Trimestre terminé le 31 janvier

	2016	2015
Résultats d'exploitation excluant les éléments particuliers ⁽²⁾		
Revenu net d'intérêts	(37)	(38)
Revenus autres que d'intérêts	34	41
Revenu total	(3)	3
Frais autres que d'intérêts	53	41
Résultat avant charge d'impôts	(56)	(38)
Charge (économie) d'impôts	(29)	(19)
Résultat net excluant les éléments particuliers	(27)	(19)
Éléments particuliers après impôts ⁽²⁾	(14)	12
Résultat net	(41)	(7)
Participations ne donnant pas le contrôle	14	15
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	(55)	(22)
Actif moyen	41 072	33 782

(1) Se reporter à la note 22 afférente aux présents états financiers consolidés.

(2) Consulter le « Mode de présentation de l'information » à la page 4.

La rubrique *Autres* des résultats sectoriels affiche une perte nette de 41 M\$ au premier trimestre de 2016 comparativement à une perte nette de 7 M\$ pour le trimestre correspondant de 2015. L'augmentation de la perte nette s'explique par la quote-part de la Banque des charges découlant de sa participation dans TMX, notamment des pertes de valeur du goodwill et d'immobilisations incorporelles pour un montant de 13 M\$, déduction faite des impôts, par la hausse de la taxe compensatoire sur les salaires, par les frais liés au développement des affaires, ainsi que par des revenus de 17 M\$, déduction faite des impôts, liés à l'appréciation de la juste valeur des billets restructurés enregistrés au premier trimestre de 2015.

Bilan consolidé

Résumé du bilan consolidé

(en millions de dollars canadiens)

	Au 31 janvier 2016	Au 31 octobre 2015	Variation %
Actif			
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	6 589	7 567	(13)
Valeurs mobilières	56 436	56 040	1
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	15 628	17 702	(12)
Prêts et acceptations (déduction faite des provisions pour pertes sur créances)	118 510	115 238	3
Autres	22 138	19 543	13
	219 301	216 090	1
Passif et capitaux propres			
Dépôts	131 064	128 830	2
Autres	75 802	74 383	2
Dette subordonnée	1 021	1 522	(33)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Banque	10 625	10 554	1
Participations ne donnant pas le contrôle	789	801	(1)
	219 301	216 090	1

Actif

Au 31 janvier 2016, la Banque a un actif total de 219,3 G\$ comparativement à 216,1 G\$ au 31 octobre 2015, une augmentation de 3,2 G\$ ou 1 %. La trésorerie et les dépôts auprès d'institutions financières sont en baisse de 1,0 G\$ suite à la diminution des liquidités de la succursale de New York. Les valeurs mobilières ont augmenté de 0,4 G\$ par rapport au 31 octobre 2015 notamment en raison des titres émis ou garantis par le Canada et les provinces, alors que les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées ont diminué de 2,1 G\$.

Les prêts et acceptations au 31 janvier 2016 sont en hausse de 3,3 G\$ par rapport au 31 octobre 2015, en raison de la croissance des activités de prêts hypothécaires (y compris les marges de crédit hypothécaires) ainsi que des prêts aux entreprises. Le détail des principaux portefeuilles de prêts et acceptations est présenté dans le tableau suivant.

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 janvier 2016	Au 31 octobre 2015	Au 31 janvier 2015
Prêts et acceptations			
À la consommation	30 286	29 864	28 321
Hypothécaires résidentiels	44 409	43 520	40 011
Créances sur cartes de crédit	2 028	2 069	1 969
Entreprises et administrations publiques	42 353	40 354	37 583
	119 076	115 807	107 884

Les prêts à la consommation augmentent de 1 %, surtout en raison des marges de crédit hypothécaires et des prêts personnels. Les prêts hypothécaires résidentiels sont également en croissance de 2 % depuis le 31 octobre 2015. Les prêts et acceptations aux entreprises sont en hausse de 2,0 G\$ ou 5 % depuis le 31 octobre 2015, notamment en raison des activités de la filiale Credigy Ltd. Depuis un an, les prêts et acceptations ont augmenté de 11,2 G\$ ou 10 %. Les prêts à la consommation ainsi que les prêts hypothécaires résidentiels ont connu des hausses respectives de 7 % et 11 % depuis un an. Les prêts et acceptations aux entreprises ont également contribué à la croissance par une hausse de 13 % depuis un an provenant majoritairement du financement aux grandes sociétés et des activités de la filiale Credigy Ltd.

Au 31 janvier 2016, les instruments financiers dérivés se chiffrent à 13,5 G\$, une augmentation de 2,7 G\$ depuis le 31 octobre 2015. Cette hausse doit être analysée conjointement avec les instruments financiers dérivés présentés au passif qui se chiffrent à 10,0 G\$, en hausse de 2,2 G\$. L'augmentation nette de 0,5 G\$ depuis le 31 octobre 2015 est expliquée par la hausse des swaps de taux d'intérêt.

Passif

La Banque a un passif total de 207,9 G\$ au 31 janvier 2016 comparativement à 204,7 G\$ au 31 octobre 2015.

Au 31 janvier 2016, le passif-dépôts total de la Banque s'établit à 131,1 G\$ comparativement à 128,8 G\$ au 31 octobre 2015, soit une augmentation de 2,3 G\$ ou 2 %. Le détail de l'épargne totale des particuliers est présenté dans le tableau suivant.

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 janvier 2016	Au 31 octobre 2015	Au 31 janvier 2015
Bilan			
Dépôts	47 941	45 981	45 660
Hors bilan			
Courtage de plein exercice	103 435	105 395	107 980
Fonds communs de placement	25 515	25 783	19 849
Autres	900	636	4 093
	129 850	131 814	131 922
Épargne totale des particuliers	177 791	177 795	177 582

Les dépôts des particuliers de 47,9 G\$ au 31 janvier 2016 sont en hausse de 4 % par rapport au 31 octobre 2015 et ont augmenté de 2,2 G\$ depuis un an. L'épargne des particuliers, incluse dans les actifs sous administration et sous gestion, a diminué de 1 % depuis le début de l'exercice et est en baisse de 2,0 G\$ ou 2 % depuis un an, en raison de la baisse des marchés boursiers.

Les dépôts des entreprises et administrations publiques de 76,5 G\$ ont augmenté de 2,1 G\$ depuis le 31 octobre 2015. Cette hausse est attribuable à la variation du taux de change sur les obligations sécurisées et à l'émission de dépôts à taux variable par la trésorerie. Les dépôts des institutions de dépôts de 6,7 G\$ sont en baisse de 1,7 G\$ depuis le 31 octobre 2015, principalement en raison des dépôts provenant d'institutions financières du gouvernement américain et d'autres institutions financières internationales. Les autres activités de financement sont en hausse de 1,4 G\$ depuis le 31 octobre 2015, essentiellement en raison des engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées.

Capitaux propres

Au 31 janvier 2016, les capitaux propres de la Banque sont stables par rapport au 31 octobre 2015 et s'établissent à 11,4 G\$. La baisse des résultats non distribués, attribuable aux réévaluations des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi, ainsi que le rachat d'actions privilégiées série 20 pour un montant de 176 M\$, ont été compensés par l'émission d'actions privilégiées, série 34, pour un montant de 400 M\$.

Au 18 février 2016, le nombre d'actions ordinaires en circulation se chiffre à 337 251 783 et le nombre d'options d'achat d'actions en cours est de 18 300 587. Pour des renseignements supplémentaires concernant le capital-actions, se reporter à la note 18 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2015 et à la note 14 afférente aux présents états financiers consolidés.

Événement postérieur à la date du bilan consolidé

Maple Financial Group Inc.

La Banque détient une participation de 24,9 % dans Maple Financial Group Inc., une société fermée canadienne qui exerce ses activités au Canada, en Allemagne, au Royaume-Uni et aux États-Unis. Maple Bank GmbH, une filiale en propriété exclusive indirecte de la société, a fait l'objet d'enquêtes des autorités allemandes au sujet de présumées irrégularités fiscales.

Le 6 février 2016, l'autorité fédérale allemande de réglementation du secteur financier, BaFin, a instauré un moratoire sur les activités de Maple Bank GmbH, rendant impossible la poursuite du cours normal de ses affaires. Cette situation découle d'enquêtes amorcées par les autorités allemandes au mois de septembre 2015 au sujet de certaines activités de négociation effectuées par Maple Bank GmbH et par certains de ses employés actuels et passés, au cours des exercices 2006 à 2010. Les autorités allemandes ont allégué que ces activités de négociation ont été réalisées en contravention de la législation fiscale allemande. Ni la Banque ni ses employés n'ont participé à ces activités de négociation ou n'ont fait, à notre connaissance, l'objet de ces enquêtes.

À la lumière des récents événements, la Banque a radié la valeur comptable de sa participation dans Maple Financial Group Inc., pour un montant de 164 M\$ (145 M\$ déduction faite des impôts). La radiation de la participation dans cette entreprise associée de 164 M\$ a été comptabilisée au poste *Revenus autres que d'intérêts – Autres* de l'état consolidé des résultats pour le trimestre terminé le 31 janvier 2016, et présentée dans le secteur des Marchés financiers. Cette radiation a réduit le ratio des fonds propres CET1 selon Bâle III de 13 points de base.

La Banque a avisé les autorités allemandes que s'il est déterminé que des portions de dividendes reçus de Maple Financial Group Inc. peuvent être raisonnablement attribuées à une fraude fiscale par Maple Bank GmbH, des moyens seront mis en œuvre pour restituer ces montants à l'autorité compétente. Dans cette éventualité, la Banque estime que les sommes en cause n'auraient pas d'incidence importante sur sa situation financière.

Transactions avec des parties liées

Les politiques et procédures de la Banque relatives aux transactions avec des parties liées n'ont pas changé de façon importante depuis le 31 octobre 2015. Pour de plus amples informations, se reporter à la note 29 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2015.

Titrisation et arrangements hors bilan

Dans le cours normal de ses activités, la Banque est partie à diverses opérations financières qui, selon les IFRS, ne sont pas tenues d'être constatées au bilan consolidé, ou sont constatées à des montants différents de leur valeur théorique ou contractuelle. Ces opérations incluent, entre autres, les opérations avec des entités structurées, les instruments financiers dérivés, l'émission de garanties, la facilité de financement de marge des conduits de véhicules d'actifs cadres (VAC), les instruments de crédit et les actifs financiers reçus en garantie. Une analyse complète de ces opérations, et plus précisément de leur nature, de leur utilisation et de leur importance, est présentée aux pages 43 et 44 du Rapport annuel 2015. Pour plus de détails sur les garanties et une description des obligations au titre de certaines ententes d'indemnisation, se reporter à la note 27 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2015.

Pour des renseignements supplémentaires concernant les actifs financiers transférés mais non décomptabilisés et les entités structurées, se reporter respectivement aux notes 7 et 21 afférentes aux présents états financiers consolidés.

MÉTHODES COMPTABLES ET COMMUNICATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Méthodes comptables et principales estimations comptables

Les états financiers consolidés de la Banque sont préparés conformément à l'article 308(4) de la *Loi sur les banques* (Canada) qui prévoit, à moins d'indication contraire du Bureau du surintendant des institutions financières (Canada) (BSIF), que les états financiers doivent être préparés selon les IFRS, telles que publiées par l'IASB. Aucune des exigences comptables du BSIF ne fait exception aux IFRS.

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément à l'IAS 34 – *Information financière intermédiaire*, en appliquant les méthodes comptables décrites à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 octobre 2015. Les modifications futures de méthodes comptables sont présentées ci-dessous.

Pour le trimestre terminé le 31 janvier 2016, la Banque a modifié le classement de certains montants de l'état consolidé des résultats afin de mieux refléter la nature des revenus présentés. Ainsi, pour le trimestre terminé le 31 janvier 2015, un montant de 9 M\$ présenté au poste *Revenus autres que d'intérêts – Revenus de crédit* a été reclassé dans le *Revenu net d'intérêts*. Ce reclassement n'a aucune incidence sur le résultat net.

L'établissement des états financiers consolidés conformément aux IFRS exige de la direction qu'elle ait recours à l'utilisation de jugements, d'estimations et d'hypothèses, et ce, à l'égard de la valeur comptable des actifs et des passifs à la date des états financiers, du résultat net, et de divers renseignements connexes. Certaines méthodes comptables sont considérées comme critiques en raison de leur importance au chapitre de la présentation de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Banque. En outre, ces méthodes font appel à des jugements et des estimations difficiles, subjectifs et complexes du fait qu'ils portent sur des questions qui sont essentiellement incertaines. Toute modification de ces jugements et de ces estimations pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés de la Banque. Les principales estimations comptables sont les mêmes que celles décrites aux pages 90 à 93 du Rapport annuel 2015, à l'exception du changement d'estimation comptable décrit ci-après.

Suite à une évaluation des conditions actuelles du marché, la Banque a revu la définition des termes « importante » et « prolongée » afin de fournir une meilleure estimation des pertes de valeur, le cas échéant, des titres de participation classés dans les valeurs mobilières disponibles à la vente. Comme il est défini à la note 1 des états financiers consolidés annuels audités pour l'exercice terminé le 31 octobre 2015, le terme « importante » signifie une baisse de plus de 30 % de la juste valeur sur une période consécutive d'au moins six mois, et le terme « prolongée », une baisse de la juste valeur de plus de 5 % sur une période consécutive d'au moins 12 mois. Compte tenu des faits et des circonstances actuelles, ces définitions ont été modifiées afin que le terme « importante » signifie une baisse de plus de 40 % de la juste valeur sur une période consécutive d'au moins six mois et que le terme « prolongée » signifie une baisse de plus de 5 % de la juste valeur sur une période consécutive d'au moins 18 mois. Ce changement des définitions, qui a pris effet le 1^{er} novembre 2015, est considéré comme un changement d'estimation et est donc appliqué de façon prospective. Ce changement a eu pour effet de diminuer les pertes de valeur des titres de participation classés dans les valeurs mobilières disponibles à la vente pour le trimestre terminé le 31 janvier 2016, passant ainsi de 9 M\$ à 3 M\$.

Modifications futures de méthodes comptables

La Banque évalue actuellement l'incidence de l'adoption des normes suivantes sur les états financiers consolidés.

Date d'entrée en vigueur – adoption anticipée le 1^{er} novembre 2017

IFRS 9 – *Instruments financiers*

En juillet 2014, l'IASB a publié la version complète et finale de l'IFRS 9, qui remplace la norme actuelle sur les instruments financiers. L'IFRS 9 comprend les exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs et passifs financiers, à la dépréciation des actifs financiers ainsi que les exigences générales relatives à la comptabilité de couverture. La comptabilité de macro-couverture a été dissociée de l'IFRS 9 et sera considérée dans une norme distincte qui sera publiée séparément. L'IFRS 9 établit un modèle unique de classement et d'évaluation des actifs financiers qui est fondé sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels ainsi que sur le modèle économique relatif à la détention d'actifs financiers. Concernant l'évaluation des passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, la norme prescrit la comptabilisation des variations de la juste valeur attribuables au risque de crédit propre à l'entité dans les *Autres éléments du résultat global*, sauf si les variations compensent les montants comptabilisés dans le *Résultat net*.

L'IFRS 9 introduit également un nouveau modèle unique de dépréciation des actifs financiers n'étant pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net qui nécessite la comptabilisation de pertes de crédit attendues plutôt que de pertes subies comme l'exige la norme actuelle. Ce modèle exige la comptabilisation de pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir à compter de la date de la comptabilisation initiale d'un actif financier, puis la comptabilisation de pertes attendues pour la durée de vie si le risque de crédit que comporte l'instrument financier en question a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale. En décembre 2015, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire a publié ses *Recommandations relatives au risque de crédit à la comptabilisation des pertes de crédit attendues*.

Quant au nouveau modèle de comptabilité de couverture, il permet de mieux aligner la comptabilité de couverture avec les activités de gestion des risques. Toutefois, l'IASB permet de conserver les exigences actuelles relatives à la comptabilité de couverture jusqu'à ce qu'il mène à terme son projet sur la comptabilité de macro-couverture.

L'IASB exige l'application obligatoire de l'IFRS 9 à compter du 1^{er} novembre 2018 mais permet l'adoption anticipée. Toutefois, le 9 janvier 2015, le BSIF a publié la version définitive du préavis intitulé *Adoption anticipée de la norme IFRS 9 Instruments financiers par les banques d'importance systémique intérieure* dans lequel il précise qu'il s'attend à ce que les banques d'importance systémique intérieure, dont la Banque, adoptent la norme IFRS 9 à compter du 1^{er} novembre 2017. Quant aux dispositions sur le risque de crédit propre de l'IFRS 9, le BSIF permet leur adoption anticipée depuis février 2014. De façon générale, l'IFRS 9 doit être appliquée rétrospectivement.

Par conséquent, la Banque adoptera les dispositions de la norme IFRS 9 en date du 1^{er} novembre 2017. Elle présentera ses premiers états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour le trimestre se terminant le 31 janvier 2018 conformément à ces dispositions, y compris un bilan d'ouverture consolidé au 1^{er} novembre 2017.

Afin de se préparer à l'adoption de la norme IFRS 9, la Banque a élaboré un projet à l'échelle de l'entreprise, mis en place une équipe spécialisée et établi une structure formelle de gouvernance. La Banque a mis en œuvre un plan détaillé du projet qui définit les activités clés et le calendrier de ces activités. Le projet progresse selon le calendrier prévu. Comme les interprétations de la nouvelle norme continuent d'évoluer, la Banque poursuit la surveillance des interprétations et met à jour ses conclusions préliminaires en conséquence.

Date d'entrée en vigueur – 1^{er} novembre 2018

IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients

En mai 2014, l'IASB a publié une nouvelle norme, l'IFRS 15, qui remplace les normes et interprétations actuelles sur la comptabilisation des revenus. L'IFRS 15 établit un modèle global unique pour la comptabilisation des revenus tirés de contrats avec des clients. Le nouveau modèle vise tous les contrats conclus avec des clients à l'exception de ceux entrant dans le champ d'application d'autres IFRS tels que les contrats de location, les contrats d'assurance et les instruments financiers. L'IFRS 15 doit être appliquée de façon rétrospective.

Lors de sa réunion du 22 juillet 2015, l'IASB a confirmé à l'unanimité sa proposition de reporter la date d'entrée en vigueur de l'IFRS 15 aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. L'application anticipée demeure permise.

Date d'entrée en vigueur – 1^{er} novembre 2019

IFRS 16 – Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié une nouvelle norme, l'IFRS 16 – *Contrats de location*. La nouvelle norme exige la comptabilisation au bilan, par le preneur, de la plupart des contrats de location selon un modèle unique, éliminant ainsi la distinction actuelle entre contrats de location simple et contrats de location-financement. Toutefois, le traitement comptable appliqué par le bailleur demeure similaire à la pratique actuelle et la distinction entre contrats de location simple et contrats de location-financement reste inchangée. L'application anticipée est permise si l'IFRS 15 – *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* a aussi été appliquée.

Communication de l'information financière

Au cours du premier trimestre de 2016, il n'y a eu aucun changement aux politiques, procédures et autres processus sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque qui a eu ou qui pourrait raisonnablement avoir une incidence importante sur son contrôle interne à l'égard de l'information financière.

INFORMATIONS FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES

Le Conseil de stabilité financière (*Financial Stability Board* ou FSB) élabore des normes dans le domaine de la stabilité financière dont les objectifs relèvent de la coopération dans le domaine de la supervision et de la surveillance des institutions financières. Le BSIF demande aux banques canadiennes de mettre en application certaines recommandations publiées par le FSB. Ces recommandations visent une plus grande transparence et une meilleure évaluation relativement à certaines expositions qui portent notamment sur les entités structurées, les expositions à des prêts à risque élevé et des prêts de catégorie Alt-A, les titres adossés à des créances avec flux groupés, les titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles et commerciales, et les structures de financement à levier.

La Banque ne commercialise aucun programme de financement hypothécaire spécifique à une clientèle alternative à risque ou de catégorie Alt-A. Les prêts à risque sont généralement définis comme étant octroyés à des emprunteurs présentant un profil de risque de crédit élevé, et la Banque n'octroie aucun prêt de ce type. Les prêts de catégorie Alt-A sont octroyés à des emprunteurs qui ne possèdent pas la documentation habituelle en ce qui touche aux revenus. La Banque présente un volume de prêts de catégorie Alt-A de 553 M\$ au 31 janvier 2016 (568 M\$ au 31 octobre 2015).

La Banque ne détient aucune position directe significative dans des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles et commerciales qui ne sont pas assurées par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). Les positions sur dérivés de crédit sont présentées dans le document intitulé « Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires » disponible dans le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca.

Les structures de financement à effet de levier sont considérées par la Banque comme des prêts accordés aux grandes sociétés et à des sociétés de financement, dont la cote de crédit se situe entre BB+ et D, et dont le niveau d'endettement est très élevé comparativement aux autres sociétés du même secteur d'activité. Les structures de financement à effet de levier sont généralement utilisées pour atteindre un objectif précis, par exemple faire une acquisition, effectuer une prise de contrôle par emprunt ou racheter des actions. Les expositions associées aux structures de financement à effet de levier prennent la forme d'engagements déboursés et non déboursés. Au 31 janvier 2016, le total des engagements pour ce type de prêts s'élève à 2 537 M\$ (1 859 M\$ au 31 octobre 2015). Les détails sur les autres expositions sont fournis dans le tableau sur les entités structurées à la note 21 afférente aux présents états financiers consolidés.

Le FSB a formé un groupe de travail nommé *Enhanced Disclosure Task Force* (EDTF) qui a publié un rapport le 29 octobre 2012, intitulé *Enhancing the Risk Disclosures of Banks*, dans lequel 32 recommandations ont été formulées. La Banque s'assure de respecter globalement ces recommandations et poursuit l'amélioration de sa communication de l'information afin de s'aligner sur les pratiques exemplaires, et ce, de façon continue. La communication de l'information requise par le groupe EDTF se retrouve dans le Rapport annuel 2015, dans le présent Rapport aux actionnaires ou dans les documents intitulés « Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires pour le premier trimestre terminé le 31 janvier 2016 » et « Informations financières complémentaires pour le premier trimestre terminé le 31 janvier 2016 » disponibles dans le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca. Une table des matières pour aider les utilisateurs à trouver les informations relatives aux 32 recommandations est présentée à la page suivante.

Divulgence d'information sur les risques

Le tableau suivant présente un sommaire des informations relatives aux 32 recommandations du groupe EDTF ainsi que les pages de référence pour aider les utilisateurs à trouver ces informations.

	Rapport annuel 2015	Rapport aux actionnaires ⁽¹⁾	Pages Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires ⁽¹⁾
Général			
1 Localisation de la divulgation concernant les risques	10	17	
Rapport de gestion	46 à 89, 100 et 104	18 à 37	
États financiers consolidés	Notes 1, 7, 16, 23 et 30	Notes 6 et 16	
Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires			4 à 29
2 Terminologie relative aux risques et mesures de risque	55 à 89		
3 Risques principaux et risques émergents	55 et 56		
4 Principaux nouveaux ratios réglementaires	47 à 49, 75, 77 et 82	18 à 20, 29 et 66	
Gouvernance et gestion des risques			
5 Structure, processus et principales fonctions de gestion des risques	58 à 61		
6 Culture de gestion des risques	58 et 59		
7 Principaux risques par secteur d'exploitation, gestion des risques et appétit pour le risque	54, 58 et 59		
8 Tests de tension	46, 59, 67 et 75 à 79		
Adéquation des fonds propres et actif pondéré en fonction des risques			
9 Exigences minimales des fonds propres en vertu du Pilier 1	47 à 49	18 à 20	
10 Rapprochement du bilan comptable et du bilan réglementaire			4 à 7
11 Évolution des fonds propres réglementaires	51	21	
12 Planification en matière de capital	46 à 54		
13 Actif pondéré en fonction des risques par secteur d'exploitation et par type de risque	52 et 54	22	8
14 Exigences des fonds propres par risque et par méthode de calcul de l'actif pondéré en fonction des risques	52 et 62 à 67	22	8
15 Risque de crédit lié au portefeuille bancaire	52	22	8 et 11 à 16
16 Évolution de l'actif pondéré en fonction des risques par type de risque	53	23	9
17 Évaluation de la performance du modèle de risque de crédit	61, 65 et 73		11 à 17
Liquidité			
18 Gestion de la liquidité et composantes de la réserve de liquidité	77 à 83	29 à 33	
Financement			
19 Sommaire des actifs grevés et non grevés	80 et 81	31	
20 Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan	191 à 194	34 à 37	
21 Stratégie de financement et sources de financement	83 à 85	33	
Risque de marché			
22 Lien entre les mesures de risque de marché et le bilan	71 et 72	26 et 27	
23 Facteurs de risque de marché	70, 73 à 76, 177 à 179	27 à 29	
24 VaR : hypothèses, limites et processus de validation	73 à 75		
25 Tests de tension, VaR en période de tension et tests de validité rétroactifs	73 à 76		
Risque de crédit			
26 Expositions au risque de crédit	63, 66 et 147 à 150	25 et 57 à 59	10 à 24 et 18 à 23 ⁽²⁾
27 Politiques d'identification des prêts douteux	68, 120 et 121		
28 Évolution des prêts douteux et provisions pour pertes sur créances	100, 104 et 147 à 150	57 à 59	20
29 Risque de contrepartie lié aux transactions d'instruments financiers dérivés	68, 69 et 161 à 163		25 et 26
30 Mesures d'atténuation du risque de crédit	67 à 69		22 et 24
Autres risques			
31 Autres risques : gouvernance, mesure et gestion	56, 57 et 86 à 89		
32 Événements liés aux risques connus publiquement	86	Aucun	

(1) Pour le premier trimestre terminé le 31 janvier 2016.

(2) Ces pages se retrouvent dans le document intitulé « Informations financières complémentaires pour le premier trimestre terminé le 31 janvier 2016 ».

GESTION DU CAPITAL

La Gestion du capital assume le double rôle d'assurer un rendement concurrentiel aux actionnaires de la Banque tout en préservant de solides assises financières afin de couvrir les risques inhérents aux activités de la Banque, de soutenir les secteurs d'exploitation et de protéger la clientèle. La politique de gestion du capital de la Banque définit les principes directeurs ainsi que les rôles et responsabilités à l'égard de son processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres. Ce processus vise à déterminer le niveau des fonds propres dont la Banque doit disposer afin de poursuivre ses activités d'affaires et de faire face aux pertes non prévues découlant de conditions économiques et opérationnelles extrêmement difficiles. Plus de détails sur le cadre de gestion du capital sont présentés dans la section « Gestion du capital » du Rapport annuel 2015 aux pages 46 à 54.

Accord de Bâle

Le cadre réglementaire de Bâle III a établi des dispositions de transition qui s'échelonnent de 2013 à 2019. Le BSIF a introduit deux méthodes pour déterminer les fonds propres. La méthode dite « tout compris » inclut tous les ajustements réglementaires qui seront requis d'ici 2019, tout en maintenant les règles de retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles. Celle dite « transitoire » respecte les lignes directrices du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) et, en plus d'appliquer le retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles, met aussi en œuvre une application progressive et plus souple des ajustements réglementaires requis. La Banque divulguera ses ratios des fonds propres calculés selon les deux méthodes chaque trimestre jusqu'au début de 2019. Néanmoins, le BSIF exige que les banques canadiennes respectent les seuils minimaux « tout compris » plutôt que les seuils minimaux calculés selon la méthode « transitoire ».

Le BSIF a désigné les six plus grandes banques canadiennes, dont la Banque Nationale, comme banques d'importance systémique intérieure (BSI). Par conséquent, la Banque ainsi que toutes les autres grandes banques canadiennes sont tenues de maintenir un ratio des fonds propres CET1 d'au moins 8,0 %, un ratio des fonds propres de catégorie 1 d'au moins 9,5 % et un ratio du total des fonds propres d'au moins 11,5 %, tous déterminés selon la méthode « tout compris ».

De plus, le BSIF exige que les instruments des fonds propres réglementaires autres que les actions ordinaires soient assortis d'une clause de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) afin de veiller à ce que les investisseurs assument les pertes avant les contribuables lorsque le gouvernement détermine qu'il y va de l'intérêt public de contribuer à la survie d'une institution financière non viable. Les instruments émis avant le 1^{er} janvier 2013 qui seraient conformes à Bâle III, si ce n'était de l'absence d'une clause de FPUNV, font l'objet de droits acquis et seront progressivement éliminés sur une période de 10 ans. La Banque prévoit éliminer progressivement tous ses instruments non assortis d'une clause de FPUNV sans recourir à la clause de rachat sur événement réglementaire.

Afin d'assurer une mise en œuvre semblable à celle réalisée dans d'autres pays, le BSIF a décidé d'adopter progressivement les exigences relatives à la charge d'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA) sur une période de cinq ans à compter de 2014. Pour l'exercice financier 2016, 64 %, 71 % et 77 % du total de la charge de CVA seront respectivement appliqués au calcul du ratio des fonds propres CET1, du ratio des fonds propres de catégorie 1 et du ratio du total des fonds propres. Ces pourcentages augmenteront progressivement chaque année jusqu'à atteindre un taux de 100 % d'ici 2019.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le BSIF exige que les banques canadiennes respectent un ratio de levier selon Bâle III d'au moins 3,0 %. Le ratio de levier est une mesure indépendante du risque qui se calcule en divisant le montant des fonds propres de catégorie 1 par l'exposition totale. L'exposition totale est définie par la somme des actifs au bilan (y compris les expositions sur instruments financiers dérivés et sur opérations de financement par titres) et des éléments hors bilan. Les actifs déduits des fonds propres de catégorie 1 sont aussi déduits de l'exposition totale.

La Banque veille à ce que ses niveaux de fonds propres excèdent en tout temps les limites minimales réglementaires relatives aux ratios « tout compris » du BSIF. Une structure solide de capital permet à la Banque de couvrir les risques inhérents à ses activités, de soutenir ses secteurs d'exploitation et de protéger sa clientèle.

D'autres exigences de divulgation en vertu du Pilier 3 de l'Accord de Bâle, assorties d'un ensemble de recommandations définies par le groupe de travail EDTF, sont présentées dans le document intitulé « Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires » publié trimestriellement et disponible dans le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca. De plus, une liste complète des instruments de fonds propres et de leurs principales caractéristiques est également disponible dans le site Internet de la Banque, à la page *Relations investisseurs > Fonds propres et dette > Fonds propres réglementaires > Caractéristiques – fonds propres réglementaires*.

Contexte réglementaire

En décembre 2014, le CBCB a publié les règles finales du cadre de titrisation dans le document intitulé *Revisions to the securitisation framework*, qui seront mises en œuvre à partir de janvier 2018. Par la suite, le CBCB a publié en novembre 2015 un document consultatif intitulé *Capital treatment for « simple, transparent and comparable » securitisations*. Ce document propose de modifier les règles du document précédent dans le but d'accorder un traitement de capital plus favorable aux transactions rencontrant les exigences de simplicité, transparence et comparabilité telles que spécifiées dans le document *Criteria for identifying simple, transparent and comparable securitisations* publié par le CBCB en juillet 2015. Le CBCB a également publié, en décembre 2014, deux documents consultatifs intitulés *Capital floors : the design of a framework based on standardised approaches* et « Révision de l'approche standard pour le risque de crédit », ce dernier revu une deuxième fois en décembre 2015. Le plancher des fonds propres vise à atténuer le risque lié aux modèles internes de calcul du risque de crédit et à améliorer la comparabilité du risque parmi les banques. Le nouveau plancher remplacerait celui utilisé actuellement, qui est toujours fondé sur l'Accord de Bâle I. La nouvelle approche standardisée pour le risque de crédit vise à réduire la dépendance aux agences de notation et à améliorer la sensibilité à certains risques.

Le 28 janvier 2015, le CBCB a publié les règles finales de divulgation de l'information financière en vertu du Pilier 3 « Exigences de communication financière au titre du troisième pilier – version révisée ». Ces nouvelles exigences visent à améliorer la transparence, la cohérence ainsi que la comparaison des résultats entre les banques et leur application est requise par le CBCB à partir de la fin de l'année 2016. Toutefois, le 21 janvier 2016, le BSIF a publié un projet de ligne directrice intitulée « Exigences de communication financière au titre du troisième pilier » dans lequel le BSIF spécifie que les BSI devront satisfaire aux exigences du CBCB à compter de l'exercice se terminant le 31 octobre 2017. La version définitive de la ligne directrice remplacera le préavis du BSIF de novembre 2007, « Exigences de divulgation en vertu du troisième pilier ». Par la suite, d'autres exigences de communication devraient prendre forme, lorsque le CBCB aura terminé son analyse des exigences de communication au titre du troisième pilier.

Le gouvernement du Canada a confirmé dans le budget fédéral publié le 21 avril 2015 qu'il mettrait en œuvre les règles énoncées auparavant dans le « Document de consultation sur le régime de protection des contribuables et de recapitalisation des banques » qui décrit un régime de recapitalisation interne proposé applicable aux BSI, conformément aux principales normes internationales comme les « Caractéristiques essentielles de systèmes performants de résolution pour les établissements financiers » (*Key Attributes of Effective Resolution Regimes for Financial Institutions*) du FSB. Aucune date de mise en œuvre de ce régime n'a été déterminée à ce jour.

En juin 2015, le CBCB a publié un document consultatif *Interest rate risk in the banking book*, portant sur la gestion des risques, le traitement des fonds propres et la supervision du risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire. Ces règles visent à faire en sorte que les banques disposent de fonds propres suffisants pour couvrir des pertes potentielles dans le portefeuille bancaire qui découlent de fluctuations des taux d'intérêt et de limiter l'arbitrage sur les fonds propres entre le portefeuille de négociation et le portefeuille bancaire. En juillet 2015, le CBCB a publié un document consultatif *Review of the Credit Valuation Adjustment Risk Framework*, qui vise à assurer que les éléments importants de la charge de CVA soient pris en compte dans le calcul des fonds propres, à aligner les divers référentiels comptables et à assurer la cohérence avec le cadre du risque de marché. Aucune date n'a été définie pour la mise en œuvre de ces nouvelles règles qui augmentent le niveau de fonds propres que la Banque est tenue de conserver.

Le 9 novembre 2015, le FSB a publié une norme intitulée *Total Loss-Absorbing Capacity (TLAC) standard for global systemically important banks (G-SIBs)*. Cette norme vise à mettre en place une stratégie de résolution visant à déterminer le caractère adéquat des fonds propres des banques d'importance systémique mondiale (BISM) afin d'absorber les pertes, de manière à limiter les incidences sur la stabilité financière et à assurer la continuité des fonctions économiques cruciales. Actuellement, il n'existe aucune indication sur la façon dont cette norme proposée sera intégrée dans le régime de recapitalisation interne au Canada, lequel reste à finaliser. Également, le 9 novembre 2015, le CBCB a publié un document consultatif intitulé *TLAC Holdings*. Ce document énonce le traitement du capital réglementaire proposé pour les instruments susceptibles d'absorber des pertes, détenus par les banques actives au niveau international. Ce traitement prudentiel proposé vise à limiter la contagion dans le système financier si une banque d'importance systémique mondiale (BISM) devait entrer en résolution.

Le 17 décembre 2015, le CBCB a publié un document consultatif intitulé *Identification and measurement of step-in risk* qui vise à mesurer le risque lié au soutien que la Banque pourrait donner à une entité non consolidée, si jamais elle se trouvait en détresse financière et ce, même au-delà ou en l'absence d'exigences contractuelles, afin d'atténuer l'effet du système bancaire parallèle.

Enfin, le 14 janvier 2016, le CBCB a publié les règles finales du calcul du risque de marché dans le document intitulé *Minimum capital requirements for market risk* qui vise à remédier aux failles structurelles du portefeuille de négociation qui n'avaient pas été adressées dans les révisions antérieures du risque de marché. Ces règles entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

Le tableau ci-après présente les ratios des fonds propres et le ratio de levier déterminés selon la méthode « tout compris » ainsi que les cibles réglementaires en vertu de Bâle III.

	Ratios réglementaires		Ratios réglementaires minimums à maintenir	
	Au 31 janvier 2016	Au 31 octobre 2015	CBCB 2016 ⁽¹⁾	BSIF 2016 ^{(1) (2)}
Ratios des fonds propres				
CET1	9,7 %	9,9 %	5,125 %	8,0 %
catégorie 1 ⁽³⁾	12,8 %	12,5 %	6,625 %	9,5 %
total ^{(3) (4)}	14,2 %	14,0 %	8,625 %	11,5 %
Ratio de levier	3,8 %	3,7 %	s.o.	3,0 %

s.o. Sans objet

(1) Pour les ratios des fonds propres, comprend la réserve de conservation de 0,625 % établie par le CBCB et celle de 2,5 % établie par le BSIF.

(2) Pour les ratios des fonds propres, comprend une surcharge de 1 % relative aux BIS1 depuis le 1^{er} janvier 2016.

(3) Les données au 31 octobre 2015 tiennent compte du rachat d'actions privilégiées série 20 effectué le 15 novembre 2015.

(4) Les données au 31 octobre 2015 tiennent compte du remboursement des billets d'une valeur de 500 M\$ effectué le 2 novembre 2015.

Activités de gestion

Le 2 novembre 2015, les billets à moyen terme échéant en novembre 2020, d'un montant de 500 M\$, ont été remboursés par la Banque à un prix correspondant à leur valeur nominale, majoré des intérêts courus. Ces instruments avaient été exclus du calcul des ratios de fonds propres au 31 octobre 2015.

Le 15 novembre 2015, la Banque a racheté la totalité des actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif à taux fixe, série 20, émises et en circulation. Tel que prévu dans les conditions relatives aux actions, le prix de rachat était de 25,50 \$ l'action, plus le dividende périodique déclaré et impayé. Ces instruments avaient été exclus du calcul des ratios de fonds propres au 31 octobre 2015.

Le 22 janvier 2016, la Banque a terminé l'émission de 16 000 000 actions privilégiées de premier rang à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 34, au prix de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 400 M\$. Comme les actions privilégiées série 34 respectent les exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, ces actions sont admissibles aux fins du calcul des fonds propres réglementaires selon les règles de Bâle III.

Variation des fonds propres réglementaires ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)		Trimestre terminé le 31 janvier 2016
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)		
Solde d'ouverture		6 801
Émission d'actions ordinaires (y compris aux termes du régime d'options d'achat d'actions)		9
Rachat d'actions ordinaires		–
Surplus d'apport		1
Dividendes sur actions privilégiées et actions ordinaires		(190)
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque		239
Déduction de l'écart de crédit de la Banque (déduction faite des impôts)		(23)
Autres		(161)
Variations des autres éléments cumulés du résultat global		
Écarts de conversion		12
Valeurs mobilières disponibles à la vente		(70)
Autres		4
Variation du goodwill et des immobilisations incorporelles (déduction faite des passifs d'impôt)		(11)
Autres, y compris les ajustements réglementaires et arrangements transitoires		
Variation de l'actif des régimes de retraite à prestations définies (déduction faite des passifs d'impôt)		141
Variation du montant excédant le seuil de 15 %		
Actifs d'impôt différé		–
Participations significatives dans des actions ordinaires d'institutions financières		–
Variation des autres ajustements réglementaires ⁽²⁾		(9)
Solde de clôture		6 743
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1		
Solde d'ouverture		1 825
Nouvelles émissions d'instruments admissibles à titre de fonds propres de catégorie 1		400
Rachat des fonds propres ⁽³⁾		–
Variation des autres éléments de fonds propres de catégorie 1 non admissibles faisant l'objet d'un retrait progressif		(14)
Autres, y compris des ajustements réglementaires et arrangements transitoires		–
Solde de clôture		2 211
Total des fonds propres de catégorie 1		8 954
Fonds propres de catégorie 2		
Solde d'ouverture		1 052
Nouvelles émissions d'instruments admissibles à titre de fonds propres de catégorie 2		–
Rachat des fonds propres ⁽⁴⁾		–
Variation des instruments de catégorie 2 non admissibles faisant l'objet d'un retrait progressif		2
Variation des provisions collectives admissibles		(11)
Autres, y compris des ajustements réglementaires et arrangements transitoires		–
Solde de clôture		1 043
Total des fonds propres réglementaires		9 997

(1) Les données sont présentées selon la méthode « tout compris ».

(2) Représente la variation des placements dans les fonds propres CET1 de la Banque et la variation des pertes prévues en excédent des provisions totales.

(3) Le rachat d'actions privilégiées série 20 effectué le 15 novembre 2015 avait été pris en compte dans les fonds propres de catégorie 1 du 31 octobre 2015.

(4) Le remboursement des billets d'une valeur de 500 M\$ effectué le 2 novembre 2015 avait été pris en compte dans les fonds propres de catégorie 2 au 31 octobre 2015.

Actif pondéré en fonction des risques selon les principaux facteurs de risque

L'actif pondéré en fonction des risques pour les fonds propres CET1 a augmenté de 0,9 G\$ pour s'établir à 69,7 G\$ au 31 janvier 2016, comparativement à 68,8 G\$ au 31 octobre 2015. Cette augmentation découle principalement de la croissance interne et de la variation des taux de change. L'actif pondéré en fonction des risques de la Banque pour les fonds propres CET1 est présenté dans le tableau suivant.

Adéquation des fonds propres selon Bâle III ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)		Au 31 janvier 2016				Au 31 octobre 2015	
	Exposition en cas de défaut	Actif pondéré en fonction des risques				Exigence de capital ⁽²⁾	Actif pondéré en fonction des risques
		Approche standardisée	Approche NI avancée	Autre approche	Total		Total
Risque de crédit							
Particuliers							
Hypothèques résidentielles	45 019	356	4 909	—	5 265	421	4 975
Crédits rotatifs admissibles	5 105	—	1 011	—	1 011	81	1 036
Particuliers – autres	15 209	1 932	4 760	—	6 692	535	6 651
Autres que particuliers							
Entreprises	55 928	1 891	25 305	—	27 196	2 176	26 662
États souverains	25 980	—	658	—	658	53	629
Institutions financières	4 431	168	1 041	—	1 209	97	974
Titre du portefeuille bancaire ⁽³⁾	580	—	580	—	580	46	593
Titrisation	2 958	—	795	—	795	64	798
Autres actifs	28 187	—	—	3 842	3 842	307	4 252
Risque de crédit de contrepartie							
Entreprises	5 148	28	66	—	94	8	96
États souverains	10 087	—	14	—	14	1	22
Institutions financières	52 797	—	1 415	—	1 415	113	1 402
Portefeuille de négociation	11 428	209	2 688	—	2 897	232	2 774
Charge d'ajustement de l'évaluation de crédit ⁽⁴⁾		2 423	—	—	2 423	194	2 367
Facteur scalaire réglementaire		—	2 593	—	2 593	207	2 512
Total - Risque de crédit	262 857	7 007	45 835	3 842	56 684	4 535	55 743
Risque de marché							
VaR		—	1 266	—	1 266	101	1 262
VaR en période de tension		—	1 707	—	1 707	137	1 875
Risque spécifique de taux d'intérêt		806	—	—	806	64	828
Total - Risque de marché		806	2 973	—	3 779	302	3 965
Risque opérationnel							
		9 278	—	—	9 278	742	9 127
Total	262 857	17 091	48 808	3 842	69 741	5 579	68 835

(1) Les données sont présentées selon la méthode « tout compris ».

(2) L'exigence de capital est égale à 8 % de l'actif pondéré en fonction des risques.

(3) Calculé selon la méthode de pondération simple.

(4) Calculé en tenant compte de l'actif pondéré en fonction des risques pour les fonds propres CET1.

Variation de l'actif pondéré en fonction des risques selon les principaux facteurs ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

	Trimestre terminé le 31 janvier 2016		
	Risque autre que le risque de crédit de contrepartie	Risque de crédit de contrepartie ⁽²⁾	Total
Risque de crédit – actif pondéré en fonction des risques au début	49 082	6 661	55 743
Taille du portefeuille	250	381	631
Qualité du portefeuille	(30)	(381)	(411)
Mises à jour des modèles	–	–	–
Méthode et politique	–	–	–
Acquisitions et cessions	–	–	–
Variation de change	539	182	721
Risque de crédit – actif pondéré en fonction des risques à la fin	49 841	6 843	56 684
Risque de marché – actif pondéré en fonction des risques au début			3 965
Variation des niveaux de risque ⁽³⁾			(186)
Mises à jour des modèles			–
Méthode et politique			–
Acquisitions et cessions			–
Risque de marché – actif pondéré en fonction des risques à la fin			3 779
Risque opérationnel – actif pondéré en fonction des risques au début			9 127
Variation des niveaux de risque			151
Acquisitions et cessions			–
Risque opérationnel – actif pondéré en fonction des risques à la fin			9 278
Actif pondéré en fonction des risques à la fin			69 741

(1) Les données sont présentées selon la méthode « tout compris ».

(2) Calculé en tenant compte de l'actif pondéré en fonction des risques pour les fonds propres CET1.

(3) Comprend également la variation des taux de change qui n'est pas considérée comme étant importante.

Le tableau ci-dessus présente la variation de l'actif pondéré en fonction des risques selon les principaux facteurs sous-jacents aux différentes catégories de risques.

La rubrique « Taille du portefeuille » comprend les changements internes relatifs à la taille et à la composition du portefeuille (y compris les nouveaux prêts et les prêts venant à échéance). Les fluctuations de l'actif pondéré en fonction des risques attribuables à la taille du portefeuille comprennent l'augmentation ou la diminution des expositions, évaluée pour chaque exposition en cas de défaut, en supposant un profil de risque stable.

La rubrique « Qualité du portefeuille » représente la meilleure estimation de la Banque des changements dans la qualité du portefeuille liés à l'expérience, tels que le comportement des clients sous-jacents ou les données démographiques, y compris les changements découlant de la calibration ou du réaligement des modèles.

Ratios des fonds propres réglementaires

Le ratio des fonds propres CET1 s'établit à 9,7 % au 31 janvier 2016, comparativement à 9,9 % au 31 octobre 2015. La diminution du ratio des fonds propres CET1 est essentiellement attribuable à la radiation de la participation dans l'entreprise associée Maple et à l'augmentation de l'actif pondéré en fonction des risques. Le ratio des fonds propres de catégorie 1 et le ratio du total des fonds propres se chiffrent respectivement à 12,8 % et à 14,2 % au 31 janvier 2016, comparativement à 12,5 % et à 14,0 % au 31 octobre 2015. La variation de ces deux ratios découle essentiellement des facteurs mentionnés précédemment et de l'émission d'actions privilégiées, série 34, pour un montant de 400 M\$.

Le ratio de levier s'établit à 3,8 % au 31 janvier 2016 comparativement à 3,7 % au 31 octobre 2015.

Fonds propres et ratios réglementaires selon Bâle III ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 janvier 2016	Au 31 octobre 2015
Fonds propres		
CET1	6 743	6 801
catégorie 1 ⁽²⁾	8 954	8 626
total ^{(2) (3)}	9 997	9 678
Actif pondéré en fonction des risques		
pour les fonds propres CET1	69 741	68 835
pour les fonds propres de catégorie 1	70 006	69 094
pour le total des fonds propres	70 233	69 316
Exposition totale	236 906	234 957
Ratios des fonds propres		
CET1	9,7 %	9,9 %
catégorie 1 ⁽²⁾	12,8 %	12,5 %
total ^{(2) (3)}	14,2 %	14,0 %
Ratio de levier	3,8 %	3,7 %

(1) Les données sont présentées selon la méthode « tout compris ».

(2) Les données au 31 octobre 2015 tiennent compte du rachat d'actions privilégiées série 20 effectué le 15 novembre 2015.

(3) Les données au 31 octobre 2015 tiennent compte du remboursement des billets d'une valeur de 500 M\$ effectué le 2 novembre 2015.

Dividendes

Le 22 février 2016, le conseil d'administration a déclaré les dividendes réguliers sur les diverses séries d'actions privilégiées de premier rang, ainsi qu'un dividende de 54 cents par action ordinaire payable le 1^{er} mai 2016 aux actionnaires inscrits le 28 mars 2016.

GESTION DES RISQUES

La Banque vise le maintien de sa performance financière en assurant une gestion prudente et un sain équilibre entre le rendement et les risques assumés. La Banque considère le risque comme un élément indissociable de son développement et de la diversification de ses activités, et elle préconise une gestion des risques harmonisée à sa stratégie d'expansion des affaires. La structure de gouvernance de la Banque pour la gestion des risques est demeurée en grande partie identique à celle décrite dans le Rapport annuel 2015.

La gestion des risques exige une bonne compréhension de tous les types de risque présents à l'échelle de la Banque. Outre l'assurance qu'elle doit donner que les risques encourus n'excèdent pas les seuils acceptables, la gestion efficace des risques peut servir à contrôler la volatilité des résultats de la Banque. Quelle que soit la rigueur accordée à la gestion des risques et aux mesures d'atténuation mises en place, les risques ne peuvent pas être éliminés en totalité et ceux qui subsistent peuvent parfois entraîner des pertes considérables.

Certains risques sont présentés ci-après. Pour plus de détails, se reporter à la section « Gestion des risques » du Rapport annuel 2015, aux pages 55 à 89. Des informations sur la gestion des risques sont également présentées à la note 6 des présents états financiers consolidés relativement aux prêts.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente la possibilité de subir une perte financière si un débiteur n'honore pas entièrement ses engagements contractuels envers la Banque. Ce débiteur peut être un emprunteur, un émetteur, une contrepartie ou un garant. Le risque de crédit représente le risque le plus important auquel la Banque doit faire face dans le cours normal de ses affaires.

Les montants du tableau suivant représentent l'exposition maximale au risque de crédit à la date de présentation de l'information financière, sans tenir compte d'aucune garantie détenue ni d'aucun autre rehaussement de crédit. Les montants ne tiennent pas compte des provisions pour pertes sur créances, ni des montants donnés en garantie. De plus, le tableau exclut les titres de participation.

Exposition maximale au risque de crédit selon les catégories d'actifs de Bâle

(en millions de dollars canadiens)						Au 31 janvier 2016	Au 31 octobre 2015
	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension ⁽¹⁾	Instruments financiers dérivés hors bourse	Autres éléments hors bilan ⁽²⁾	Total	Total
Particuliers							
Hypothèques résidentielles	39 234	5 785	—	—	—	45 019	44 431
Crédits rotatifs admissibles	2 660	2 445	—	—	—	5 105	5 198
Particuliers – autres	13 892	1 304	—	—	13	15 209	15 052
	55 786	9 534	—	—	13	65 333	64 681
Autres que particuliers							
Entreprises	40 053	13 283	5 142	6	2 592	61 076	58 429
États souverains	21 927	3 923	9 779	306	132	36 067	35 584
Institutions financières	3 468	301	52 256	541	662	57 228	63 033
	65 448	17 507	67 177	853	3 386	154 371	157 046
Portefeuille de négociation	—	—	—	11 428	—	11 428	10 318
Titrisation	647	—	—	—	2 311	2 958	2 982
Total – Risque de crédit brut	121 881	27 041	67 177	12 281	5 710	234 090	235 027
Approche standardisée	9 588	419	1 406	585	401	12 399	10 865
Approche NI avancée	112 293	26 622	65 771	11 696	5 309	221 691	224 162
Total – Risque de crédit brut	121 881	27 041	67 177	12 281	5 710	234 090	235 027

(1) Correspondent aux valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et vendues en vertu de conventions de rachat et aux valeurs mobilières prêtées et empruntées.

(2) Correspondent aux lettres de garantie, de crédit documentaire et aux actifs titrisés qui constituent l'engagement de la Banque d'effectuer les paiements d'un client qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers.

Afin de respecter les exigences du BSIF en matière de divulgation relative aux prêts hypothécaires, des renseignements additionnels sont présentés dans les documents intitulés « Informations financières complémentaires pour le premier trimestre terminé le 31 janvier 2016 » et « Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires pour le premier trimestre terminé le 31 janvier 2016 » disponibles dans le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque de pertes sur les positions du bilan et hors bilan liées à la variation des paramètres du marché. La gestion de ce risque représente donc une compétence fondamentale pour la Banque, en ce qui touche aux activités de tenue de marché, de négociation, d'investissement et de gestion de l'appariement du bilan.

Les tableaux suivants présentent le total des actifs et des passifs au bilan consolidé de la Banque, ventilé entre les actifs et passifs financiers qui comportent un risque de marché et ceux qui ne sont pas assujettis au risque de marché. On y distingue les positions liées aux activités de négociation pour lesquelles les principales mesures de risque sont la valeur à risque (VaR) et la VaR en période de tension (SVaR), ainsi que les positions liées aux activités autres que de négociation pour lesquelles d'autres mesures de risque sont utilisées.

Conciliation du risque de marché avec les éléments du bilan consolidé

(en millions de dollars canadiens)		Au 31 janvier 2016			
	Solde au bilan	Mesures de risque de marché		Non assujettis au risque de marché	Risque principal associé au risque lié aux activités autres que de négociation
		Négociation ⁽¹⁾	Autres que de négociation ⁽²⁾		
Actifs					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	6 589	9	6 114	466	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Valeurs mobilières					
À la juste valeur par le biais du résultat net	41 280	39 077	2 203	—	Taux d'intérêt ⁽³⁾ et autres ⁽⁴⁾
Disponibles à la vente	15 156	—	15 156	—	Taux d'intérêt ⁽³⁾ et actions ⁽⁵⁾
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	15 628	—	15 628	—	Taux d'intérêt ⁽³⁾ ⁽⁶⁾
Prêts, déduction faite des provisions	109 568	4 748	104 820	—	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	8 942	—	8 942	—	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Instruments financiers dérivés	13 531	11 541	1 990	—	Taux d'intérêt
Créances achetées	1 539	—	1 539	—	Taux d'intérêt
Actif au titre des prestations définies	67	—	67	—	Autres
Autres	7 001	—	—	7 001	
	219 301	55 375	156 459	7 467	
Passifs					
Dépôts	131 064	3 236	127 828	—	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Acceptations	8 942	—	8 942	—	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	15 573	15 573	—	—	
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	15 371	—	15 371	—	Taux d'intérêt ⁽³⁾ ⁽⁶⁾
Instruments financiers dérivés	9 989	8 689	1 300	—	Taux d'intérêt
Passifs relatifs à des créances cédées	19 255	3 960	15 295	—	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Passif au titre des prestations définies	192	—	192	—	Autres
Autres	6 480	52	1 349	5 079	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Dettes subordonnées	1 021	—	1 021	—	Taux d'intérêt ⁽³⁾
	207 887	31 510	171 298	5 079	

(1) Positions liées aux activités de négociation pour lesquelles la mesure de risque est la VaR et la SVaR. Se reporter aux tableaux illustrant la distribution de la VaR et de la SVaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque et leur effet de corrélation, présentés aux pages suivantes ainsi qu'à la section « Gestion du risque de marché » du Rapport annuel 2015.

(2) Positions liées aux activités autres que de négociation pour lesquelles d'autres mesures de risque sont utilisées.

(3) Se reporter aux tableaux illustrant la distribution de la VaR et de la SVaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque et leur effet de corrélation, ainsi qu'aux tableaux illustrant la sensibilité aux taux d'intérêt, présentés aux pages suivantes ainsi qu'à la section « Gestion du risque de marché » du Rapport annuel 2015.

(4) Se reporter à la note 6 afférente aux états financiers annuels consolidés audités au 31 octobre 2015, à la section « Véhicules d'actifs cadres ».

(5) La juste valeur des titres de participation classés disponibles à la vente est présentée aux notes 3 et 5 afférentes aux présents états financiers consolidés.

(6) Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti et assujettis au risque de crédit à des fins de gestion de capital. Le risque de taux d'intérêt sur des transactions ayant une échéance de plus d'un jour est inclus dans la mesure de la VaR et de la SVaR lorsqu'elles sont afférentes à des activités de négociation.

(en millions de dollars canadiens)

Au 31 octobre 2015

	Solde au bilan	Mesures de risque de marché		Non assujettis au risque de marché	Risque principal associé au risque lié aux activités autres que de négociation
		Négociation ⁽¹⁾	Autres que de négociation ⁽²⁾		
Actifs					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	7 567	36	7 192	339	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Valeurs mobilières					
À la juste valeur par le biais du résultat net	41 997	39 805	2 192	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾ et autres ⁽⁴⁾
Disponibles à la vente	14 043	–	14 043	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾ et actions ⁽⁵⁾
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	17 702	–	17 702	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾ ⁽⁶⁾
Prêts, déduction faite des provisions	105 853	4 565	101 288	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations, déduction faite des provisions	9 385	–	9 385	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Instruments financiers dérivés	10 842	9 412	1 430	–	Taux d'intérêt ⁽⁷⁾
Créances achetées	1 438	–	1 438	–	Taux d'intérêt
Actif au titre des prestations définies	268	–	268	–	Autres ⁽⁸⁾
Autres	6 995	–	–	6 995	
	216 090	53 818	154 938	7 334	
Passifs					
Dépôts	128 830	3 204	125 626	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Acceptations	9 400	–	9 400	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	17 333	17 333	–	–	
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	13 779	–	13 779	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾ ⁽⁶⁾
Instruments financiers dérivés	7 756	6 687	1 069	–	Taux d'intérêt ⁽⁷⁾
Passifs relatifs à des créances cédées	19 770	4 139	15 631	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Passif au titre des prestations définies	183	–	183	–	Autres ⁽⁸⁾
Autres	6 162	50	1 349	4 763	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Dettes subordonnées	1 522	–	1 522	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
	204 735	31 413	168 559	4 763	

- (1) Positions liées aux activités de négociation pour lesquelles la mesure de risque est la VaR et la SVaR. Se reporter aux tableaux illustrant la distribution de la VaR et de la SVaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque et leur effet de corrélation, présentés aux pages suivantes ainsi qu'à la section « Gestion du risque de marché » du Rapport annuel 2015.
- (2) Positions liées aux activités autres que de négociation pour lesquelles d'autres mesures de risque sont utilisées.
- (3) Se reporter aux tableaux illustrant la distribution de la VaR et de la SVaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque et leur effet de corrélation, ainsi qu'aux tableaux illustrant la sensibilité aux taux d'intérêt, présentés aux pages suivantes ainsi qu'à la section « Gestion du risque de marché » du Rapport annuel 2015.
- (4) Se reporter à la note 6 afférente aux états financiers annuels consolidés audités au 31 octobre 2015 à la section « Véhicules d'actifs cadres ».
- (5) La juste valeur des titres de participation classés disponibles à la vente est présentée aux notes 3 et 5 afférentes aux présents états financiers consolidés.
- (6) Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti et assujettis au risque de crédit à des fins de gestion de capital. Le risque de taux d'intérêt sur des transactions ayant une échéance de plus d'un jour est inclus dans la mesure de la VaR et de la SVaR lorsqu'elles sont afférentes à des activités de négociation.
- (7) Se reporter aux notes 16 et 17 afférentes aux états financiers annuels consolidés audités au 31 octobre 2015.
- (8) Se reporter à la note 23 afférente aux états financiers annuels consolidés audités au 31 octobre 2015.

Activités de négociation

Le premier tableau présenté ci-dessous illustre la distribution de la VaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque et leur effet de corrélation. Le second tableau présenté à la page suivante illustre la distribution de la SVaR, soit la VaR des portefeuilles actuels de la Banque, obtenue suite à la calibration des facteurs de risque sur une période de tension de 12 mois.

VaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

Trimestre terminé le

	31 janvier 2016				31 octobre 2015		31 janvier 2015	
	Bas	Haut	Moyenne	À la fin	Moyenne	À la fin	Moyenne	À la fin
Taux d'intérêt	(4,2)	(5,8)	(5,1)	(5,3)	(5,1)	(4,8)	(5,4)	(5,4)
Taux de change	(2,1)	(3,5)	(2,8)	(3,0)	(3,1)	(2,3)	(1,5)	(1,9)
Actions	(3,4)	(4,5)	(4,1)	(4,2)	(3,8)	(4,1)	(3,6)	(4,3)
Contrats sur produits de base	(0,7)	(2,6)	(1,7)	(0,7)	(1,0)	(1,1)	(1,2)	(0,9)
Effet de corrélation ⁽²⁾	n.s.	n.s.	7,3	5,4	6,6	6,2	5,9	6,5
VaR totale de négociation	(5,2)	(8,4)	(6,4)	(7,8)	(6,4)	(6,1)	(5,8)	(6,0)

n.s. Le calcul de l'effet de corrélation sur le cours le plus haut et sur le cours le plus bas n'est pas significatif puisqu'ils peuvent survenir à des jours différents et pour divers types de risque.

(1) Les montants sont présentés avant impôts et représentent la VaR quotidienne, selon un niveau de confiance de 99 %.

(2) La VaR de négociation totale est inférieure à la somme des VaR individuelles par facteur de risque, en raison de l'effet de corrélation.

SVaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

	31 janvier 2016				31 octobre 2015		31 janvier 2015	
	Bas	Haut	Moyenne	À la fin	Moyenne	À la fin	Moyenne	À la fin
Taux d'intérêt	(7,7)	(10,1)	(9,4)	(9,0)	(9,1)	(9,8)	(10,1)	(9,5)
Taux de change	(2,5)	(8,5)	(3,8)	(8,0)	(4,4)	(2,5)	(3,3)	(2,7)
Actions	(3,9)	(6,6)	(5,3)	(6,1)	(5,2)	(6,0)	(5,5)	(5,4)
Contrats sur produits de base	(0,8)	(4,0)	(2,4)	(0,9)	(1,6)	(1,5)	(2,2)	(2,5)
Effet de corrélation ⁽²⁾	n.s.	n.s.	12,3	13,9	10,9	11,4	11,9	11,2
SVaR totale de négociation	(6,8)	(11,4)	(8,6)	(10,1)	(9,4)	(8,4)	(9,2)	(8,9)

n.s. Le calcul de l'effet de corrélation sur le cours le plus haut et sur le cours le plus bas n'est pas significatif puisqu'ils peuvent survenir à des jours différents et pour divers types de risque.

(1) Les montants sont présentés avant impôts et représentent la SVaR quotidienne, selon un niveau de confiance de 99 %.

(2) La SVaR de négociation totale est inférieure à la somme des SVaR individuelles par facteur de risque, en raison de l'effet de corrélation.

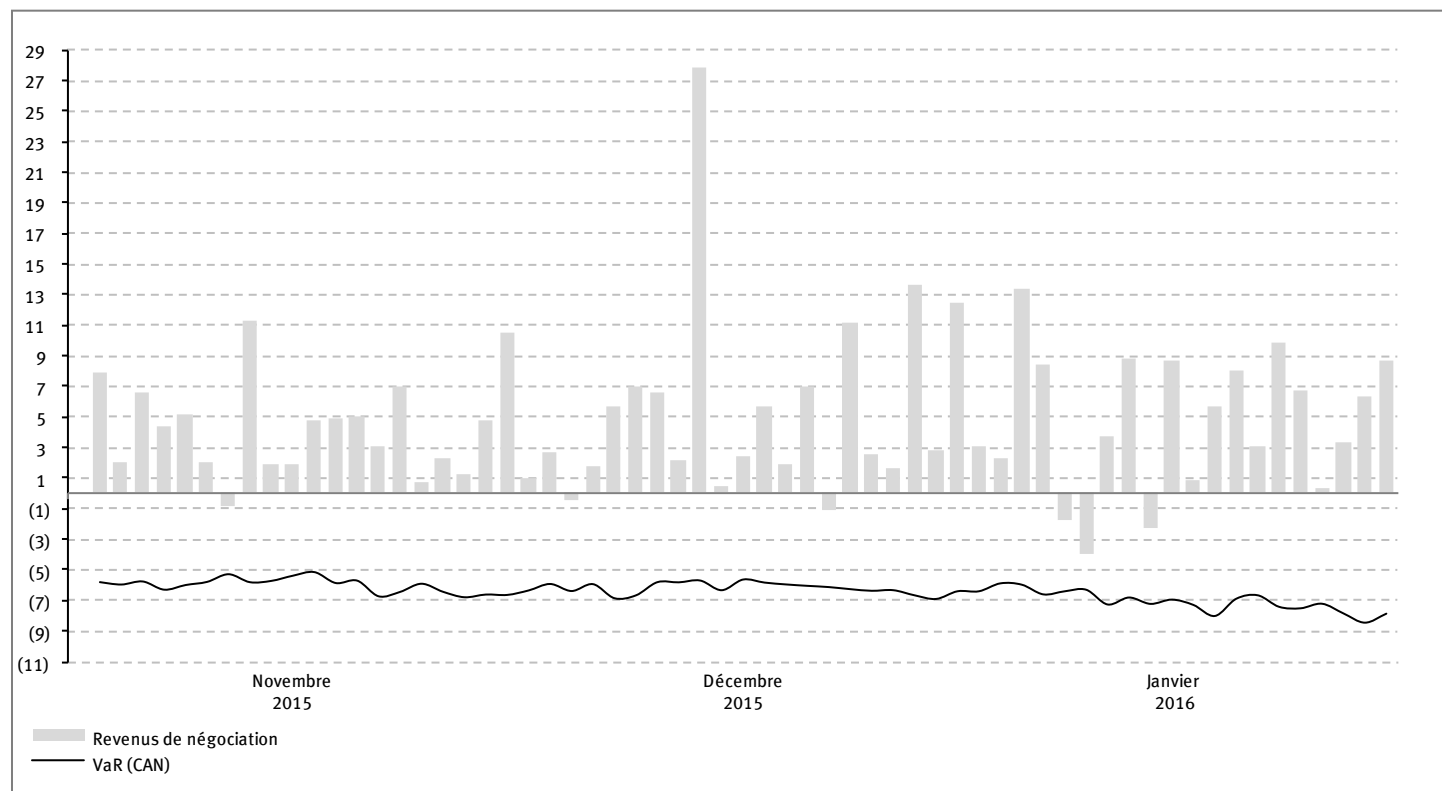
La moyenne de la VaR totale de négociation atteint 6,4 M\$ pour le trimestre terminé le 31 janvier 2016, inchangée par rapport au trimestre terminé le 31 octobre 2015. La VaR totale de négociation a été relativement stable au cours du trimestre pour ensuite terminer plus haut que la moyenne à 7,8 M\$ au 31 janvier 2016. Cette hausse est principalement causée par une augmentation des risques sur les taux d'intérêt et sur actions. La moyenne de la SVaR totale de négociation atteint 8,6 M\$ pour le premier trimestre de 2016, en baisse de 0,8 M\$ par rapport au trimestre précédent. La SVaR totale de négociation a été relativement plus faible que la moyenne au cours du trimestre et a atteint un sommet vers la fin du trimestre. Cette variation est principalement attribuable à l'augmentation des risques sur actions et sur les taux de change.

Revenus de négociation quotidiens

Le tableau suivant illustre les revenus de négociation et de prise ferme ainsi que la VaR sur une base quotidienne. Les revenus de négociation et de prise ferme quotidiens ont été positifs pendant plus de 90 % des jours du trimestre terminé le 31 janvier 2016. De plus, quatre jours ont été marqués par des pertes nettes de négociation quotidiennes supérieures à 1 M\$. Aucune de ces pertes n'excédait la limite de la VaR.

Trimestre terminé le 31 janvier 2016

(en millions de dollars canadiens)



Sensibilité aux taux d'intérêt – Activités autres que de négociation (avant impôts)

Les tableaux suivants illustrent l'incidence potentielle avant impôts d'une augmentation ou d'une diminution immédiate et soutenue de 100 points de base des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts pour les 12 prochains mois et sur la valeur économique des capitaux propres des portefeuilles autres que de négociation, en supposant qu'aucune opération de couverture supplémentaire ne soit effectuée.

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 janvier 2016					
	Effet sur les capitaux propres			Effet sur le revenu net d'intérêts		
	Dollar canadien	Dollar américain	Total	Dollar canadien	Dollar américain	Total
Augmentation du taux d'intérêt de 100 points de base	(153)	20	(133)	26	7	33
Diminution du taux d'intérêt de 100 points de base	132	(27)	105	(15)	(11)	(26)

(en millions de dollars canadiens)			Au 31 octobre 2015			
	Effet sur les capitaux propres			Effet sur le revenu net d'intérêts		
	Dollar canadien	Dollar américain	Total	Dollar canadien	Dollar américain	Total
Augmentation du taux d'intérêt de 100 points de base	(145)	20	(125)	14	16	30
Diminution du taux d'intérêt de 100 points de base	115	(25)	90	(12)	(18)	(30)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que la Banque ne puisse honorer ses obligations quotidiennes financières et de trésorerie sans devoir recourir à des mesures coûteuses ou inopportunes. Ce risque survient lorsque les sources de fonds deviennent insuffisantes pour respecter les versements prévus dans le cadre des engagements de la Banque. Le risque de liquidité découle de l'asymétrie des flux de trésorerie se rapportant à l'actif et au passif, de même que des caractéristiques de certains produits tels les engagements de crédit et les dépôts sans échéance fixe.

Contexte réglementaire

Le contexte réglementaire en matière de liquidités a beaucoup évolué au cours des dernières années. La Banque travaille étroitement avec les organismes de réglementation nationaux et internationaux en vue de la mise en œuvre de normes réglementaires en matière de liquidités. Les principes directeurs, les normes et les lignes directrices publiés par le CBCB et le BSIF au cours des dernières années sont définis dans le Rapport annuel 2015 à la page 77.

En ce qui a trait au document sur la liquidité intrajournalière publié par le CBCB, intitulé *Monitoring tools for intraday liquidity management* et qui présente les mesures et les tests de tension pour améliorer la surveillance et la gestion du risque de liquidité intrajournalière, le calendrier de mise en œuvre proposé s'étend de janvier 2015 à janvier 2017, au plus tard. Pour ce qui est de la ligne directrice en matière de *Normes de liquidités* publiée par le BSIF, la Banque se conforme au ratio de liquidité à court terme (*Liquidity Coverage Ratio* ou LCR) et aux flux de trésorerie nets cumulatifs (*Net Cumulative Cash Flow* ou NCCF) depuis la date d'entrée en vigueur du 1^{er} janvier 2015. Les *Normes de liquidités* seront revues annuellement afin de refléter les changements réglementaires au niveau national et international. Enfin, la Banque évalue actuellement l'incidence de l'adoption probable du régime de recapitalisation interne applicable aux BISL.

En octobre 2014, la Banque des règlements internationaux (BRI) a publié les règles définitives relatives au ratio structurel de liquidité à long terme (*Net Stable Funding Ratio* ou NSFR), ratio structurel qui est déterminé sur un horizon d'un an. La Banque surveille actuellement ce ratio et prévoit le respecter au moment de la date d'entrée en vigueur. En juin 2015, le CBCB a publié le document final portant sur la *Divulgence publique du ratio structurel de liquidité à long terme*. Ce document propose un cadre commun quant à la divulgation publique du NSFR qui ne serait pas exigée avant la date de mise en œuvre prévue le 1^{er} janvier 2018.

Actifs liquides

Dans le but de protéger les déposants et les créanciers des situations de crises imprévues, la Banque maintient un portefeuille d'actifs liquides non grevés pouvant être facilement liquidés, afin de respecter ses obligations financières. Ce portefeuille se compose de valeurs mobilières extrêmement liquides, pour la plupart émises ou garanties par des gouvernements, et de prêts en espèces assortis d'échéances inférieures à 30 jours. La majorité des actifs liquides non grevés sont libellés en dollars canadiens ou en dollars américains. Par ailleurs, tous les actifs qui peuvent être rapidement titrisés sont considérés comme des actifs liquides. Les réserves de liquidités de la Banque ne tiennent pas compte de la disponibilité des facilités de liquidités d'urgence des banques centrales. Les tableaux suivants fournissent de l'information sur les actifs grevés et non grevés de la Banque.

Portefeuille d'actifs liquides

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 janvier 2016					Au 31 octobre 2015
	Actifs liquides appartenant à la Banque ⁽¹⁾	Actifs liquides reçus ⁽²⁾	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés ⁽³⁾	Actifs liquides non grevés	Actifs liquides non grevés
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	6 589	–	6 589	1 162	5 427	6 251
Valeurs mobilières						
Émises ou garanties par le Canada, le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	17 759	13 260	31 019	19 668	11 351	12 061
Émises ou garanties par les provinces	15 182	10 666	25 848	18 563	7 285	6 154
Émises ou garanties par les municipalités et les commissions scolaires	1 072	126	1 198	316	882	1 020
Autres titres de créance	3 957	899	4 856	1 552	3 304	3 154
Titres de participation	17 810	40 378	58 188	46 190	11 998	14 507
Prêts						
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés	5 017	–	5 017	2 076	2 941	2 761
Au 31 janvier 2016	67 386	65 329	132 715	89 527	43 188	
Au 31 octobre 2015	66 908	68 915	135 823	89 915		45 908

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 janvier 2016	Au 31 octobre 2015
Actifs liquides non grevés par entité		
Banque Nationale (société mère)	32 277	34 949
Filiales canadiennes	–	580
Filiales et succursales étrangères	10 911	10 379
	43 188	45 908

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 janvier 2016	Au 31 octobre 2015
Actifs liquides non grevés par monnaie		
Dollar canadien	23 787	24 238
Dollar américain	16 697	20 752
Autres devises	2 704	918
	43 188	45 908

Portefeuille d'actifs liquides – Moyenne ⁽⁴⁾

(en millions de dollars canadiens)	Trimestre terminé le 31 janvier 2016				
	Actifs liquides appartenant à la Banque ⁽¹⁾	Actifs liquides reçus ⁽²⁾	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés ⁽³⁾	Actifs liquides non grevés
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	6 659	–	6 659	908	5 751
Valeurs mobilières					
Émises ou garanties par le Canada, le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	18 329	15 691	34 020	21 833	12 187
Émises ou garanties par les provinces	15 198	10 822	26 020	18 659	7 361
Émises ou garanties par les municipalités et les commissions scolaires	1 082	121	1 203	330	873
Autres titres de créance	3 742	961	4 703	1 599	3 104
Titres de participation	18 271	40 040	58 311	46 177	12 134
Prêts					
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés	4 589	–	4 589	1 910	2 679
	67 870	67 635	135 505	91 416	44 089

(1) Les actifs liquides appartenant à la Banque comprennent des actifs pour lesquels il n'existe aucune restriction légale ou géographique.

(2) Correspondent à des valeurs mobilières reçues à titre de garantie relativement à des transactions de financement sur titres et à des transactions sur dérivés, ainsi que des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées.

(3) Dans le cours normal de ses activités de financement, la Banque fournit des actifs en garantie selon des modalités normalisées. Les actifs liquides grevés comprennent les actifs utilisés pour couvrir les ventes à découvert, les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et les valeurs mobilières prêtées, les garanties afférentes aux prêts et emprunts de titres contre titres, les garanties afférentes aux transactions d'instruments financiers dérivés, ainsi que les titres adossés à des créances et des actifs liquides légalement restreints de transferts.

(4) La moyenne est calculée à partir de la somme des soldes de fin de période des trois mois du trimestre, divisée par trois.

Sommaire des actifs grevés et non grevés

(en millions de dollars canadiens)

					Au 31 janvier 2016	
	Actifs grevés ⁽¹⁾		Actifs non grevés		Total	Actifs grevés en % du total des actifs
	Cédés en nantissement	Autres ⁽²⁾	Disponibles pour nantissement	Autres ⁽³⁾		
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	42	1 120	5 427	–	6 589	0,5
Valeurs mobilières	21 014	–	34 766	656	56 436	9,6
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	–	15 574	54	–	15 628	7,1
Prêts, déduction faite des provisions	31 594	–	2 941	75 033	109 568	14,4
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	–	–	–	8 942	8 942	–
Instruments financiers dérivés	–	–	–	13 531	13 531	–
Créances de clients, de négociants et de courtiers	–	–	–	419	419	–
Créances achetées	–	–	–	1 539	1 539	–
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	–	–	–	730	730	–
Immobilisations corporelles	–	–	–	1 844	1 844	–
Goodwill	–	–	–	1 280	1 280	–
Immobilisations incorporelles	–	–	–	1 083	1 083	–
Autres actifs	–	–	–	1 712	1 712	–
	52 650	16 694	43 188	106 769	219 301	31,6

(en millions de dollars canadiens)

					Au 31 octobre 2015	
	Actifs grevés ⁽¹⁾		Actifs non grevés		Total	Actifs grevés en % du total des actifs
	Cédés en nantissement	Autres ⁽²⁾	Disponibles pour nantissement	Autres ⁽³⁾		
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	42	1 274	6 251	–	7 567	0,6
Valeurs mobilières	18 858	–	36 527	655	56 040	8,7
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	–	17 333	369	–	17 702	8,0
Prêts, déduction faite des provisions	31 594	–	2 761	71 498	105 853	14,6
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations, déduction faite des provisions	–	–	–	9 385	9 385	–
Instruments financiers dérivés	–	–	–	10 842	10 842	–
Créances de clients, de négociants et de courtiers	–	–	–	415	415	–
Créances achetées	–	–	–	1 438	1 438	–
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	–	–	–	831	831	–
Immobilisations corporelles	–	–	–	1 817	1 817	–
Goodwill	–	–	–	1 277	1 277	–
Immobilisations incorporelles	–	–	–	1 059	1 059	–
Autres actifs	–	–	–	1 864	1 864	–
	50 494	18 607	45 908	101 081	216 090	31,9

(1) Dans le cours normal de ses activités de financement, la Banque fournit des actifs en garantie selon des modalités normalisées. Les actifs grevés comprennent les actifs utilisés pour couvrir les ventes à découvert, les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et les valeurs mobilières prêtées, les garanties afférentes aux prêts et emprunts de titres contre titres, les garanties afférentes aux transactions d'instruments financiers dérivés, les titres adossés à des créances, les prêts hypothécaires résidentiels titrisés et transférés en vertu du programme des Obligations hypothécaires du Canada, les actifs détenus dans des fiducies consolidées à l'appui des activités de financement de la Banque et les prêts hypothécaires transférés dans le cadre des programmes d'obligations sécurisées.

(2) Les autres actifs grevés comprennent des actifs pour lesquels il y a des restrictions et par conséquent ne peuvent être utilisés à des fins de garantie ou à des fins de financement ainsi que les actifs utilisés pour couvrir les ventes à découvert.

(3) Les autres actifs non grevés sont des actifs qui ne peuvent être utilisés à des fins de garantie ou à des fins de financement dans leur forme actuelle. Cette catégorie inclut les actifs qui sont potentiellement admissibles comme garantie de programme de financement (par exemple, les prêts hypothécaires assurés par la SCHL qui peuvent être titrisés en titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (Canada)).

Ratio de liquidité à court terme (LCR)

L'objectif principal du LCR est de veiller à ce que les banques puissent surmonter de graves difficultés à court terme. Le BSIF exige que les banques canadiennes maintiennent un LCR minimal de 100 % depuis le 1^{er} janvier 2015. Ainsi, un LCR supérieur à 100 % permet de garantir que les Banques disposent de suffisamment d'actifs liquides de haute qualité (*High-quality liquid assets* ou HQLA) pour couvrir les sorties nettes de trésorerie lors d'une crise sévère de liquidité d'une durée de 30 jours. Les hypothèses relatives au scénario du LCR sont établies par le CBCB et le BSIF.

Le tableau suivant présente les positions moyennes du LCR calculées à partir des observations des trois fins de mois du trimestre. Le LCR moyen de la Banque au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2016 est de 135 %, bien au-delà de l'exigence réglementaire de 100 %, ce qui démontre que la position de liquidité de la Banque est solide.

Exigences de déclaration relatives au ratio de liquidité à court terme ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)		Pour le trimestre terminé le		
		31 janvier 2016	31 octobre 2015	
	Valeur non pondérée ⁽²⁾ totale (moyenne)	Valeur pondérée ⁽³⁾ totale (moyenne)	Valeur pondérée ⁽³⁾ totale (moyenne)	
Actifs liquides de haute qualité (HQLA)				
1 Total HQLA	s.o.	32 718	32 115	
Sorties de trésorerie				
2 Dépôts de particuliers et dépôts de petites entreprises dont :	34 034	2 229	2 139	
3 Dépôts stables	16 776	503	493	
4 Dépôts moins stables	17 258	1 726	1 646	
5 Financement institutionnel non garanti, dont :	39 738	21 712	24 721	
6 Dépôts opérationnels (toutes contreparties)	9 671	2 312	2 364	
7 Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	21 482	10 815	13 436	
8 Dettes non garanties	8 585	8 585	8 921	
9 Financement institutionnel garanti	s.o.	3 589	2 512	
10 Exigences supplémentaires, dont :	35 004	9 285	8 709	
11 Sorties associées aux expositions sur dérivés et autres sûretés exigées	8 975	5 256	4 593	
12 Sorties associées à une perte de financement sur titres de dette garantis	810	810	910	
13 Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit et engagements de crédit	25 219	3 219	3 206	
14 Autres engagements de crédit contractuels	531	139	135	
15 Autres engagements de crédit conditionnels	77 663	796	782	
16 Total des sorties de trésorerie	s.o.	37 750	38 998	
Entrées de trésorerie				
17 Prêts garantis (par ex. prise en pension)	46 492	6 881	7 083	
18 Entrées liées aux expositions pleinement productives	7 062	3 908	3 950	
19 Autres entrées de trésorerie	2 718	2 718	3 253	
20 Total des entrées de trésorerie	56 272	13 507	14 286	
		Valeur ajustée totale ⁽⁴⁾	Valeur ajustée totale ⁽⁴⁾	
21 Total des HQLA	s.o.	32 718	32 115	
22 Total des sorties nettes de trésorerie	s.o.	24 243	24 712	
23 Ratio de liquidité à court terme (%) ⁽⁵⁾	s.o.	135 %	131 %	

s.o. Sans objet

(1) Le BSIF a prescrit un format de tableau afin d'uniformiser la divulgation dans l'ensemble du secteur bancaire.

(2) Les valeurs non pondérées sont calculées comme des soldes impayés échéant ou remboursables dans les 30 jours (pour les entrées et les sorties de trésorerie).

(3) Les valeurs pondérées sont calculées après l'application des marges de sécurité respectives (pour les HQLA) ou des taux d'entrée et de sortie.

(4) Les valeurs ajustées totales sont calculées après l'application des marges de sécurité et des taux d'entrée et de sortie, et de tout plafond applicable.

(5) Chaque donnée du tableau représente la moyenne des observations des trois fins de mois du trimestre. Donc, le ratio LCR (ligne 23) est le ratio moyen des trois mois du trimestre et peut ne pas être égal au ratio LCR calculé en utilisant les lignes 21 et 22.

Les actifs liquides de niveau 1 représentent 87 % des HQLA de la Banque, qui comprennent la trésorerie, les dépôts auprès des banques centrales, les obligations émises ou garanties par les gouvernements du Canada et des provinces.

Les sorties de trésorerie découlent de l'application d'hypothèses, définies par le BSIF, sur les dépôts, la dette, le financement garanti, les engagements et les exigences de garanties supplémentaires. Les sorties de trésorerie sont en partie contrebalancées par les entrées de trésorerie, qui proviennent principalement de prêts garantis et de prêts productifs. La Banque s'attend à ce que les LCR présentés varient d'un trimestre à l'autre, sans que ces variations ne représentent nécessairement une tendance. La variation entre le trimestre terminé le 31 janvier 2016 et le trimestre précédent découle du cours normal des activités. Les réserves de liquidités de la Banque dépassent largement le total des sorties nettes de trésorerie.

Les hypothèses à l'égard du LCR diffèrent de celles utilisées pour les informations à fournir au sujet de la liquidité dans les tableaux présentés précédemment ou pour les règles internes de gestion de liquidité. Alors que le cadre de l'information à fournir au sujet de la liquidité est établi par le groupe EDTF, les mesures de liquidité internes de la Banque font appel à des hypothèses qui sont calibrées en fonction de son modèle d'affaires et de son expérience.

Risque de financement

Le risque de financement correspond au risque lié à la capacité continue de la Banque à mobiliser suffisamment de fonds pour financer les activités commerciales réelles ou proposées sur une base garantie ou non, à un prix acceptable. La Banque maintient un bon équilibre entre ses sources de financement au moyen d'une diversification appropriée de ses véhicules de financement non garantis, de programmes de titrisation et de financement garanti. La Banque diversifie également son financement par devise, par secteur géographique et par échéance. La priorité en matière de gestion du financement consiste à atteindre l'équilibre optimal entre le passif-dépôts provenant du réseau de distribution aux particuliers de la Banque, le financement garanti et le financement non garanti, ce qui donne lieu à une stabilité optimale de financement et une sensibilité moindre aux événements imprévisibles.

Les niveaux de financement et de liquidité sont demeurés sains et robustes au cours de la période et la Banque ne prévoit pas d'événement, d'engagement ou d'exigence qui pourrait avoir une incidence importante sur sa position en matière de risque de liquidité.

La composition du bilan de la Banque est diversifiée et conforme à sa stratégie de financement. Les activités bancaires de base sont entièrement financées au moyen de dépôts de particuliers et d'entreprises et des programmes de titrisation. Outre les dépôts de base, la Banque reçoit aussi des dépôts non négociables des gouvernements et des grandes entreprises. Les fonds obtenus au moyen du financement institutionnel sont maintenus sous forme d'encaisse et de valeurs mobilières. Le tableau ci-dessous présente les échéances contractuelles résiduelles du financement institutionnel de la Banque. Les informations présentées sont harmonisées avec les catégories recommandées par le groupe EDTF pour fins de comparaison avec d'autres banques.

Échéances contractuelles résiduelles du financement institutionnel ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)					Au 31 janvier 2016			
	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 12 mois	Sous-total 1 an ou moins	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans	Total
Dépôts de banques ⁽²⁾	516	54	10	12	592	—	66	658
Certificats de dépôt et papier commercial ⁽³⁾	2 853	2 765	4 144	670	10 432	700	105	11 237
Papier commercial adossé à des actifs	—	—	—	—	—	—	—	—
Billets de premier rang non garantis à moyen terme ⁽⁴⁾	278	1 049	1 650	1 085	4 062	6 696	5 960	16 718
Billets structurés de premier rang non garantis	15	49	65	102	231	—	1 690	1 921
Obligations sécurisées et titres adossés à des actifs	—	—	—	—	—	—	—	—
Titrisation de prêts hypothécaires	16	23	1 176	1 180	2 395	3 133	13 727	19 255
Obligations sécurisées	—	—	—	2 818	2 818	—	5 590	8 408
Titrisation de créances sur cartes de crédit	—	—	—	424	424	—	872	1 296
Passifs subordonnés ⁽⁵⁾	—	—	—	—	—	1 012	9	1 021
Autres ⁽⁶⁾	809	—	—	—	809	—	—	809
	4 487	3 940	7 045	6 291	21 763	11 541	28 019	61 323
Financement garanti	16	23	1 176	4 422	5 637	3 133	20 189	28 959
Financement non garanti	4 471	3 917	5 869	1 869	16 126	8 408	7 830	32 364
	4 487	3 940	7 045	6 291	21 763	11 541	28 019	61 323
Au 31 octobre 2015	5 196	4 901	6 623	7 312	24 032	9 187	27 801	61 020

(1) Les acceptations bancaires ne sont pas incluses dans ce tableau.

(2) Les dépôts de banques comprennent tous les dépôts à terme non négociables de banques.

(3) Inclut les billets de dépôt au porteur.

(4) Les certificats de dépôt libellés en euros sont inclus dans les billets de premier rang non garantis à moyen terme.

(5) La dette subordonnée est présentée dans ce tableau, mais la Banque considère qu'elle ne fait pas partie de son financement institutionnel.

(6) La catégorie *Autres* comprend les dépôts à terme non négociables des institutions financières autres que des banques, telles que des courtiers, des caisses de retraite et des sociétés de fiducie.

Conformément au cadre de gestion global des liquidités, la Banque s'assure d'examiner régulièrement ses contrats qui stipulent qu'une garantie supplémentaire pourrait être exigée dans l'éventualité d'une diminution de sa notation de crédit. La gestion de la situation de trésorerie de la Banque tient déjà compte des exigences de garanties supplémentaires advenant la diminution de sa notation de crédit de un à trois crans. Le tableau ci-après présente les exigences de garanties supplémentaires advenant la diminution de sa notation de crédit de un, de deux ou de trois crans.

(en millions de dollars canadiens)		Au 31 janvier 2016		
		Diminution d'un cran	Diminution de deux crans	Diminution de trois crans
Dérivés ⁽¹⁾		25	57	88
Autres ⁽²⁾		—	199	199

(1) Exigences contractuelles relatives à des ententes connues sous le nom de *Credit Support Annexes*.

(2) Exigences contractuelles relatives à la facilité de financement de marge des conduits VAC.

Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan

Les tableaux suivants présentent les échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan au 31 janvier 2016, ainsi que les données comparatives au 31 octobre 2015. Les informations recueillies dans le cadre de cette analyse des échéances constituent une composante de la gestion des liquidités et du financement. Cependant, cette répartition par échéance n'est pas représentative de la façon dont la Banque gère son risque de taux d'intérêt, ni son risque de liquidité ni ses besoins de financement. La Banque tient compte de facteurs autres que les échéances contractuelles lorsqu'elle évalue les actifs liquides ou les flux de trésorerie futurs prévus.

Dans le cours normal de ses activités, la Banque prend divers engagements hors bilan. Les instruments de crédit utilisés pour répondre aux besoins de financement de ses clients représentent le montant maximal du crédit additionnel que la Banque peut devoir consentir si les engagements sont entièrement utilisés.

La Banque a également des engagements minimaux futurs, en vertu de contrats de location relatifs à des locaux, et d'autres contrats, principalement liés à des services informatiques impartis. La majorité des engagements en vertu de baux se rapportent à des contrats de location simple.

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 janvier 2016									
	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 9 mois	Plus de 9 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance spécifique	Total
Actif										
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	4 501	–	–	–	–	–	–	–	2 088	6 589
Valeurs mobilières										
À la juste valeur par										
le biais du résultat net	275	1 250	1 032	1 136	530	5 643	7 488	6 718	17 208	41 280
Disponibles à la vente	1	103	143	39	130	547	7 663	5 984	546	15 156
	276	1 353	1 175	1 175	660	6 190	15 151	12 702	17 754	56 436
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	3 256	5 072	4 528	301	312	1 257	–	–	902	15 628
Prêts et acceptations ⁽¹⁾										
Hypothécaires résidentiels	983	1 435	3 042	2 212	1 853	6 816	27 196	588	284	44 409
Aux particuliers et créances sur cartes de crédit	321	498	882	734	625	1 677	7 866	1 940	17 771	32 314
Aux entreprises et aux administrations publiques	4 125	1 958	2 120	1 809	1 568	3 672	7 950	2 622	7 587	33 411
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	7 589	804	549	–	–	–	–	–	–	8 942
Provisions pour pertes sur créances									(566)	(566)
	13 018	4 695	6 593	4 755	4 046	12 165	43 012	5 150	25 076	118 510
Autres										
Instruments financiers dérivés	1 106	1 198	882	333	457	1 123	2 967	5 465	–	13 531
Créances de clients, de négociants et de courtiers ⁽¹⁾									419	419
Créances achetées									1 539	1 539
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises									730	730
Immobilisations corporelles									1 844	1 844
Goodwill									1 280	1 280
Immobilisations incorporelles									1 083	1 083
Autres actifs	302	57	171	68	155	131	112	102	614	1 712
	1 408	1 255	1 053	401	612	1 254	3 079	5 567	7 509	22 138
	22 459	12 375	13 349	6 632	5 630	20 866	61 242	23 419	53 329	219 301

(1) Les montants remboursables sur demande sont considérés comme étant sans échéance spécifique.

(en millions de dollars canadiens)										Au 31 janvier 2016
	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 9 mois	Plus de 9 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance spécifique	Total
Passif et capitaux propres										
Dépôts^{(1) (2)}										
Particuliers	1 328	1 452	1 203	1 396	2 212	4 737	7 238	911	27 464	47 941
Entreprises et administrations publiques	2 588	485	260	223	498	748	1 437	992	30 121	37 352
Institutions de dépôts	2 739	1 387	1	–	–	–	–	4	1 889	6 020
Dette de premier rang non garantie	4 471	3 917	5 869	806	1 063	7 396	5 172	2 649	–	31 343
Obligations sécurisées	–	–	–	2 818	–	–	2 571	3 019	–	8 408
	11 126	7 241	7 333	5 243	3 773	12 881	16 418	7 575	59 474	131 064
Autres										
Acceptations	7 589	804	549	–	–	–	–	–	–	8 942
Engagements afférents à des titres vendus à découvert ⁽³⁾	199	141	158	11	33	455	5 564	5 898	3 114	15 573
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	5 135	3 028	3 885	1 119	–	716	–	–	1 488	15 371
Instruments financiers dérivés	695	1 308	870	462	761	929	1 881	3 083	–	9 989
Montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers ⁽¹⁾									2 587	2 587
Passifs relatifs à des créances cédées ⁽⁴⁾	16	23	1 176	90	1 090	3 133	9 077	4 650	–	19 255
Titrisation – cartes de crédit ⁽⁵⁾	–	–	–	–	424	–	872	–	–	1 296
Autres passifs – autres éléments ^{(1) (5)}	439	35	9	5	183	20	38	180	1 880	2 789
	14 073	5 339	6 647	1 687	2 491	5 253	17 432	13 811	9 069	75 802
Dette subordonnée	–	–	–	–	–	1 012	–	9	–	1 021
Capitaux propres									11 414	11 414
	25 199	12 580	13 980	6 930	6 264	19 146	33 850	21 395	79 957	219 301
Engagements hors bilan										
Lettres de garantie et lettres de crédit documentaire	14	47	227	189	868	602	889	214	–	3 050
Créances sur cartes de crédit ⁽⁶⁾									6 716	6 716
Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit ⁽⁷⁾	–	2 244	15	–	2 927	–	–	–	–	5 186
Engagements de crédit ⁽⁸⁾	938	630	1 599	1 790	2 134	8 162	9 286	474	20 724	45 737
Engagements en vertu de contrats de location et autres contrats	77	150	218	212	209	737	1 173	850	–	3 626
Autre garantie	–	–	–	–	–	–	–	–	28	28

(1) Les montants remboursables à vue ou avec préavis sont considérés comme étant sans échéance spécifique.

(2) La présentation de la rubrique *Dépôts* est plus détaillée que celle du bilan consolidé.

(3) Les montants sont présentés selon l'échéance contractuelle résiduelle du titre sous-jacent.

(4) Ces montants comprennent principalement les passifs liés à la titrisation des prêts hypothécaires.

(5) La présentation de la rubrique *Autres passifs* est plus détaillée que celle du bilan consolidé.

(6) Ces montants sont révocables sans condition en tout temps à la discrétion de la Banque.

(7) Advenant le cas de paiement pour une des facilités de garantie de liquidité, la Banque recevra en nantissement des obligations gouvernementales jusqu'à un montant de 1,8 G\$.

(8) Ces montants incluent 20,9 G\$ révocables sans condition en tout temps à la discrétion de la Banque.

(en millions de dollars canadiens)

Au 31 octobre 2015

	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 9 mois	Plus de 9 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance spécifique	Total
Actif										
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	5 317	14	–	–	–	–	–	–	2 236	7 567
Valeurs mobilières										
À la juste valeur par										
le biais du résultat net	587	673	701	1 351	757	5 473	7 992	6 706	17 757	41 997
Disponibles à la vente	1	356	92	147	37	527	6 846	5 519	518	14 043
	588	1 029	793	1 498	794	6 000	14 838	12 225	18 275	56 040
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	6 280	4 036	4 345	25	312	1 185	–	–	1 519	17 702
Prêts et acceptations ⁽¹⁾										
Hypothécaires résidentiels	1 125	1 343	2 121	3 072	2 291	6 896	25 523	872	277	43 520
Aux particuliers et créances sur cartes de crédit	336	410	743	907	750	1 795	7 334	1 844	17 814	31 933
Aux entreprises et aux administrations publiques	3 767	1 609	1 719	2 143	1 479	2 558	7 269	2 127	8 283	30 954
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	7 896	919	585	–	–	–	–	–	–	9 400
Provisions pour pertes sur créances									(569)	(569)
	13 124	4 281	5 168	6 122	4 520	11 249	40 126	4 843	25 805	115 238
Autres										
Instruments financiers dérivés	520	682	550	606	208	831	2 627	4 818	–	10 842
Créances de clients, de négociants et de courtiers ⁽¹⁾									415	415
Créances achetées									1 438	1 438
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises									831	831
Immobilisations corporelles									1 817	1 817
Goodwill									1 277	1 277
Immobilisations incorporelles									1 059	1 059
Autres actifs	235	226	216	118	92	110	71	–	796	1 864
	755	908	766	724	300	941	2 698	4 818	7 633	19 543
	26 064	10 268	11 072	8 369	5 926	19 375	57 662	21 886	55 468	216 090

(1) Les montants remboursables sur demande sont considérés comme étant sans échéance spécifique.

(en millions de dollars canadiens)

Au 31 octobre 2015

	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 9 mois	Plus de 9 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance spécifique	Total
Passif et capitaux propres										
Dépôts^{(1) (2)}										
Particuliers	1 063	1 103	1 920	1 170	1 451	5 304	7 333	910	25 727	45 981
Entreprises et administrations publiques	1 463	341	423	337	62	625	1 318	879	32 331	37 779
Institutions de dépôts	4 814	344	13	1	2	2	4	–	1 458	6 638
Dettes de premier rang non garantie	4 676	3 772	6 595	2 874	559	4 610	5 091	2 345	–	30 522
Obligations sécurisées	–	–	–	–	2 636	–	2 419	2 855	–	7 910
	12 016	5 560	8 951	4 382	4 710	10 541	16 165	6 989	59 516	128 830
Autres										
Acceptations	7 896	919	585	–	–	–	–	–	–	9 400
Engagements afférents à des titres vendus à découvert ⁽³⁾	340	1 270	207	65	327	1 521	4 579	5 933	3 091	17 333
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	5 875	736	4 733	–	–	840	–	–	1 595	13 779
Instruments financiers dérivés	527	748	646	418	153	886	1 825	2 553	–	7 756
Montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers ⁽¹⁾									1 871	1 871
Passifs relatifs à des créances cédées ⁽⁴⁾	15	1 129	28	1 163	80	3 145	9 083	5 127	–	19 770
Titrisation – cartes de crédit ⁽⁵⁾	–	–	–	–	–	424	872	–	–	1 296
Autres passifs – autres éléments ^{(1) (5)}	442	191	133	60	74	57	368	185	1 668	3 178
	15 095	4 993	6 332	1 706	634	6 873	16 727	13 798	8 225	74 383
Dettes subordonnées	505	–	–	–	–	1 008	–	9	–	1 522
Capitaux propres									11 355	11 355
	27 616	10 553	15 283	6 088	5 344	18 422	32 892	20 796	79 096	216 090
Engagements hors bilan										
Lettres de garantie et lettres de crédit documentaire	6	426	120	410	371	664	864	212	–	3 073
Créances sur cartes de crédit ⁽⁶⁾									6 578	6 578
Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit ⁽⁷⁾	–	15	2 044	15	–	3 054	–	–	–	5 128
Engagements de crédit ⁽⁸⁾	544	1 481	802	1 793	2 246	8 046	9 215	648	20 770	45 545
Engagements en vertu de contrats de location et autres contrats	76	150	221	214	208	735	1 158	812	–	3 574
Autre garantie	–	–	–	–	–	–	–	–	28	28

(1) Les montants remboursables à vue ou avec préavis sont considérés comme étant sans échéance spécifique.

(2) La présentation de la rubrique *Dépôts* est plus détaillée que celle du bilan consolidé.

(3) Les montants sont présentés selon l'échéance contractuelle résiduelle du titre sous-jacent.

(4) Ces montants comprennent principalement les passifs liés à la titrisation des prêts hypothécaires.

(5) La présentation de la rubrique *Autres passifs* est plus détaillée que celle du bilan consolidé.

(6) Ces montants sont révocables sans condition en tout temps à la discrétion de la Banque.

(7) Advenant le cas de paiement pour une des facilités de garantie de liquidité, la Banque recevra en nantissement des obligations gouvernementales jusqu'à un montant de 1,8 G\$.

(8) Ces montants incluent 20,8 G\$ révocables sans condition en tout temps à la discrétion de la Banque.

DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES

(en millions de dollars canadiens,
sauf pour les données par action)

	2016	2015				2014			2015	2014
	T1	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	Total	Total
Revenu total	1 289	1 405	1 510	1 421	1 410	1 364	1 460	1 276	5 746	5 464
Résultat net	261	347	453	404	415	330	441	362	1 619	1 538
Résultat par action (\$)										
de base	0,68	0,96	1,29	1,14	1,17	0,92	1,26	1,02	4,56	4,36
dilué	0,67	0,95	1,28	1,13	1,16	0,91	1,24	1,01	4,51	4,32
Dividendes par action ordinaire (\$)	0,54	0,52	0,52	0,50	0,50	0,48	0,48	0,46	2,04	1,88
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires (%)	9,5	13,6	18,8	17,6	17,8	14,3	20,1	17,4	16,9	17,9
Actif total	219 301	216 090	215 560	207 123	214 474	205 429	198 822	194 289		
Prêts douteux nets	234	254	254	249	194	248	184	191		
Par action ordinaire (\$)										
Valeur comptable	27,77	28,26	27,60	27,01	26,33	25,76	25,18	24,41		
Cours de l'action										
haut	44,11	46,33	50,01	49,15	55,06	53,88	49,15	45,73		
bas	35,83	40,75	43,78	45,02	44,21	48,16	45,19	41,60		

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

(non audités)

Bilans consolidés	40
États consolidés des résultats	41
États consolidés du résultat global	42
États consolidés de la variation des capitaux propres	43
États consolidés des flux de trésorerie	44
Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés	45

BILANS CONSOLIDÉS

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

	Au 31 janvier 2016	Au 31 octobre 2015
Actif		
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	6 589	7 567
Valeurs mobilières (notes 4 et 5)		
À la juste valeur par le biais du résultat net	41 280	41 997
Disponibles à la vente	15 156	14 043
	56 436	56 040
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	15 628	17 702
Prêts (note 6)		
Hypothécaires résidentiels	44 409	43 520
Aux particuliers et créances sur cartes de crédit	32 314	31 933
Aux entreprises et aux administrations publiques	33 411	30 954
	110 134	106 407
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	8 942	9 400
Provisions pour pertes sur créances	(566)	(569)
	118 510	115 238
Autres		
Instruments financiers dérivés	13 531	10 842
Créances de clients, de négociants et de courtiers	419	415
Créances achetées	1 539	1 438
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises (note 23)	730	831
Immobilisations corporelles	1 844	1 817
Goodwill	1 280	1 277
Immobilisations incorporelles	1 083	1 059
Autres actifs (note 8)	1 712	1 864
	22 138	19 543
	219 301	216 090
Passif et capitaux propres		
Dépôts (notes 4 et 9)		
Particuliers	47 941	45 981
Entreprises et administrations publiques	76 459	74 441
Institutions de dépôts	6 664	8 408
	131 064	128 830
Autres		
Acceptations	8 942	9 400
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	15 573	17 333
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	15 371	13 779
Instruments financiers dérivés	9 989	7 756
Montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers	2 587	1 871
Passifs relatifs à des créances cédées (notes 4 et 7)	19 255	19 770
Autres passifs (note 10)	4 085	4 474
	75 802	74 383
Dettes subordonnées (note 12)	1 021	1 522
Capitaux propres		
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Banque (notes 14 et 18)		
Actions privilégiées	1 250	1 023
Actions ordinaires	2 623	2 614
Surplus d'apport	68	67
Résultats non distribués	6 593	6 705
Autres éléments cumulés du résultat global	91	145
	10 625	10 554
Participations ne donnant pas le contrôle (note 15)	789	801
	11 414	11 355
	219 301	216 090

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

	Trimestre terminé le 31 janvier	
	2016	2015
Revenus d'intérêts		
Prêts	913	915
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net	165	175
Valeurs mobilières disponibles à la vente	83	69
Dépôts auprès d'institutions financières	14	7
	1 175	1 166
Frais d'intérêts		
Dépôts	337	345
Passifs relatifs à des créances cédées	102	106
Dette subordonnée	8	17
Autres	22	33
	469	501
Revenu net d'intérêts	706	665
Revenus autres que d'intérêts		
Commissions de prise ferme et honoraires de services-conseils	75	80
Commissions de courtage en valeurs mobilières	59	73
Revenus des fonds communs de placement	85	73
Revenus des services fiduciaires	114	107
Revenus de crédit	94	83
Revenus sur cartes	29	36
Frais d'administration sur les dépôts et les paiements	62	57
Revenus (pertes) de négociation (note 17)	47	103
Gains (pertes) sur valeurs mobilières disponibles à la vente, montant net	11	7
Revenus d'assurances, montant net	26	22
Revenus de change, autres que de négociation	24	22
Quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises	(4)	8
Autres (note 23)	(39)	74
	583	745
Revenu total	1 289	1 410
Dotations aux pertes sur créances (note 6)	63	54
	1 226	1 356
Frais autres que d'intérêts		
Rémunération et avantages du personnel	543	548
Frais d'occupation	56	54
Technologie	135	120
Communications	17	17
Honoraires professionnels	61	54
Autres	91	70
	903	863
Résultat avant charge d'impôts	323	493
Charge d'impôts	62	78
Résultat net	261	415
Résultat net attribuable aux		
Actionnaires privilégiés	11	12
Actionnaires ordinaires	228	385
Actionnaires de la Banque	239	397
Participations ne donnant pas le contrôle	22	18
	261	415
Résultat par action (en dollars) (note 20)		
de base	0,68	1,17
dilué	0,67	1,16
Dividendes par action ordinaire (en dollars)	0,54	0,50

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

	Trimestre terminé le 31 janvier	
	2016	2015
Résultat net	261	415
Autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts		
Éléments qui peuvent être reclassés ultérieurement dans le résultat net		
Écart de change, montant net		
Gains (pertes) nets de change non réalisés sur les investissements dans des établissements à l'étranger	110	120
Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets de change sur les investissements dans des établissements à l'étranger	(12)	–
Incidence des opérations de couverture des gains (pertes) nets de change	(91)	(104)
Reclassement dans le résultat net de l'incidence des opérations de couverture des (gains) pertes nets de change	5	–
	12	16
Variation nette des valeurs mobilières disponibles à la vente		
Gains (pertes) nets non réalisés sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	(66)	69
Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	(4)	(9)
	(70)	60
Variation nette des instruments de couverture des flux de trésorerie		
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	4	–
Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets sur les instruments financiers dérivés désignés	(3)	(3)
	1	(3)
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises	4	3
Élément qui ne sera pas reclassé ultérieurement dans le résultat net		
Réévaluations des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi	(152)	(113)
Total des autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts	(205)	(37)
Résultat global	56	378
Résultat global attribuable aux		
Actionnaires de la Banque	33	357
Participations ne donnant pas le contrôle	23	21
	56	378

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT – AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

La charge ou l'économie d'impôts relative à chaque composante des autres éléments du résultat global est présentée dans le tableau suivant.

	Trimestre terminé le 31 janvier	
	2016	2015
Écart de change, montant net		
Gains (pertes) nets de change non réalisés sur les investissements dans des établissements à l'étranger	5	7
Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets de change sur les investissements dans des établissements à l'étranger	(2)	–
Incidence des opérations de couverture des gains (pertes) nets de change	(23)	(22)
Reclassement dans le résultat net de l'incidence des opérations de couverture des (gains) pertes nets de change	2	–
	(18)	(15)
Variation nette des valeurs mobilières disponibles à la vente		
Gains (pertes) nets non réalisés sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	(24)	26
Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	(1)	(3)
	(25)	23
Variation nette des instruments de couverture des flux de trésorerie		
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	2	(1)
Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets sur les instruments financiers dérivés désignés	(1)	(1)
	1	(2)
Réévaluations des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi	(56)	(41)
	(98)	(35)

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

	Trimestre terminé le 31 janvier	
	2016	2015
Actions privilégiées au début (note 14)	1 023	1 223
Émission d'actions privilégiées, série 34	400	–
Rachat d'actions privilégiées, séries 16 et 20, à des fins d'annulation	(173)	(200)
Actions privilégiées à la fin	1 250	1 023
Actions ordinaires au début	2 614	2 293
Émissions d'actions ordinaires	–	–
Régime d'options d'achat d'actions	13	16
Incidence des actions acquises ou vendues à des fins de négociation	(4)	4
Actions ordinaires à la fin	2 623	2 313
Surplus d'apport au début	67	52
Charge au titre des options d'achat d'actions (note 18)	3	5
Options d'achat d'actions levées	(2)	(2)
Autres	–	(3)
Surplus d'apport à la fin	68	52
Résultats non distribués au début	6 705	5 850
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	239	397
Dividendes (note 14)	–	–
Actions privilégiées	(8)	(12)
Actions ordinaires	(182)	(165)
Prime versée sur actions privilégiées rachetées à des fins d'annulation	(3)	–
Frais d'émission d'actions	(6)	–
Réévaluations des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi	(152)	(113)
Résultats non distribués à la fin	6 593	5 957
Autres éléments cumulés du résultat global au début	145	289
Écart de change, montant net	12	16
Variation nette des gains (pertes) non réalisés sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	(70)	60
Variation nette des gains (pertes) sur les instruments de couverture des flux de trésorerie	–	(6)
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises	4	3
Autres éléments cumulés du résultat global à la fin	91	362
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Banque	10 625	9 707
Participations ne donnant pas le contrôle au début	801	795
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	22	18
Autres éléments du résultat global attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	1	3
Distributions aux participations ne donnant pas le contrôle	(35)	(30)
Participations ne donnant pas le contrôle à la fin	789	786
Capitaux propres	11 414	10 493

AUTRES ÉLÉMENTS CUMULÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

	Au 31 janvier 2016	Au 31 janvier 2015
Autres éléments cumulés du résultat global		
Écart de change, montant net	16	13
Gains (pertes) nets non réalisés sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	(58)	228
Gains (pertes) nets sur les instruments de couverture des flux de trésorerie	124	117
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises	9	4
	91	362

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

	Trimestre terminé le 31 janvier	
	2016	2015
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Résultat net	261	415
Ajustements pour		
Dotations aux pertes sur créances	63	54
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	109	44
Radiation d'une participation dans une entreprise associée (note 23)	164	–
Impôts différés	4	25
Ajustement relatif au change pour la dette subordonnée	1	1
Pertes (gains) sur cessions de valeurs mobilières disponibles à la vente, montant net	(14)	(13)
Pertes de valeur des valeurs mobilières disponibles à la vente	3	6
Quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises	4	(8)
Charge au titre des options d'achat d'actions	3	5
Variation des actifs et des passifs liés aux activités opérationnelles		
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net	717	(2 860)
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	2 074	3 228
Prêts, déduction faite de la titrisation	(4 308)	118
Dépôts	2 234	(644)
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	(1 760)	2 901
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	1 592	(948)
Instruments financiers dérivés, montant net	(456)	(335)
Montants nets à recevoir et à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers	712	(79)
Créances achetées	(101)	(192)
Intérêts et dividendes à recevoir et intérêts à payer	12	(32)
Actifs et passifs d'impôt exigible	25	(54)
Autres éléments	(136)	(65)
	1 203	1 567
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Émission d'actions privilégiées	400	–
Rachat d'actions privilégiées à des fins d'annulation	(176)	(200)
Émission d'actions ordinaires	7	18
Remboursement de dette subordonnée	(500)	(350)
Frais d'émission d'actions	(6)	–
Dividendes versés	(193)	(177)
Distributions aux participations ne donnant pas le contrôle	(35)	(30)
	(503)	(739)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Achats de valeurs mobilières disponibles à la vente	(2 264)	(2 252)
Échéances de valeurs mobilières disponibles à la vente	319	115
Cessions de valeurs mobilières disponibles à la vente	1 128	1 051
Variation nette des actifs corporels loués en vertu de contrats de location simple	47	–
Variation nette des immobilisations corporelles	(51)	(23)
Variation nette des immobilisations incorporelles	(59)	(48)
	(880)	(1 157)
Incidence des variations du taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(798)	(1 029)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(978)	(1 358)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	7 567	8 086
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin ⁽¹⁾	6 589	6 728
Autres renseignements sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Intérêts versés	517	582
Intérêts et dividendes reçus	1 234	1 206
Impôts payés sur les résultats	20	86

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

(1) Cette rubrique représente le solde de *Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières* du bilan consolidé. Ce solde comprend un montant de 1,1 G\$ au 31 janvier 2016 (1,3 G\$ au 31 octobre 2015) pour lequel il y a des restrictions. De plus, un montant de 3 M\$ est entiercé au 31 janvier 2016 (3 M\$ au 31 octobre 2015).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

(non auditées) (en millions de dollars canadiens)

Note 1	Mode de présentation	45	Note 13	Opérations de couverture	63
Note 2	Modifications futures de méthodes comptables	46	Note 14	Capital-actions	64
Note 3	Juste valeur des instruments financiers	47	Note 15	Participations ne donnant pas le contrôle	65
Note 4	Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	55	Note 16	Informations sur le capital	66
Note 5	Valeurs mobilières	56	Note 17	Revenus liés aux activités de négociation	67
Note 6	Prêts	57	Note 18	Palements fondés sur des actions	67
Note 7	Actifs financiers transférés mais non décomptabilisés	60	Note 19	Avantages du personnel - Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	68
Note 8	Autres actifs	61	Note 20	Résultat par action	68
Note 9	Dépôts	61	Note 21	Entités structurées	69
Note 10	Autres passifs	61	Note 22	Informations sectorielles	71
Note 11	Restructuration	62	Note 23	Événement postérieur à la date du bilan consolidé	71
Note 12	Dette subordonnée	62			

NOTE 1 – MODE DE PRÉSENTATION

Le 22 février 2016, le conseil d'administration a autorisé la publication des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités (les états financiers consolidés) de la Banque pour le trimestre terminé le 31 janvier 2016.

Les états financiers consolidés de la Banque sont préparés conformément à l'article 308(4) de la *Loi sur les banques* (Canada) qui prévoit, à moins d'indication contraire du Bureau du surintendant des institutions financières (Canada) (BSIF), que les états financiers doivent être préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS), telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB). Aucune des exigences comptables du BSIF ne fait exception aux IFRS.

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément à l'IAS 34 – *Information financière intermédiaire*, en appliquant les méthodes comptables décrites à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 octobre 2015. Les modifications futures de méthodes comptables sont présentées à la note 2. Puisque ces états financiers consolidés intermédiaires ne comprennent pas toute l'information exigée aux termes des IFRS dans les états financiers annuels, ils doivent être lus conjointement avec les états financiers annuels consolidés audités et les notes y afférant de l'exercice terminé le 31 octobre 2015.

Suite à une évaluation des conditions actuelles du marché, la Banque a revu la définition des termes « importante » et « prolongée » afin de fournir une meilleure estimation des pertes de valeur, le cas échéant, des titres de participation classés dans les valeurs mobilières disponibles à la vente. Comme il est défini à la note 1 des états financiers consolidés annuels audités pour l'exercice terminé le 31 octobre 2015, le terme « importante » signifie une baisse de plus de 30 % de la juste valeur sur une période consécutive d'au moins six mois, et le terme « prolongée », une baisse de la juste valeur de plus de 5 % sur une période consécutive d'au moins 12 mois. Compte tenu des faits et des circonstances actuelles, ces définitions ont été modifiées afin que le terme « importante » signifie une baisse de plus de 40 % de la juste valeur sur une période consécutive d'au moins six mois et que le terme « prolongée » signifie une baisse de plus de 5 % de la juste valeur sur une période consécutive d'au moins 18 mois. Ce changement des définitions, qui a pris effet le 1^{er} novembre 2015, est considéré comme un changement d'estimation et est donc appliqué de façon prospective. Ce changement a eu pour effet de diminuer les pertes de valeur des titres de participation classés dans les valeurs mobilières disponibles à la vente pour le trimestre terminé le 31 janvier 2016, passant ainsi de 9 M\$ à 3 M\$.

Pour le trimestre terminé le 31 janvier 2016, la Banque a modifié le classement de certains montants de l'état consolidé des résultats afin de mieux refléter la nature des revenus présentés. Ainsi, pour le trimestre terminé le 31 janvier 2015, un montant de 9 M\$ présenté au poste *Revenus autres que d'intérêts – Revenus de crédit* a été reclassé dans le *Revenu net d'intérêts*. Ce reclassement n'a aucune incidence sur le résultat net.

Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en dollars canadiens, qui constituent à la fois la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la Banque. Les symboles M\$ et G\$ désignent respectivement les millions et les milliards de dollars.

NOTE 2 – MODIFICATIONS FUTURES DE MÉTHODES COMPTABLES

La Banque évalue actuellement l'incidence de l'adoption des normes suivantes sur les états financiers consolidés.

Date d'entrée en vigueur – adoption anticipée le 1^{er} novembre 2017

IFRS 9 – Instruments financiers

En juillet 2014, l'IASB a publié la version complète et finale de l'IFRS 9, qui remplace la norme actuelle sur les instruments financiers. L'IFRS 9 comprend les exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs et passifs financiers, à la dépréciation des actifs financiers ainsi que les exigences générales relatives à la comptabilité de couverture. La comptabilité de macro-couverture a été dissociée de l'IFRS 9 et sera considérée dans une norme distincte qui sera publiée séparément. L'IFRS 9 établit un modèle unique de classement et d'évaluation des actifs financiers qui est fondé sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels ainsi que sur le modèle économique relatif à la détention d'actifs financiers. Concernant l'évaluation des passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, la norme prescrit la comptabilisation des variations de la juste valeur attribuables au risque de crédit propre à l'entité dans les *Autres éléments du résultat global*, sauf si les variations compensent les montants comptabilisés dans le *Résultat net*.

L'IFRS 9 introduit également un nouveau modèle unique de dépréciation des actifs financiers n'étant pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net qui nécessite la comptabilisation de pertes de crédit attendues plutôt que de pertes subies comme l'exige la norme actuelle. Ce modèle exige la comptabilisation de pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir à compter de la date de la comptabilisation initiale d'un actif financier, puis la comptabilisation de pertes attendues pour la durée de vie si le risque de crédit que comporte l'instrument financier en question a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale. En décembre 2015, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire a publié ses *Recommandations relatives au risque de crédit à la comptabilisation des pertes de crédit attendues*.

Quant au nouveau modèle de comptabilité de couverture, il permet de mieux aligner la comptabilité de couverture avec les activités de gestion des risques. Toutefois, l'IASB permet de conserver les exigences actuelles relatives à la comptabilité de couverture jusqu'à ce qu'il mène à terme son projet sur la comptabilité de macro-couverture.

L'IASB exige l'application obligatoire de l'IFRS 9 à compter du 1^{er} novembre 2018 mais permet l'adoption anticipée. Toutefois, le 9 janvier 2015, le BSIF a publié la version définitive du préavis intitulé *Adoption anticipée de la norme IFRS 9 Instruments financiers par les banques d'importance systémique intérieure* dans lequel il précise qu'il s'attend à ce que les banques d'importance systémique intérieure, dont la Banque, adoptent la norme IFRS 9 à compter du 1^{er} novembre 2017. Quant aux dispositions sur le risque de crédit propre de l'IFRS 9, le BSIF permet leur adoption anticipée depuis février 2014. De façon générale, l'IFRS 9 doit être appliquée rétrospectivement.

Par conséquent, la Banque adoptera les dispositions de la norme IFRS 9 en date du 1^{er} novembre 2017. Elle présentera ses premiers états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour le trimestre se terminant le 31 janvier 2018 conformément à ces dispositions, y compris un bilan d'ouverture consolidé au 1^{er} novembre 2017.

Afin de se préparer à l'adoption de la norme IFRS 9, la Banque a élaboré un projet à l'échelle de l'entreprise, mis en place une équipe spécialisée et établi une structure formelle de gouvernance. La Banque a mis en œuvre un plan détaillé du projet qui définit les activités clés et le calendrier de ces activités. Le projet progresse selon le calendrier prévu. Comme les interprétations de la nouvelle norme continuent d'évoluer, la Banque poursuit la surveillance des interprétations et met à jour ses conclusions préliminaires en conséquence.

Date d'entrée en vigueur – 1^{er} novembre 2018

IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients

En mai 2014, l'IASB a publié une nouvelle norme, l'IFRS 15, qui remplace les normes et interprétations actuelles sur la comptabilisation des revenus. L'IFRS 15 établit un modèle global unique pour la comptabilisation des revenus tirés de contrats avec des clients. Le nouveau modèle vise tous les contrats conclus avec des clients à l'exception de ceux entrant dans le champ d'application d'autres IFRS tels que les contrats de location, les contrats d'assurance et les instruments financiers. L'IFRS 15 doit être appliquée de façon rétrospective.

Lors de sa réunion du 22 juillet 2015, l'IASB a confirmé à l'unanimité sa proposition de reporter la date d'entrée en vigueur de l'IFRS 15 aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. L'application anticipée demeure permise.

Date d'entrée en vigueur – 1^{er} novembre 2019

IFRS 16 – Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié une nouvelle norme, l'IFRS 16 – *Contrats de location*. La nouvelle norme exige la comptabilisation au bilan, par le preneur, de la plupart des contrats de location selon un modèle unique, éliminant ainsi la distinction actuelle entre contrats de location simple et contrats de location-financement. Toutefois, le traitement comptable appliqué par le bailleur demeure similaire à la pratique actuelle et la distinction entre contrats de location simple et contrats de location-financement reste inchangée. L'application anticipée est permise si l'IFRS 15 – *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* a aussi été appliquée.

NOTE 3 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur et valeur comptable des instruments financiers par catégorie

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans le bilan consolidé soit à la juste valeur, soit au coût après amortissement selon les catégories définies par le cadre comptable relatif aux instruments financiers. La Banque n'a classé aucun actif financier détenu jusqu'à l'échéance.

Au 31 janvier 2016						
	Valeur comptable et juste valeur			Valeur comptable	Juste valeur	
	Instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Prêts et créances et passifs financiers au coût après amortissement	Prêts et créances et passifs financiers au coût après amortissement	
						Total de la valeur comptable Total de la juste valeur
Actifs financiers						
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	–	–	–	6 589	6 589	6 589 6 589
Valeurs mobilières	39 030	2 250	15 156	–	–	56 436 56 436
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	–	593	–	15 035	15 035	15 628 15 628
Prêts et acceptations	4 613	135	–	113 762	114 503	118 510 119 251
Autres						
Instruments financiers dérivés	13 531	–	–	–	–	13 531 13 531
Créances de clients, de négociants et de courtiers	–	–	–	419	419	419 419
Créances achetées	–	–	–	1 539	1 539	1 539 1 539
Autres actifs	–	–	–	401	401	401 401
Passifs financiers						
Dépôts	–	3 105		127 959 ⁽¹⁾	128 488	131 064 131 593
Autres						
Acceptations	–	–		8 942	8 942	8 942 8 942
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	15 573	–		–	–	15 573 15 573
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	–	–		15 371	15 371	15 371 15 371
Instruments financiers dérivés	9 989	–		–	–	9 989 9 989
Montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers	–	–		2 587	2 587	2 587 2 587
Passifs relatifs à des créances cédées	–	5 822		13 433	13 026	19 255 18 848
Autres passifs	52	–		2 179	2 183	2 231 2 235
Dettes subordonnées	–	–		1 021	1 006	1 021 1 006

(1) Incluant des instruments financiers dérivés incorporés.

NOTE 3 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Au 31 octobre 2015

	Valeur comptable et juste valeur			Valeur comptable	Juste valeur		
	Instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Prêts et créances et passifs financiers au coût après amortissement	Prêts et créances et passifs financiers au coût après amortissement	Total de la valeur comptable	Total de la juste valeur
Actifs financiers							
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	–	–	–	7 567	7 567	7 567	7 567
Valeurs mobilières	39 753	2 244	14 043	–	–	56 040	56 040
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	–	295	–	17 407	17 407	17 702	17 702
Prêts et acceptations	4 413	152	–	110 673	111 407	115 238	115 972
Autres							
Instruments financiers dérivés	10 842	–	–	–	–	10 842	10 842
Créances de clients, de négociants et de courtiers	–	–	–	415	415	415	415
Créances achetées	–	–	–	1 438	1 438	1 438	1 438
Autres actifs	–	–	–	459	459	459	459
Passifs financiers							
Dépôts	–	3 053		125 777 ⁽¹⁾	126 247	128 830	129 300
Autres							
Acceptations	–	–		9 400	9 400	9 400	9 400
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	17 333	–		–	–	17 333	17 333
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	–	–		13 779	13 779	13 779	13 779
Instruments financiers dérivés	7 756	–		–	–	7 756	7 756
Montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers	–	–		1 871	1 871	1 871	1 871
Passifs relatifs à des créances cédées	–	6 402		13 368	13 427	19 770	19 829
Autres passifs	50	–		2 227	2 227	2 277	2 277
Dettes subordonnées	–	–		1 522	1 526	1 522	1 526

(1) Incluant des instruments financiers dérivés incorporés.

Détermination de la juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif financier ou payé pour le transfert d'un passif financier lors d'une transaction normale sur le marché principal à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché, c'est-à-dire une valeur de sortie.

Les cours non ajustés sur des marchés actifs représentent la meilleure indication de la juste valeur. En l'absence de cours sur un marché actif, la Banque a recours à d'autres techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation de données observables pertinentes et minimisent celle de données non observables. Ces techniques d'évaluation comprennent, entre autres, l'utilisation des informations disponibles sur des opérations conclues récemment sur un marché, la référence à la juste valeur actuelle d'un instrument comparable, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation des options, et toute autre technique d'évaluation couramment utilisée par les intervenants du marché s'il a été démontré que cette technique produit des estimations fiables. Le jugement est requis dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation.

L'établissement de la juste valeur est soumis à un cadre de contrôle rigoureux. La Banque dispose de politiques et procédures qui régissent le processus d'évaluation de la juste valeur. La structure de gouvernance de la Banque en matière d'évaluation est demeurée en grande partie identique à celle décrite à la note 3 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2015. Les techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur des actifs et passifs financiers sont également décrites dans cette note et aucun changement important n'a été apporté aux techniques d'évaluation.

Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé

Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Les IFRS établissent une hiérarchie des justes valeurs qui classe selon trois niveaux les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur des instruments financiers. La hiérarchie qui s'applique à la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur un marché actif chaque fois que de telles données existent. La hiérarchie place au plus haut niveau les cours non ajustés observés sur des marchés actifs pour des instruments identiques, et les données d'entrée non observables au niveau le plus bas. Si des données d'entrée de différents niveaux dans la hiérarchie sont utilisées, l'instrument financier est alors classé au même niveau de la hiérarchie que la donnée du plus bas niveau qui est importante pour l'évaluation de la juste valeur. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 3 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2015.

Le transfert d'instruments financiers entre les niveaux 1 et 2 ainsi que les transferts vers le (ou hors du) niveau 3 sont présumés avoir eu lieu au début du trimestre dans lequel le transfert a eu lieu. Des transferts importants peuvent survenir entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs en raison de nouvelles informations concernant les données d'entrée utilisées pour déterminer la juste valeur et le caractère observable de ces données.

Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2016, 18 M\$ de valeurs mobilières classées à la juste valeur par le biais du résultat net ont été transférées hors du niveau 2 vers le niveau 1 suite à l'évolution de conditions de marché (70 M\$ pour le trimestre terminé le 31 janvier 2015). De plus, au cours des trimestres terminés les 31 janvier 2016 et 2015, il y a eu des transferts d'autres instruments financiers vers le (ou hors du) niveau 3 en raison de changements de disponibilité de données d'entrée observables sur un marché suite à l'évolution de conditions de marché.

Les tableaux suivants présentent la hiérarchie des évaluations des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé.

	Au 31 janvier 2016			Total des actifs / passifs financiers à la juste valeur
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actifs financiers				
Valeurs mobilières				
À la juste valeur par le biais du résultat net				
Titres émis ou garantis par				
Le Canada	2 359	5 578	–	7 937
Les provinces	–	10 243	–	10 243
Les municipalités et les commissions scolaires	–	642	–	642
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	903	677	–	1 580
Autres titres de créance	–	3 655	–	3 655
Titres de participation	16 668	537	18	17 223
	19 930	21 332	18	41 280
Disponibles à la vente				
Titres émis ou garantis par				
Le Canada	239	6 859	–	7 098
Les provinces	–	4 939	–	4 939
Les municipalités et les commissions scolaires	–	430	–	430
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	1 116	28	–	1 144
Autres titres de créance	–	922	30	952
Titres de participation	207	113	273	593
	1 562	13 291	303	15 156
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	–	593	–	593
Prêts et acceptations	–	4 748	–	4 748
Autres				
Instruments financiers dérivés	131	13 379	21	13 531
	21 623	53 343	342	75 308
Passifs financiers				
Dépôts	–	3 206	30	3 236
Autres				
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	9 855	5 718	–	15 573
Instruments financiers dérivés	72	9 871	46	9 989
Passifs relatifs à des créances cédées	–	5 822	–	5 822
Autres passifs	–	52	–	52
	9 927	24 669	76	34 672

NOTE 3 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

				Au 31 octobre 2015
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total des actifs / passifs financiers à la juste valeur
Actifs financiers				
Valeurs mobilières				
À la juste valeur par le biais du résultat net				
Titres émis ou garantis par				
Le Canada	1 969	6 647	–	8 616
Les provinces	–	10 359	–	10 359
Les municipalités et les commissions scolaires	–	789	–	789
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	326	866	–	1 192
Autres titres de créance	–	3 264	–	3 264
Titres de participation	17 145	611	21	17 777
	19 440	22 536	21	41 997
Disponibles à la vente				
Titres émis ou garantis par				
Le Canada	283	6 184	–	6 467
Les provinces	–	4 676	–	4 676
Les municipalités et les commissions scolaires	–	428	–	428
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	904	25	–	929
Autres titres de créance	–	913	30	943
Titres de participation	225	144	231	600
	1 412	12 370	261	14 043
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	–	295	–	295
Prêts et acceptations	–	4 565	–	4 565
Autres				
Instruments financiers dérivés	95	10 730	17	10 842
	20 947	50 496	299	71 742
Passifs financiers				
Dépôts	–	3 184	20	3 204
Autres				
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	11 456	5 877	–	17 333
Instruments financiers dérivés	42	7 659	55	7 756
Passifs relatifs à des créances cédées	–	6 402	–	6 402
Autres passifs	–	50	–	50
	11 498	23 172	75	34 745

Instruments financiers classés dans le niveau 3

La Banque classe les instruments financiers dans le niveau 3 lorsque la technique d'évaluation est fondée sur au moins une donnée d'entrée importante qui n'est pas observable sur des marchés. La Banque maximise l'utilisation de données observables pour déterminer la juste valeur des instruments financiers.

Techniques d'évaluation des instruments financiers classés dans le niveau 3

Autres billets restructurés des conduits de véhicules d'actifs cadres (VAC) I et VAC II

La détermination de la juste valeur de ces instruments financiers est fondée sur la valeur de l'actif net qui représente la valeur estimative des titres basée sur les évaluations reçues de l'administrateur des conduits.

Titres de participation et autres titres de créance

La détermination de la juste valeur de ces instruments financiers est fondée notamment sur la valeur de l'actif net qui représente la valeur estimative des titres basée sur les évaluations reçues des gestionnaires de placements, des gestionnaires de fonds ou des commandités des sociétés en commandite. La juste valeur peut aussi être déterminée à l'aide de techniques d'évaluation internes ajustées pour tenir compte des facteurs de risque propres aux instruments financiers et de la conjoncture économique.

Instruments financiers dérivés

Pour déterminer la juste valeur des instruments financiers dérivés hors bourse, des techniques d'évaluation bien établies sont utilisées et intègrent des hypothèses basées principalement sur des données d'entrée observables sur des marchés telles que les prix courants du marché et les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temps de l'argent, les courbes de rendement des taux d'intérêt, les courbes de crédit, les taux de change et les facteurs de volatilité des prix et des taux. La Banque inclut aussi l'ajustement de l'évaluation de crédit (*Credit Valuation Adjustment* ou CVA), l'ajustement de l'évaluation lié au risque de crédit de la Banque (*Debit Valuation Adjustment* ou DVA) et l'ajustement de valeur lié au financement (*Funding Valuation Adjustment* ou FVA).

Billets de dépôts structurés

La juste valeur des billets de dépôts structurés est établie d'après des modèles d'évaluation qui maximisent l'utilisation de données d'entrée observables lorsqu'elles sont disponibles, telles que des indices de rendement de référence, et tient compte également du DVA. Lorsque la juste valeur est déterminée à l'aide de modèles d'évaluation des options, les techniques d'évaluation sont similaires à celles décrites pour les instruments financiers dérivés.

Les tableaux suivants présentent les données d'entrée non observables importantes utilisées aux fins des évaluations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 de la hiérarchie.

Au 31 janvier 2016					
	Juste valeur	Principales techniques d'évaluation	Données d'entrée non observables importantes	Fourchette de valeur des données	
				Bas	Haut
Actifs financiers					
Valeurs mobilières					
Autres billets restructurés des conduits VAC I et VAC II	7	Valeur de l'actif net	Valeur de l'actif net		100 %
Titres de participation et autres titres de créance	314	Valeur de l'actif net Cours de marché comparables Modèle fondé sur les prix	Valeur de l'actif net Ratio valeur de l'entreprise/BAIIA ⁽¹⁾ Équivalence de prix	11 x 84 %	100 % 14 x 140 %
Autres					
Instruments financiers dérivés					
Contrats de taux d'intérêt	3	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation		2,20 %
Contrats sur actions	18	Modèle d'évaluation des options	Volatilité à long terme Corrélation du marché	10 % (49) %	50 % 76 %
	342				
Passifs financiers					
Dépôts					
Billets de dépôts structurés	30	Modèle d'évaluation des options	Volatilité à long terme Corrélation du marché	11 % (54) %	80 % 85 %
Autres					
Instruments financiers dérivés					
Contrats sur actions	46	Modèle d'évaluation des options	Volatilité à long terme Corrélation du marché	10 % (49) %	50 % 85 %
	76				

(1) BAIIA signifie bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement.

NOTE 3 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Au 31 octobre 2015					
	Juste valeur	Principales techniques d'évaluation	Données d'entrée non observables importantes	Fourchette de valeurs des données	
				Bas	Haut
Actifs financiers					
Valeurs mobilières					
Autres billets restructurés des conduits VAC I et VAC II	7	Valeur de l'actif net	Valeur de l'actif net	100	%
Titres de participation et autres titres de créance	275	Flux de trésorerie actualisés	Écart de crédit	425	Pbs ⁽¹⁾
		Valeur de l'actif net	Valeur de l'actif net	100	%
		Cours de marché comparables	Ratio valeur de l'entreprise/BAIIA ⁽²⁾	4,2	x
		Modèle fondé sur les prix	Équivalence de prix	80	%
Autres					
Instruments financiers dérivés					
Contrats de taux d'intérêt	2	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation	2,20	%
Contrats sur actions	15	Modèle d'évaluation des options	Volatilité à long terme	9	%
			Corrélation du marché	(50)	%
	299				
Passifs financiers					
Dépôts					
Billets de dépôts structurés	20	Modèle d'évaluation des options	Volatilité à long terme	10	%
			Corrélation du marché	(51)	%
Autres					
Instruments financiers dérivés					
Contrats sur actions	55	Modèle d'évaluation des options	Volatilité à long terme	9	%
			Corrélation du marché	(50)	%
	75				

- (1) Pbs ou point de base représente une unité de mesure correspondant à 0,01 %.
(2) BAIIA signifie bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement.

Données d'entrée non observables importantes des évaluations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

Valeur de l'actif net

La valeur de l'actif net représente la valeur estimative des titres basée sur les évaluations reçues des gestionnaires de placements, des gestionnaires de fonds, des administrateurs de conduits ou des commandités des sociétés en commandite. La valeur de l'actif net d'un fonds correspond à la juste valeur totale de l'actif moins le passif.

Écart de crédit

L'écart de crédit est la différence entre un taux d'intérêt de référence et le taux d'intérêt demandé par les intervenants du marché pour accepter la qualité de crédit inférieure de l'actif financier évalué. Le taux d'intérêt de certaines obligations gouvernementales, dont la cote de crédit est élevée et la maturité est similaire à l'actif évalué, peut souvent être considéré comme taux d'intérêt de référence. Une augmentation (diminution) de cette donnée d'entrée non observable entraîne généralement une diminution (augmentation) de la juste valeur.

Ratio valeur de l'entreprise/BAIIA (bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement) et équivalence de prix

Les données d'entrée d'évaluation des titres de participation privés incluent des ratios basés sur les bénéfices. Ces ratios sont évalués en fonction de ratios d'entreprises comparables, et un ratio plus élevé résultera en une juste valeur plus élevée. L'équivalence de prix est un pourcentage du prix de marché établi en fonction de la liquidité du titre.

Taux d'actualisation

Lorsque des techniques d'évaluation des flux de trésorerie actualisés sont utilisées, le taux d'actualisation représente la donnée utilisée pour porter les flux de trésorerie futurs à leur valeur actualisée. Une augmentation du taux d'actualisation donnera lieu à une diminution de la juste valeur.

Volatilité à long terme

La volatilité est une mesure de la variabilité future attendue des prix de marché. La volatilité est généralement observable sur le marché par le biais des prix de certaines options. Toutefois, la volatilité à long terme liée à des options, dont l'échéance est plus longue, peut ne pas être observable. Une augmentation (diminution) de la volatilité à long terme s'accompagne généralement d'une augmentation (diminution) de la corrélation à long terme. Une volatilité à long terme plus élevée pourrait se traduire par une augmentation ou une diminution de la juste valeur de l'instrument, selon les modalités de l'instrument.

Corrélation du marché

La corrélation est une mesure de la relation d'interdépendance entre deux variables différentes. Une corrélation positive implique que les variables ont tendance à évoluer dans la même direction, alors qu'une corrélation négative implique que les variables ont tendance à évoluer dans des directions opposées. La corrélation est utilisée pour l'évaluation d'instruments financiers dont les rendements futurs sont dépendants de plusieurs variables. Un changement dans la corrélation peut entraîner une augmentation ou une diminution de la juste valeur selon les modalités de son rendement contractuel.

Analyse de sensibilité des instruments financiers classés dans le niveau 3

La Banque effectue des analyses de sensibilité pour les évaluations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3, en substituant les données non observables par une ou plusieurs hypothèses raisonnablement possibles.

Pour les autres billets restructurés des conduits VAC I et VAC II classés dans le niveau 3, la donnée la plus importante utilisée pour déterminer la juste valeur est la valeur de l'actif net. Au 31 janvier 2016 et au 31 octobre 2015, la Banque fait varier les valeurs utilisées dans une fourchette qui pourrait résulter en une augmentation ou une diminution de moins de 1 M\$.

Pour les titres de participation et autres titres de créance, la Banque fait varier des données non observables significatives, telles que la valeur de l'actif net, l'écart de crédit ou le ratio valeur de l'entreprise/BAIIA et l'équivalence de prix, et établit une fourchette raisonnable de juste valeur qui pourrait résulter en une augmentation ou une diminution de la juste valeur comptabilisée de 41 M\$ au 31 janvier 2016 (une augmentation ou une diminution de 36 M\$ au 31 octobre 2015).

Pour les instruments financiers dérivés et les dérivés incorporés relatifs aux billets de dépôts structurés, la Banque fait varier les données sur les volatilités à long terme et les corrélations du marché et établit une fourchette raisonnable de juste valeur. Au 31 janvier 2016, pour les instruments financiers dérivés, la juste valeur nette pourrait résulter en une augmentation ou une diminution de 14 M\$ (une augmentation ou une diminution de 11 M\$ au 31 octobre 2015) alors que pour les billets de dépôts structurés, la juste valeur pourrait résulter en une augmentation ou une diminution de 5 M\$ (une augmentation ou une diminution de 4 M\$ au 31 octobre 2015).

NOTE 3 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Variation de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

La Banque peut couvrir la juste valeur des instruments financiers classés dans les différents niveaux par le biais de positions économiques inverses. Les gains et pertes pour les instruments financiers classés dans le niveau 3 présentés dans les tableaux ci-après ne reflètent pas les gains et pertes inverses sur les instruments financiers utilisés à des fins de couverture économique qui peuvent avoir été classés par la Banque dans le niveau 1 ou 2. De plus, la Banque peut couvrir la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 au moyen d'autres instruments financiers classés dans le niveau 3. L'effet de ces couvertures n'est pas inclus dans le montant net présenté dans les tableaux suivants. Finalement, les gains et pertes présentés ci-après peuvent inclure des variations de la juste valeur basées sur des données d'entrée observables et non observables.

	Trimestre terminé le 31 janvier 2016			
	Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net	Valeurs mobilières disponibles à la vente	Instruments financiers dérivés ⁽¹⁾	Dépôts
Juste valeur au 31 octobre 2015	21	261	(38)	(20)
Total des gains (pertes) réalisés ou non réalisés compris dans le <i>Résultat net</i> ⁽²⁾	–	4	2	8
Total des gains (pertes) réalisés ou non réalisés compris dans les <i>Autres éléments du résultat global</i>	–	5	–	–
Achats	–	38	–	–
Ventes	(3)	(1)	–	–
Émissions	–	–	–	(4)
Règlements et autres	–	(4)	10	3
Transferts d'instruments financiers vers le niveau 3	–	–	7	(21)
Transferts d'instruments financiers hors du niveau 3	–	–	(6)	4
Juste valeur au 31 janvier 2016	18	303	(25)	(30)
Variation des gains et des pertes non réalisés compris dans le <i>Résultat net</i> relativement aux actifs et passifs financiers au 31 janvier 2016 ⁽³⁾	–	–	2	8

	Trimestre terminé le 31 janvier 2015			
	Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net	Valeurs mobilières disponibles à la vente	Instruments financiers dérivés ⁽¹⁾	Dépôts
Juste valeur au 31 octobre 2014	1 223	237	(39)	(81)
Total des gains (pertes) réalisés ou non réalisés compris dans le <i>Résultat net</i> ⁽⁴⁾	30	–	(10)	(1)
Total des gains (pertes) réalisés ou non réalisés compris dans les <i>Autres éléments du résultat global</i>	–	(5)	–	–
Achats	3	75	–	–
Ventes	(28)	(1)	–	–
Émissions	–	–	–	1
Règlements et autres	(65)	5	–	–
Transferts d'instruments financiers vers le niveau 3	–	–	(1)	25
Transferts d'instruments financiers hors du niveau 3	–	–	(5)	(18)
Juste valeur au 31 janvier 2015	1 163	311	(55)	(74)
Variation des gains et des pertes non réalisés compris dans le <i>Résultat net</i> relativement aux actifs et passifs financiers au 31 janvier 2015 ⁽⁵⁾	28	–	(10)	(1)

(1) Les instruments financiers dérivés comprennent les actifs et les passifs, présentés au montant net.

(2) Le total des gains nets compris dans les *Revenus autres que d'intérêts* est de 14 M\$.

(3) Le total des gains non réalisés compris dans les *Revenus autres que d'intérêts* est de 10 M\$.

(4) Le total des gains nets compris dans les *Revenus autres que d'intérêts* est de 19 M\$.

(5) Le total des gains non réalisés compris dans les *Revenus autres que d'intérêts* est de 17 M\$.

NOTE 4 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉSIGNÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU RÉSULTAT NET

La Banque a choisi de désigner certains instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net selon les critères présentés à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2015. Conformément à sa stratégie de gestion des risques et en vertu de l'option juste valeur, qui permet la désignation si elle élimine ou réduit sensiblement la disparité de traitement en matière d'évaluation ou de comptabilisation résultant de l'évaluation des actifs ou des passifs financiers sur des bases différentes, la Banque a désigné à la juste valeur par le biais du résultat net certaines valeurs mobilières, certaines valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente, ainsi que certains passifs relatifs à des créances cédées. La juste valeur des passifs relatifs à des créances cédées ne comprend pas le risque de crédit car les détenteurs de ces passifs ne sont pas exposés au risque de crédit de la Banque.

La Banque a aussi désigné à la juste valeur par le biais du résultat net certains instruments financiers hybrides comportant un ou plusieurs dérivés incorporés, tels que des billets restructurés des conduits VAC, certains dépôts, ainsi que certains prêts. Il n'y a aucune exposition au risque de crédit sur les prêts dans la mesure où ceux-ci sont entièrement garantis.

Pour déterminer la variation de la juste valeur imputable à un changement du risque de crédit des dépôts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, la Banque calcule, au début de la période, la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels de l'instrument avec les taux suivants : d'abord, avec un taux d'actualisation observé qui reflète la prime de crédit de la Banque et ensuite, avec un taux qui n'en tient pas compte. Puis l'écart obtenu entre les valeurs est comparé avec l'écart obtenu avec les mêmes taux en date de fin de période.

Les informations relatives aux actifs financiers et aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentées dans les tableaux suivants.

	Valeur comptable au 31 janvier 2016	Variation de la juste valeur totale (incluant la variation de la juste valeur attribuable au risque de crédit) pour le trimestre terminé le 31 janvier 2016	Variation de la juste valeur depuis la comptabilisation initiale de l'instrument
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net			
Valeurs mobilières	2 250	8	353
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente	593	—	—
Prêts	135	1	(24)
	2 978	9	329
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net			
Dépôts ^{(1) (2)}	3 105	150	187
Passifs relatifs à des créances cédées	5 822	(22)	(270)
	8 927	128	(83)

	Valeur comptable au 31 janvier 2015	Variation de la juste valeur totale (incluant la variation de la juste valeur attribuable au risque de crédit) pour le trimestre terminé le 31 janvier 2015	Variation de la juste valeur depuis la comptabilisation initiale de l'instrument
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net			
Valeurs mobilières	2 669	88	457
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente	380	—	—
Prêts	93	(12)	(26)
	3 142	76	431
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net			
Dépôts ^{(1) (2)}	2 662	(58)	(164)
Passifs relatifs à des créances cédées	6 224	(132)	(314)
	8 886	(190)	(478)

(1) Pour le trimestre terminé le 31 janvier 2016, la variation de la juste valeur des dépôts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net attribuable au risque de crédit donne lieu à un gain de 15 M\$ (gain de 2 M\$ pour le trimestre terminé le 31 janvier 2015).

(2) Le montant à l'échéance que la Banque sera tenue par contrat de payer aux détenteurs de ces dépôts fluctue et sera différent de la juste valeur à la date de présentation du bilan.

NOTE 5 – VALEURS MOBILIÈRES

Gains (pertes) bruts sur les valeurs mobilières disponibles à la vente

	Au 31 janvier 2016			
	Coût après amortissement	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Valeur comptable
Titres émis ou garantis par				
Le Canada	7 009	96	(7)	7 098
Les provinces	4 702	264	(27)	4 939
Les municipalités et les commissions scolaires	412	18	–	430
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	1 132	12	–	1 144
Autres titres de créance	953	17	(18)	952
Titres de participation	596	75	(78)	593
	14 804	482	(130)	15 156

	Au 31 octobre 2015			
	Coût après amortissement	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Valeur comptable
Titres émis ou garantis par				
Le Canada	6 423	62	(18)	6 467
Les provinces	4 475	231	(30)	4 676
Les municipalités et les commissions scolaires	414	15	(1)	428
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	929	2	(2)	929
Autres titres de créance	937	15	(9)	943
Titres de participation	569	78	(47)	600
	13 747	403	(107)	14 043

Pertes de valeur comptabilisées

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Banque évalue s'il existe une indication objective de dépréciation de chaque valeur mobilière disponible à la vente. Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2016, des pertes de valeur de 3 M\$ (6 M\$ pour le trimestre terminé le 31 janvier 2015) ont été comptabilisées dans les *Gains (pertes) sur valeurs mobilières disponibles à la vente, montant net* de l'état consolidé des résultats. De plus, au cours des trois mois terminés les 31 janvier 2016 et 2015, aucun montant n'a été renversé dans l'état consolidé des résultats pour les augmentations ultérieures de la juste valeur des titres de créance dépréciés antérieurement.

Pertes brutes non réalisées

Aux 31 janvier 2016 et 31 octobre 2015, la Banque a conclu que les pertes brutes non réalisées sur les valeurs mobilières disponibles à la vente sont principalement attribuables à la fluctuation des prix sur le marché ainsi qu'aux variations des cours des monnaies étrangères, et qu'il n'existe aucune indication objective de dépréciation nécessitant la comptabilisation d'une perte de valeur dans l'état consolidé des résultats.

NOTE 6 – PRÊTS

Qualité du crédit des prêts

	Au 31 janvier 2016			
	Hypothécaires résidentiels	Aux particuliers et créances sur cartes de crédit	Aux entreprises et aux administrations publiques ⁽¹⁾⁽²⁾	Total
Ni en souffrance ⁽³⁾ ni douteux	44 111	31 940	41 965	118 016
En souffrance ⁽³⁾ mais non douteux	225	293	108	626
Douteux	73	81	280	434
Prêts bruts	44 409	32 314	42 353	119 076
Moins : provisions sur prêts douteux				
Provisions individuelles	9	17	150	176
Provisions collectives	–	22	2	24
Provisions sur prêts douteux	9	39	152	200
	44 400	32 275	42 201	118 876
Moins : provision collective sur prêts non douteux ⁽⁴⁾				366
Prêts et acceptations, après déduction des provisions				118 510

	Au 31 octobre 2015			
	Hypothécaires résidentiels	Aux particuliers et créances sur cartes de crédit	Aux entreprises et aux administrations publiques ⁽¹⁾⁽²⁾	Total
Ni en souffrance ⁽³⁾ ni douteux	43 184	31 556	39 953	114 693
En souffrance ⁽³⁾ mais non douteux	266	295	96	657
Douteux	70	82	305	457
Prêts bruts	43 520	31 933	40 354	115 807
Moins : provisions sur prêts douteux				
Provisions individuelles	10	18	151	179
Provisions collectives	–	22	2	24
Provisions sur prêts douteux	10	40	153	203
	43 510	31 893	40 201	115 604
Moins : provision collective sur prêts non douteux ⁽⁴⁾				366
Prêts et acceptations, après déduction des provisions				115 238

(1) Les portefeuilles de crédit aux entreprises font l'objet d'une surveillance étroite et une liste des engagements problématiques est produite mensuellement. Cette liste de surveillance est analysée par les gestionnaires de prêts concernés, et ces derniers font rapport à la direction de la Gestion du risque de crédit.

(2) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

(3) Un prêt est en souffrance lorsque la contrepartie n'a pas effectué un paiement à sa date d'échéance contractuelle.

(4) La provision collective sur prêts non douteux pour risque de crédit est constituée pour l'ensemble du portefeuille de crédit de la Banque.

NOTE 6 – PRÊTS (suite)

Prêts en souffrance mais non douteux ⁽¹⁾

	Au 31 janvier 2016			Au 31 octobre 2015		
	Hypothécaires résidentiels	Aux particuliers et créances sur cartes de crédit	Aux entreprises et aux administrations publiques ⁽²⁾	Hypothécaires résidentiels	Aux particuliers et créances sur cartes de crédit	Aux entreprises et aux administrations publiques ⁽²⁾
En souffrance mais non douteux						
De 31 à 60 jours	86	103	40	120	109	36
De 61 à 90 jours	46	35	43	54	38	26
Plus de 90 jours	93	155	25	92	148	34
	225	293	108	266	295	96

(1) Les prêts en souffrance de moins de 31 jours ne sont pas présentés étant donné qu'ils ne sont pas considérés comme en souffrance sur le plan administratif.

(2) Au 31 janvier 2016, la juste valeur des actifs financiers détenus en garantie de prêts qui sont en souffrance mais non douteux s'établit à 18 M\$ (16 M\$ au 31 octobre 2015).

Prêts douteux

	Au 31 janvier 2016			
	Bruts	Provisions individuelles	Provisions collectives	Nets
Prêts				
Hypothécaires résidentiels	73	9	–	64
Aux particuliers et créances sur cartes de crédit	81	17	22	42
Aux entreprises et aux administrations publiques	280	150	2	128
	434	176	24	234

	Au 31 octobre 2015			
	Bruts	Provisions individuelles	Provisions collectives	Nets
Prêts				
Hypothécaires résidentiels	70	10	–	60
Aux particuliers et créances sur cartes de crédit	82	18	22	42
Aux entreprises et aux administrations publiques ⁽¹⁾	305	151	2	152
	457	179	24	254

(1) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

Provisions pour pertes sur créances

Trimestre terminé le 31 janvier 2016									
	Hypothécaires résidentielles		Aux particuliers et créances sur carte de crédit		Aux entreprises et aux administrations publiques		Total		
	Provisions individuelles	Provisions collectives	Provisions individuelles	Provisions collectives	Provisions individuelles	Provisions collectives	Provisions individuelles	Provisions collectives	Total
Provisions sur prêts douteux									
Solde au début	10	–	18	22	151	2	179	24	203
Dotations aux pertes sur créances	3	–	31	8	20	1	54	9	63
Radiations	(4)	–	(11)	(10)	(19)	(1)	(34)	(11)	(45)
Radiations sur cartes de crédit	–	–	(21)	–	–	–	(21)	–	(21)
Recouvrements et autres ⁽¹⁾	–	–	–	2	(2)	–	(2)	2	–
Solde à la fin	9	–	17	22	150	2	176	24	200
Provision collective sur prêts non douteux ⁽²⁾									366
Provisions totales									566

Trimestre terminé le 31 janvier 2015									
	Hypothécaires résidentielles		Aux particuliers et créances sur carte de crédit		Aux entreprises et aux administrations publiques		Total		
	Provisions individuelles	Provisions collectives	Provisions individuelles	Provisions collectives	Provisions individuelles	Provisions collectives	Provisions individuelles	Provisions collectives	Total
Provisions sur prêts douteux									
Solde au début	9	–	15	21	191	2	215	23	238
Dotations aux pertes sur créances	3	–	27	10	14	–	44	10	54
Radiations	(2)	–	(10)	(10)	(62)	–	(74)	(10)	(84)
Radiations sur cartes de crédit	–	–	(17)	–	–	–	(17)	–	(17)
Recouvrements et autres ⁽¹⁾	(1)	–	1	1	3	–	3	1	4
Solde à la fin	9	–	16	22	146	2	171	24	195
Provision collective sur prêts non douteux ⁽²⁾									366
Provisions totales									561

(1) Incluant les variations de change et autres mouvements.

(2) La provision collective sur prêts non douteux pour risque de crédit est constituée pour l'ensemble du portefeuille de crédit de la Banque.

NOTE 7 – ACTIFS FINANCIERS TRANSFÉRÉS MAIS NON DÉCOMPTABILISÉS

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des transactions dans lesquelles elle transfère directement à des tierces parties, notamment des entités structurées, des actifs financiers tels que des valeurs mobilières ou des prêts. Les modalités de certaines de ces transactions prévoient que la Banque conserve la quasi-totalité des risques et des avantages liés à ces actifs financiers. Les risques comprennent les risques de crédit, de taux d'intérêt, de change, de remboursement anticipé et d'autres risques de prix, alors que les avantages comprennent les flux de revenus associés aux actifs. Par conséquent, ces actifs financiers ne sont pas décomptabilisés et ces transactions sont traitées comme des emprunts assortis de garanties ou des emprunts garantis.

Le tableau ci-dessous fournit des informations supplémentaires sur la nature des actifs financiers transférés qui ne remplissent pas les critères de décomptabilisation et de leurs passifs correspondants.

	Au 31 janvier 2016	Au 31 octobre 2015
Valeur comptable des actifs financiers transférés mais non décomptabilisés		
Valeurs mobilières ⁽¹⁾	32 765	32 902
Prêts hypothécaires résidentiels	17 329	17 732
	50 094	50 634
Valeur comptable des passifs associés ⁽²⁾	29 459	26 820
Juste valeur des actifs financiers transférés mais non décomptabilisés		
Valeurs mobilières ⁽¹⁾	32 765	32 902
Prêts hypothécaires résidentiels	17 642	18 032
	50 407	50 934
Juste valeur des passifs associés ⁽²⁾	29 052	26 879

(1) Le montant relatif aux valeurs mobilières prêtées représente le montant maximal des valeurs mobilières de la Banque pouvant être prêtées. Pour les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat, le montant inclut les actifs de la Banque ainsi que ceux de tierces parties.

(2) Les passifs associés comprennent les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat avant l'incidence de compensation pour un montant de 4 909 M\$ au 31 janvier 2016 (1 411 M\$ au 31 octobre 2015) et les passifs relatifs à des créances cédées. Les passifs relatifs aux valeurs mobilières prêtées ne sont pas inclus car la Banque peut prêter ses propres actifs financiers et ceux de tierces parties. La valeur comptable et la juste valeur des passifs relatifs aux valeurs mobilières prêtées se chiffrent à 10 076 M\$ au 31 janvier 2016 (8 140 M\$ au 31 octobre 2015).

Le tableau ci-dessous précise la nature des transactions relativement aux actifs financiers transférés mais non décomptabilisés.

	Au 31 janvier 2016	Au 31 octobre 2015
Valeur comptable des actifs financiers transférés mais non décomptabilisés		
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés et autres valeurs mobilières vendus à la Fiducie du Canada pour l'habitation	18 473	18 958
Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat	10 319	7 148
Valeurs mobilières prêtées	21 301	24 526
Prêts hypothécaires résidentiels transférés à un fonds commun de placement	1	2
	50 094	50 634

NOTE 8 – AUTRES ACTIFS

	Au 31 janvier 2016	Au 31 octobre 2015
Débiteurs, frais payés d'avance et autres éléments	776	690
Intérêts et dividendes à recevoir	401	459
Actif au titre des prestations définies	67	268
Actifs d'impôt différé	276	230
Actifs d'impôt exigible	163	192
Actifs au titre des cessions en réassurance	29	25
	1 712	1 864

NOTE 9 – DÉPÔTS

	Au 31 janvier 2016			Au 31 octobre 2015
	À vue et avec préavis ⁽¹⁾	À terme fixe ⁽²⁾	Total	Total
Particuliers	27 464	20 477	47 941	45 981
Entreprises et administrations publiques	30 121	46 338	76 459	74 441
Institutions de dépôts	1 889	4 775	6 664	8 408
	59 474	71 590	131 064	128 830

- (1) Les dépôts à vue sont les dépôts pour lesquels la Banque n'a pas le droit d'exiger un préavis de retrait et sont constitués essentiellement de dépôts dans les comptes de chèques. Les dépôts avec préavis sont les dépôts pour lesquels la Banque peut légalement exiger un préavis de retrait et sont constitués principalement de dépôts dans les comptes d'épargne.
- (2) Les dépôts à terme fixe sont les dépôts qui sont encaissables à une date précise et incluent les dépôts à terme, les certificats de placement garanti, les comptes et régimes d'épargne, les obligations sécurisées et d'autres instruments semblables.

La rubrique *Dépôts – Entreprises et administrations publiques* comprend, entre autres, le dépôt de Fiducie de capital BNC et les obligations sécurisées, dont les soldes s'élèvent respectivement à 225 M\$ et 8 408 M\$ au 31 janvier 2016 (225 M\$ et 7 910 M\$ respectivement au 31 octobre 2015).

Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2016, la Banque n'a émis aucune obligation sécurisée (1,0 milliard d'euros émis au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2015). Se reporter à la note 21 pour de plus amples renseignements sur les obligations sécurisées.

NOTE 10 – AUTRES PASSIFS

	Au 31 janvier 2016	Au 31 octobre 2015
Créditeurs et charges à payer	959	1 334
Dettes de filiales envers des tiers	1 400	1 400
Intérêts et dividendes à payer	565	615
Passif au titre des prestations définies	192	183
Passifs d'impôt différé	117	123
Passifs d'impôt exigible	78	82
Passifs d'assurance	72	67
Autres éléments ^{(1) (2)}	702	670
	4 085	4 474

- (1) Au 31 janvier 2016, les autres éléments incluent une provision pour restructuration de 55 M\$ (67 M\$ au 31 octobre 2015). Se reporter à la note 11 pour de plus amples renseignements.
- (2) Au 31 janvier 2016, les autres éléments incluent une provision pour litiges de 12 M\$ (15 M\$ au 31 octobre 2015).

NOTE 11 – RESTRUCTURATION

Au cours de l'exercice 2015, le Conseil a approuvé certaines initiatives de restructuration afin de continuer son plan de transformation, de satisfaire aux besoins évolutifs de ses clients et d'améliorer l'efficacité opérationnelle. Cette transformation permettra à la Banque de conserver la cadence de son virage centré client, de poursuivre la transition du numéraire au numérique, de maintenir un milieu de travail stimulant et de mettre l'accent sur l'excellence opérationnelle.

Au cours de l'exercice 2015, la Banque a comptabilisé une charge de 86 M\$ dans la rubrique *Charge de restructuration* de l'état consolidé des résultats, qui se compose d'indemnités de départ, d'honoraires professionnels, de contrats déficitaires et de radiations d'immobilisations corporelles. Cette charge de restructuration a été répartie à travers tous les secteurs d'exploitation de la Banque.

Le tableau suivant présente les variations de la provision pour restructuration au bilan consolidé.

	Indemnités de départ	Autres	Total
Au 1 ^{er} novembre 2014	–	–	–
Charge de restructuration	53	33	86
Versements au cours de l'exercice	(2)	(17)	(19)
Au 31 octobre 2015	51	16	67
Versements au cours de la période	(9)	(3)	(12)
Au 31 janvier 2016	42	13	55

NOTE 12 – DETTE SUBORDONNÉE

Le 2 novembre 2015, les billets échéant en novembre 2020, d'un montant de 500 M\$, ont été remboursés par la Banque à un prix correspondant à leur valeur nominale, majoré des intérêts courus.

NOTE 13 – OPÉRATIONS DE COUVERTURE

Instruments financiers dérivés et non dérivés désignés comme instrument de couverture

	Au 31 janvier 2016			Au 31 octobre 2015		
	Couverture de la juste valeur	Couverture des flux de trésorerie	Couverture de l'investissement net	Couverture de la juste valeur	Couverture des flux de trésorerie	Couverture de l'investissement net
Actifs						
Instruments financiers dérivés	961	554	10	731	405	4
Passifs						
Instruments financiers dérivés	645	366	–	466	365	2
Valeur comptable des instruments financiers non dérivés	–	–	1 762	–	–	1 690
Montants nominaux des instruments financiers dérivés désignés	29 299	30 522	521	25 433	28 521	632

Résultats de la couverture de la juste valeur

	Trimestre terminé le 31 janvier	
	2016	2015
Gains (pertes) sur instruments de couverture	28	178
Gains (pertes) sur éléments couverts attribuables au risque couvert	(27)	(180)
Inefficacité des relations de couverture de la juste valeur	–	–

Résultats de la couverture des flux de trésorerie

	Trimestre terminé le 31 janvier	
	2016	2015
Gains (pertes) non réalisés inscrits dans les <i>Autres éléments du résultat global</i> au titre de la partie efficace de l'instrument de couverture	6	(1)
Pertes (gains) reclassés dans le <i>Revenu net d'intérêts</i> de l'état consolidé des résultats	(4)	(4)
Inefficacité des relations de couverture des flux de trésorerie	–	–

Le tableau suivant présente les périodes au cours desquelles la Banque s'attend à ce que les flux de trésorerie couverts se réalisent et qu'ils aient une incidence sur le résultat net.

	Au 31 janvier 2016			
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans
Flux monétaires prévus sur les actifs couverts	42	39	121	33
Flux monétaires prévus sur les passifs couverts	95	89	178	78
Exposition nette	(53)	(50)	(57)	(45)

Résultats de la couverture de l'investissement net dans un établissement à l'étranger

Pour les trimestres terminés le 31 janvier 2016 et 2015, un montant négligeable représentant la partie inefficace a été comptabilisé dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

NOTE 14 – CAPITAL-ACTIONS

Émission d'actions privilégiées

Le 22 janvier 2016, la Banque a émis 16 000 000 actions privilégiées de premier rang à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 34, au prix de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 400 M\$. Ces actions sont rachetables en espèces au gré de la Banque, sous réserve des dispositions de la *Loi sur les banques* (Canada) et du consentement du BSIF, à compter du 15 mai 2021 et le 15 mai tous les cinq ans par la suite, en totalité ou en partie, à un prix correspondant à 25,00 \$ l'action, majoré de tous les dividendes déclarés et impayés sur celles-ci à la date fixée pour le rachat; ces actions sont convertibles au gré du détenteur en un nombre égal d'actions privilégiées de premier rang à taux variable (équivalent au rendement des bons du Trésor du gouvernement du Canada de trois mois, majoré de 4,90 %) et à dividende non cumulatif, série 35, sous réserve de certaines conditions, le 15 mai 2021 et le 15 mai tous les cinq ans par la suite. Les actions privilégiées, série 34, donnent droit à un dividende non cumulatif trimestriel de 0,3500 \$ pour la période initiale se terminant le 15 mai 2021. Par la suite, ces actions donnent droit à un dividende fixe non cumulatif trimestriel d'un montant par action établi en multipliant par 25,00 \$ le taux d'intérêt correspondant à la somme du rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans, à la date de calcul du taux fixe applicable, majoré de 4,90 %. Comme les actions privilégiées série 34 respectent les exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, ces actions sont admissibles aux fins du calcul des fonds propres réglementaires selon les règles de Bâle III.

Rachat d'actions privilégiées

Le 16 novembre 2015, soit le premier jour ouvrable suivant la date de rachat prévue du 15 novembre 2015, la Banque a terminé le rachat de la totalité des actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif à taux fixe, série 20, émises et en circulation. Tel que prévu dans les conditions relatives aux actions, le prix de rachat était de 25,50 \$ l'action, plus le dividende périodique déclaré et impayé. La Banque a racheté 6 900 000 actions privilégiées série 20 pour un prix total de 176 M\$, ce qui a réduit de 173 M\$ le *Capital-actions privilégiées* et de 3 M\$ les *Résultats non distribués*.

Rachat d'actions ordinaires

Le 11 mai 2015, la Banque a débuté un programme d'offre publique de rachat pour annulation dans le cours normal de ses activités, visant jusqu'à concurrence de 6 000 000 actions ordinaires au cours de la période de 12 mois se terminant au plus tard le 10 mai 2016. Les rachats devront être effectués sur le marché libre aux cours du marché par l'intermédiaire de la Bourse de Toronto. Les montants qui seront versés en excédent de la valeur comptable moyenne des actions ordinaires seront imputés aux *Résultats non distribués*. Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2016 et de l'exercice terminé le 31 octobre 2015, la Banque n'a effectué aucun rachat d'actions.

Actions ordinaires entières

Dans le cadre de l'acquisition de Wellington West Holdings Inc. en 2011, la Banque avait émis des actions ordinaires entières. Au 31 janvier 2016, le nombre des actions ordinaires entières est de 936 785 (936 785 au 31 octobre 2015). La Banque prévoit que les conditions se réaliseront et que les actions entières restantes seront versées d'ici la fin de l'exercice 2016.

Actions en circulation

	Au 31 janvier 2016		Au 31 octobre 2015	
	Nombre d'actions	Actions \$	Nombre d'actions	Actions \$
Actions privilégiées de premier rang				
Série 20	—	—	6 900 000	173
Série 28	8 000 000	200	8 000 000	200
Série 30	14 000 000	350	14 000 000	350
Série 32	12 000 000	300	12 000 000	300
Série 34	16 000 000	400	—	—
	50 000 000	1 250	40 900 000	1 023
Actions ordinaires au début de l'exercice	337 236 322	2 614	329 297 375	2 293
Émises dans le cadre d'un appel public à l'épargne	—	—	7 160 000	300
Émises au titre du régime d'options d'achat d'actions	338 628	13	1 059 650	39
Incidence des actions acquises ou vendues à des fins de négociation ⁽¹⁾	(39 810)	(4)	(280 703)	(18)
Actions ordinaires à la fin de la période	337 535 140	2 623	337 236 322	2 614

(1) Au 31 janvier 2016, 304 077 actions sont vendues à découvert à des fins de négociation, représentant un montant de 11 M\$ (343 887 actions représentant un montant de 14 M\$ au 31 octobre 2015).

Dividendes déclarés

	Trimestre terminé le 31 janvier			
	2016		2015	
	Dividendes \$	Dividendes par action	Dividendes \$	Dividendes par action
Actions privilégiées de premier rang				
Série 20	–	–	3	0,3750
Série 28	2	0,2375	2	0,2375
Série 30	3	0,2563	3	0,2563
Série 32	3	0,2438	4	0,3446
	8		12	
Actions ordinaires	182	0,5400	165	0,5000
	190		177	

NOTE 15 – PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

	Au 31 janvier 2016	Au 31 octobre 2015
Parts de fiducie émises par Fiducie d'actifs BNC (NBC CapS II)		
Série 1 ⁽¹⁾	403	410
Série 2 ⁽²⁾	352	359
Autres	34	32
	789	801

(1) Comprend des intérêts courus de 3 M\$ (10 M\$ au 31 octobre 2015).

(2) Comprend des intérêts courus de 2 M\$ (9 M\$ au 31 octobre 2015).

NOTE 16 – INFORMATIONS SUR LE CAPITAL

Le BSIF exige que les banques canadiennes respectent les seuils minimaux « tout compris » de 2019, sans égard pour la transition définie par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB). Le BSIF a désigné les six plus grandes banques canadiennes, dont la Banque Nationale, comme banques d'importance systémique intérieure. Par conséquent, la Banque ainsi que toutes les autres grandes banques canadiennes sont tenues de maintenir un ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) d'au moins 8,0 %, un ratio des fonds propres de catégorie 1 d'au moins 9,5 % et un ratio du total des fonds propres d'au moins 11,5 %, tous déterminés selon la méthode « tout compris ».

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le BSIF exige que les banques canadiennes respectent un ratio de levier selon Bâle III d'au moins 3,0 %. Le ratio de levier est une mesure indépendante du risque qui se calcule en divisant le montant des fonds propres de catégorie 1 par l'exposition totale. L'exposition totale est définie par la somme des actifs au bilan (y compris les expositions sur instruments financiers dérivés et sur opérations de financement par titres) et des éléments hors bilan. Les actifs déduits des fonds propres de catégorie 1 sont aussi déduits de l'exposition totale.

Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2016, la Banque a respecté toutes les exigences réglementaires imposées par le BSIF en matière de capital.

Fonds propres et ratios réglementaires selon Bâle III ⁽¹⁾

	Au 31 janvier 2016	Au 31 octobre 2015
Fonds propres		
CET1	6 743	6 801
catégorie 1 ⁽²⁾	8 954	8 626
total ^{(2) (3)}	9 997	9 678
Actif pondéré en fonction des risques		
pour les fonds propres CET1	69 741	68 835
pour les fonds propres de catégorie 1	70 006	69 094
pour le total des fonds propres	70 233	69 316
Exposition totale	236 906	234 957
Ratios des fonds propres		
CET1	9,7 %	9,9 %
catégorie 1 ⁽²⁾	12,8 %	12,5 %
total ^{(2) (3)}	14,2 %	14,0 %
Ratio de levier	3,8 %	3,7 %

(1) Les données sont présentées selon la méthode « tout compris ».

(2) Les données au 31 octobre 2015 tiennent compte du rachat d'actions privilégiées série 20 effectué le 15 novembre 2015.

(3) Les données au 31 octobre 2015 tiennent compte du remboursement des billets d'une valeur de 500 M\$ effectué le 2 novembre 2015.

NOTE 17 – REVENUS LIÉS AUX ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION

Les revenus des activités de négociation comprennent le revenu net d'intérêts lié aux activités de négociation et les revenus de négociation comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Le revenu net d'intérêts comprend les dividendes liés aux actifs et passifs financiers associés aux activités de négociation, déduction faite des frais d'intérêts et des revenus d'intérêts liés au financement de ces actifs et passifs financiers.

Les revenus autres que d'intérêts comprennent les gains et les pertes réalisés et non réalisés ainsi que les revenus d'intérêts sur les valeurs mobilières évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net, les revenus tirés des instruments financiers dérivés détenus à des fins de négociation, et la variation de la juste valeur des instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net.

	Trimestre terminé le 31 janvier	
	2016	2015
Revenu net d'intérêts	125	115
Revenus autres que d'intérêts	47	103
	172	218

NOTE 18 – PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Régime d'options d'achat d'actions

Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2016, la Banque a octroyé 2 140 420 options d'achat d'actions (3 170 260 options d'achat d'actions au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2015) d'une juste valeur moyenne de 3,70 \$ par option (7,44 \$ en 2015).

Au 31 janvier 2016, il y avait 18 321 307 options d'achat d'actions en circulation (16 652 313 options d'achat d'actions au 31 octobre 2015).

La juste valeur moyenne des options octroyées a été évaluée, à la date d'attribution, à l'aide du modèle Black-Scholes. Les hypothèses utilisées aux fins comptables sont les suivantes.

	Trimestre terminé le 31 janvier	
	2016	2015
Taux d'intérêt hors risque	1,43 %	2,01 %
Durée de vie prévue des options	7 ans	7 ans
Volatilité prévue	21,12 %	24,82 %
Dividendes prévus	5,33 %	4,00 %

La charge de rémunération est présentée dans le tableau suivant.

	Trimestre terminé le 31 janvier	
	2016	2015
Charge de rémunération constatée à l'égard des options d'achat d'actions	3	5

NOTE 19 – AVANTAGES DU PERSONNEL – RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

La Banque offre des régimes de retraite à prestations définies et d'autres avantages postérieurs à l'emploi aux employés admissibles. Le coût au titre de ces régimes, incluant les réévaluations comptabilisées dans les *Autres éléments du résultat global*, est présenté dans le tableau suivant.

Coût au titre des régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Trimestre terminé le 31 janvier				
	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2016	2015	2016	2015
Coût des services rendus au cours de la période	19	22	1	1
Frais (revenus) d'intérêts, montant net	(2)	(1)	2	2
Frais d'administration	1	1		
Charge comptabilisée dans le <i>Résultat net</i>	18	22	3	3
Réévaluations ⁽¹⁾				
Écarts actuariels liés à l'obligation au titre des prestations définies	132	384	6	18
Rendement de l'actif des régimes ⁽²⁾	70	(248)		
Réévaluations comptabilisées dans les <i>Autres éléments du résultat global</i>	202	136	6	18
	220	158	9	21

(1) Les changements relatifs aux taux d'actualisation et au rendement des actifs des régimes sont revus et mis à jour trimestriellement. Toutes les autres hypothèses sont mises à jour annuellement.

(2) Excluant les revenus d'intérêts.

NOTE 20 – RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat dilué par action est calculé à partir du résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires et du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, en tenant compte de l'effet de la dilution des options d'achat d'actions selon la méthode du rachat d'actions et de tout gain (perte) sur rachat d'actions privilégiées.

	Trimestre terminé le 31 janvier	
	2016	2015
Résultat de base par action		
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	239	397
Dividendes sur actions privilégiées	8	12
Prime versée sur actions privilégiées rachetées à des fins d'annulation	3	–
Résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires	228	385
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de base (<i>en milliers</i>)	337 074	328 880
Résultat de base par action (<i>en dollars</i>)	0,68	1,17
Résultat dilué par action		
Résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires	228	385
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de base (<i>en milliers</i>)	337 074	328 880
Ajustement au nombre moyen d'actions ordinaires (<i>en milliers</i>)		
Options d'achat d'actions ⁽¹⁾	2 191	4 045
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation dilué (<i>en milliers</i>)	339 265	332 925
Résultat dilué par action (<i>en dollars</i>)	0,67	1,16

(1) Pour le trimestre terminé le 31 janvier 2016, le calcul du résultat dilué par action ne tient pas compte d'un nombre moyen de 7 083 545 options en circulation à un prix de levée moyen pondéré de 45,36 \$, car le prix de levée de ces options était supérieur au cours moyen des actions ordinaires de la Banque. Pour le trimestre terminé le 31 janvier 2015, le prix de levée des options étant inférieur au cours moyen des actions ordinaires de la Banque, aucune option n'a été exclue du calcul du résultat dilué par action.

NOTE 21 – ENTITÉS STRUCTURÉES

Une entité structurée est une entité créée pour réaliser un objectif limité et bien défini et elle est conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Les entités structurées sont évaluées à des fins de consolidation selon le traitement comptable décrit à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2015. Pour une description détaillée des entités structurées de la Banque, se reporter à la note 28 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2015. L'exposition maximale de la Banque au risque de perte attribuable à ses intérêts dans ces entités structurées représente principalement les investissements dans ces entités, la juste valeur des contrats de produits dérivés conclus avec elles, ainsi que les facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit consenties à certaines entités structurées.

Dans le cadre normal de ses activités, la Banque peut conclure des transactions de financement avec des entités structurées de tiers, y compris des prêts commerciaux, des prises en pension, des prêts sur marge de courtage de gros et des transactions semblables de prêts garantis. Bien que ces transactions exposent la Banque au risque de crédit des contreparties des entités structurées, cette exposition est atténuée par les sûretés liées à ces transactions. En général, la Banque ne dispose d'aucun pouvoir ni n'est exposée aux rendements variables importants en raison des transactions de financement avec les entités structurées et ne consolide pas ces entités. Les transactions de financement avec des entités structurées soutenues par des tiers sont incluses dans les états financiers consolidés de la Banque et ne sont pas présentées dans le tableau de la présente note.

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actifs et passifs au titre des intérêts de la Banque dans les entités structurées non consolidées, l'exposition maximale de la Banque au risque de perte attribuable à ces intérêts, ainsi que l'actif total de ces entités structurées.

	Au 31 janvier 2016					
	Fonds multicédants ⁽¹⁾	Véhicules d'actifs cadres ⁽²⁾	Fonds d'investissement ⁽³⁾	Placements privés ⁽⁴⁾	Fonds adossés à des actifs ⁽⁵⁾	Fiducie de capital BNC ⁽⁶⁾
Actif au bilan consolidé						
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net	12	643	42	–	–	–
Valeurs mobilières disponibles à la vente	–	13	25	97	82	–
Instruments financiers dérivés	15	–	–	–	–	–
Autres actifs	–	–	–	–	10	–
	27	656	67	97	92	–
Au 31 octobre 2015	33	655	180	95	114	–
Passif au bilan consolidé						
Dépôts – Entreprises et administrations publiques	–	–	–	–	–	225
Autres passifs	–	–	–	–	–	1
	–	–	–	–	–	226
Au 31 octobre 2015	–	–	–	–	–	229
Exposition maximale au risque de perte						
Valeurs mobilières et instruments financiers dérivés	27	656	67	97	92	–
Facilités de liquidité et de rehaussement de crédit	2 091	–	–	–	–	–
Facilité de financement de marge	–	821	–	–	–	–
	2 118	1 477	67	97	92	–
Au 31 octobre 2015	2 266	1 476	180	95	114	–
Actif total des entités structurées	2 139	–	263	3 702	125	229
Au 31 octobre 2015	2 283	–	1 243	3 648	144	234

- (1) Les principaux actifs sous-jacents, situés au Canada, sont des prêts hypothécaires résidentiels, des prêts automobiles, des financements d'inventaires automobiles ainsi que d'autres créances à recevoir. Au 31 janvier 2016, la valeur nominale des facilités de liquidité de style mondial s'élève à 2,1 G\$ (2,3 G\$ au 31 octobre 2015), soit le montant total du papier commercial en circulation. De plus, la Banque fournit des facilités de rehaussement de crédit pour une valeur nominale de 30 M\$ (30 M\$ au 31 octobre 2015). Le risque de perte maximale ne peut excéder le total du papier commercial en circulation. Au 31 janvier 2016, la Banque détient 12 M\$ de papier commercial (22 M\$ au 31 octobre 2015) et, par conséquent, le montant potentiel maximal des paiements futurs est limité à 2,1 G\$ au 31 janvier 2016 (2,2 G\$ au 31 octobre 2015), soit le montant des facilités de liquidité et de rehaussement de crédit inutilisées.
- (2) L'encours total des billets restructurés des conduits VAC en circulation s'établit à 9,3 G\$ au 31 janvier 2016 (9,3 G\$ au 31 octobre 2015). Le montant de la facilité de financement de marge inutilisée s'élève à 821 M\$ au 31 janvier 2016 (821 M\$ au 31 octobre 2015).
- (3) Les actifs sous-jacents sont constitués de divers instruments financiers et sont présentés sur une base d'actif net. Certains fonds d'investissement sont dans un portefeuille de négociation.
- (4) Les actifs sous-jacents sont des investissements privés. Le montant de l'actif total des entités structurées correspond à celui de la période la plus récente disponible.
- (5) Les actifs sous-jacents sont des prêts automobiles.
- (6) L'actif sous-jacent est un billet de dépôt de la Banque. Se reporter à la note 9.

NOTE 21 – ENTITÉS STRUCTURÉES (suite)

Le tableau suivant présente les placements et les autres actifs de la Banque dans les entités structurées consolidées, ainsi que l'actif total de ces entités.

	Au 31 janvier 2016		Au 31 octobre 2015	
	Placements et autres actifs	Actif total ⁽¹⁾	Placements et autres actifs	Actif total ⁽¹⁾
Entités structurées consolidées				
Entité de titrisation des créances sur cartes de crédit de la Banque ^{(2) (3)}	296	1 610	339	1 649
Comptes gérés de fonds de couverture Banque Nationale (plateforme Innocap) ^{(3) (4)}	–	–	23	23
Fonds d'investissement ⁽⁵⁾	327	379	410	460
Obligations sécurisées ⁽⁶⁾	12 403	12 752	12 722	13 099
Immeuble ⁽⁷⁾	71	64	70	63
Fiducie d'actifs BNC ⁽⁸⁾	1 125	1 883	1 125	1 900
Entités structurées de tiers ⁽⁹⁾	1 395	1 395	1 395	1 395
	15 617	18 083	16 084	18 589

- (1) Il y a des restrictions découlant essentiellement d'exigences réglementaires, de lois en matière de sociétés ou de valeurs mobilières ou encore d'accords contractuels, qui limitent la capacité de certaines entités structurées consolidées de la Banque de transférer des fonds à celle-ci.
- (2) Les actifs sous-jacents sont des créances sur cartes de crédit.
- (3) L'investissement de la Banque est présenté déduction faite des détentions des tierces parties.
- (4) Les actifs sous-jacents sont divers instruments financiers (portefeuille de négociation). L'actif total de la plateforme Innocap est présenté sur une base d'actif net.
- (5) Les actifs sous-jacents sont constitués de divers instruments financiers et sont présentés sur une base d'actif net. Certains fonds d'investissement sont dans un portefeuille de négociation.
- (6) Pour les obligations sécurisées émises en vertu du programme législatif d'obligations sécurisées, les actifs sous-jacents sont des prêts hypothécaires résidentiels non-assurés de la Banque. L'échéance moyenne de ces actifs sous-jacents est de deux ans. Pour les obligations sécurisées émises en vertu du programme structuré d'obligations sécurisées, les actifs sous-jacents sont des prêts hypothécaires résidentiels assurés de la Banque. L'échéance moyenne des actifs sous-jacents est de deux ans. Au 31 janvier 2016, le montant total des prêts hypothécaires transférés s'établit à 12,4 G\$ (12,7 G\$ au 31 octobre 2015) et le montant total des obligations sécurisées de 8,4 G\$ est comptabilisé dans *Dépôts – Entreprises et administrations publiques* au bilan consolidé (7,9 G\$ au 31 octobre 2015). Se reporter à la note 9.
- (7) L'actif sous-jacent est un immeuble situé au Canada.
- (8) Les actifs sous-jacents sont des prêts hypothécaires résidentiels assurés et non assurés de la Banque. Au 31 janvier 2016, le montant des prêts assurés est de 162 M\$ (188 M\$ au 31 octobre 2015). L'échéance moyenne des actifs sous-jacents est de deux ans. Se reporter à la note 15.
- (9) Les actifs sous-jacents sont constitués de matériel loué en vertu de contrats de location simple.

NOTE 22 – INFORMATIONS SECTORIELLES

Trimestre terminé le 31 janvier									
	Particuliers et Entreprises		Gestion de patrimoine		Marchés financiers		Autres	Total	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016
Revenu net d'intérêts ⁽¹⁾	475	450	89	83	236	238	(94)	(106)	706
Revenus autres que d'intérêts ⁽²⁾	249	242	267	260	51	180	16	63	583
Revenu total	724	692	356	343	287	418	(78)	(43)	1 289
Frais autres que d'intérêts	410	404	250	242	190	176	53	41	903
Contribution	314	288	106	101	97	242	(131)	(84)	386
Dotations aux pertes sur créances	62	54	1	–	–	–	–	–	63
Résultat avant charge (économie) d'impôts	252	234	105	101	97	242	(131)	(84)	323
Charge (économie) d'impôts ⁽¹⁾	68	63	28	27	56	65	(90)	(77)	62
Résultat net	184	171	77	74	41	177	(41)	(7)	261
Participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	8	3	14	15	22
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	184	171	77	74	33	174	(55)	(22)	239
Actif moyen	90 514	84 915	10 944	10 186	89 683	89 647	41 072	33 782	232 213

(1) Le revenu net d'intérêts et la charge (économie) d'impôts des secteurs d'exploitation sont présentés en équivalent imposable. L'équivalent imposable est une méthode de calcul qui consiste à ajuster certains revenus exempts d'impôts en les majorant de l'impôt qui aurait autrement été exigible. Pour l'ensemble des secteurs d'exploitation, le *Revenu net d'intérêts* a été majoré de 55 M\$ (63 M\$ en 2015) et un montant équivalent est constaté à la *Charge (économie) d'impôts*. L'effet de ces ajustements est renversé dans la rubrique *Autres*.

(2) Les revenus autres que d'intérêts pour le trimestre terminé le 31 janvier 2016 comprennent la radiation de la participation dans l'entreprise associée Maple Financial Group Inc. de 164 M\$.

Particuliers et Entreprises

Le secteur des Particuliers et Entreprises regroupe les activités de services bancaires, de financement et d'investissement offerts aux particuliers et aux entreprises ainsi que les activités d'assurances.

Gestion de patrimoine

Le secteur de Gestion de patrimoine regroupe les solutions de placements, de services fiduciaires, de services bancaires, de services de crédit et d'autres solutions de gestion de patrimoine offertes par l'entremise des réseaux de distribution internes et de tiers.

Marchés financiers

Le secteur des Marchés financiers comprend les services bancaires, les services de banque d'affaires ainsi que les solutions financières à une clientèle institutionnelle. Il mène aussi des activités de négociation et d'investissement pour le compte de la Banque.

Autres

Cette rubrique regroupe les activités de Trésorerie, notamment la gestion de l'actif et du passif, des liquidités et du financement de la Banque, certains éléments non récurrents ainsi que la portion non allouée des services centralisés.

NOTE 23 – ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN CONSOLIDÉ

Maple Financial Group Inc.

La Banque détient une participation de 24,9 % dans Maple Financial Group Inc., une société fermée canadienne qui exerce ses activités au Canada, en Allemagne, au Royaume-Uni et aux États-Unis. Maple Bank GmbH, une filiale en propriété exclusive indirecte de la société, a fait l'objet d'enquêtes des autorités allemandes au sujet de présumées irrégularités fiscales.

Le 6 février 2016, l'autorité fédérale allemande de réglementation du secteur financier, BaFin, a instauré un moratoire sur les activités de Maple Bank GmbH, rendant impossible la poursuite du cours normal de ses affaires. Cette situation découle d'enquêtes amorcées par les autorités allemandes au mois de septembre 2015 au sujet de certaines activités de négociation effectuées par Maple Bank GmbH et par certains de ses employés actuels et passés, au cours des exercices 2006 à 2010. Les autorités allemandes ont allégué que ces activités de négociation ont été réalisées en contravention de la législation fiscale allemande. Ni la Banque ni ses employés n'ont participé à ces activités de négociation ou n'ont fait, à notre connaissance, l'objet de ces enquêtes.

À la lumière des récents événements, la Banque a radié la valeur comptable de sa participation dans Maple Financial Group Inc., pour un montant de 164 M\$ (145 M\$ déduction faite des impôts). La radiation de la participation dans cette entreprise associée de 164 M\$ a été comptabilisée au poste *Revenus autres que d'intérêts – Autres* de l'état consolidé des résultats pour le trimestre terminé le 31 janvier 2016, et présentée dans le secteur des Marchés financiers. Cette radiation a réduit le ratio des fonds propres CET1 selon Bâle III de 13 points de base.

La Banque a avisé les autorités allemandes que s'il est déterminé que des portions de dividendes reçus de Maple Financial Group Inc. peuvent être raisonnablement attribuées à une fraude fiscale par Maple Bank GmbH, des moyens seront mis en œuvre pour restituer ces montants à l'autorité compétente. Dans cette éventualité, la Banque estime que les sommes en cause n'auraient pas d'incidence importante sur sa situation financière.

RENSEIGNEMENTS POUR LES ACTIONNAIRES ET INVESTISSEURS

Relations investisseurs

Les analystes financiers et les investisseurs qui souhaitent obtenir des informations financières concernant la Banque sont priés de communiquer avec le service des Relations avec les investisseurs.

600, rue De La Gauchetière Ouest, 7^e étage
Montréal (Québec) H3B 4L2

Sans frais : 1 866 517-5455

Télécopieur : 514 394-6196

Adresse électronique : relationsinvestisseurs@bnc.ca

Internet : bnc.ca/relationsinvestisseurs

Affaires publiques

600, rue De La Gauchetière Ouest, 10^e étage
Montréal (Québec) H3B 4L2

Téléphone : 514 394-8644

Télécopieur : 514 394-6258

Dates de publication des rapports trimestriels pour l'exercice 2016

(sous réserve d'approbation du conseil d'administration de la Banque)

Premier trimestre	23 février
Deuxième trimestre	1 ^{er} juin
Troisième trimestre	31 août
Quatrième trimestre	2 décembre

Divulgence des résultats du premier trimestre de 2016

Conférence téléphonique

- Une conférence téléphonique pour les analystes et investisseurs institutionnels aura lieu le mardi 23 février 2016 à 11 h 30 HNE.
- Accès par téléphone en mode écoute seulement : 1 866 862-3930 ou 416 695-7806. Le code d'accès est le 8789158#.
- L'enregistrement téléphonique archivé sera accessible jusqu'au 23 mars 2016 en composant le 1 800 408-3053 ou le 905 694-9451. Le code d'accès est le 4441499#.

Diffusion de l'appel sur Internet

- La conférence téléphonique sur les résultats sera diffusée en direct via Internet à l'adresse bnc.ca/relationsinvestisseurs.
- Une version archivée de la conférence sera disponible après la fin de l'appel dans le site Internet de la Banque Nationale.

Documents financiers

- Le Rapport aux actionnaires (qui inclut les états financiers consolidés trimestriels) est en tout temps disponible dans le site Internet de la Banque Nationale à l'adresse bnc.ca/relationsinvestisseurs.
- Le Rapport aux actionnaires, les informations financières complémentaires, les informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires, ainsi que la présentation seront disponibles dans le site Internet de la Banque Nationale à la page des Relations avec les investisseurs, un peu avant le début de la conférence téléphonique.

Agent des transferts et registraire

Pour des renseignements relatifs aux transferts d'actions, aux changements d'adresse, aux dividendes, à la perte de certificat d'actions, aux formulaires d'impôts et aux transferts de succession, les actionnaires sont priés de communiquer avec l'agent des transferts Société de fiducie Computershare du Canada dont l'adresse et le numéro de téléphone apparaissent ci-après.

Société de fiducie Computershare du Canada

Service aux actionnaires

1500, boulevard Robert-Bourassa, 7^e étage

Montréal (Québec) H3A 3S8

Téléphone : 1 888 838-1407

Télécopieur : 1 888 453-0330

Adresse électronique : service@computershare.com

Internet : computershare.com

Dépôt direct des dividendes

Au moyen d'un transfert électronique de fonds, les actionnaires peuvent faire déposer leurs dividendes directement au crédit de tout compte détenu auprès d'une institution membre de l'Association canadienne des paiements. Pour ce faire, il suffit d'en faire la demande par écrit à l'adresse de Société de fiducie Computershare du Canada, agent des transferts.

Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions

La Banque offre aux détenteurs canadiens de ses actions ordinaires et privilégiées de participer à son Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions, régime qui leur permet d'acquérir des actions ordinaires de la Banque sans payer de commission ni de frais d'administration. L'acquisition d'actions ordinaires par les participants canadiens s'effectue au moyen du réinvestissement des dividendes en espèces versés sur les actions qu'ils détiennent, ou bien en effectuant des versements en espèces facultatifs d'un montant minimal de 500 \$ par versement, jusqu'à concurrence de 5 000 \$ par trimestre.

Pour de plus amples renseignements, les actionnaires sont priés de communiquer avec le registraire et agent des transferts de la Banque, Société de fiducie Computershare du Canada, au numéro 1 888 838-1407. Les porteurs d'actions ordinaires véritables ou non inscrits de la Banque doivent s'adresser à leur institution financière ou à leur courtier pour adhérer à ce régime.

Dividendes

Les dividendes déclarés par la Banque constituent des dividendes déterminés en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).